



Assemblée nationale  
Québec

# journal des Débats

Quatrième session — 31<sup>e</sup> Législature

Le jeudi 8 mars 1979

Vol. 21 — No 3

Président: M. Clément Richard

Table des matières

Dépôt de documents	
Etat de la situation socio-économique . . . . .	45
Pour une politique québécoise de la recherche scientifique . . . . .	45
Problématique de la politique scientifique . . . . .	45
Rapport du Conseil consultatif du travail et de la main-d'oeuvre . . . . .	45
Questions orales des députés	
Situation dans les établissements de santé et de services sociaux . . . . .	45
Grève à la CTCUQ . . . . .	47
Acquisition de l'Asbestos Corporation . . . . .	48
Elaboration des politiques monétaires . . . . .	50
Conflit de travail à la SIDBEC . . . . .	50
Application de la loi 101 . . . . .	52
Difficultés financières au Centre d'art Orford . . . . .	53
Motions non annoncées	
Journée internationale de la femme . . . . .	53
M. René Lévesque . . . . .	53
Mme Thérèse Lavoie-Roux . . . . .	54
Mme Denise Leblanc-Bantey . . . . .	55
Avis à la Chambre . . . . .	55
Débat sur le message inaugural . . . . .	57
M. Rodrigue Biron . . . . .	58
Motion de censure . . . . .	68
M. Camil Samson . . . . .	68
M. Fabien Roy . . . . .	72
M. Jean-Pierre Charbonneau . . . . .	76
M. Harry Blank . . . . .	81
M. Michel Le Moignan . . . . .	87
M. Michel Clair . . . . .	92
Ajournement . . . . .	97

*L'exemplaire, 35 cents - Par année, \$8 - Chèque à l'ordre du Ministre des Finances  
Adresse: Service des Documents Parlementaires  
Assemblée nationale  
Hôtel du Gouvernement, Québec.  
G1A 1A7*

*Courrier de la deuxième classe - Enregistrement no 1762*

Le jeudi 8 mars 1979

(Quatorze heures douze minutes)

**Le Président:** A l'ordre, s'il vous plaît!  
Un moment de recueillement.  
Veuillez vous asseoir.

Affaires courantes.  
Déclarations ministérielles.  
Dépôt de documents.  
M. le premier ministre.

#### DÉPÔT DE DOCUMENTS

##### Etat de la situation socio-économique

**M. Lévesque (Taillon):** M. le Président, en prévision de la rencontre de Montebello la semaine prochaine, communément appelée le sommet, on me permettra de déposer la publication "L'état de la situation socio-économique", qui a déjà d'ailleurs été remise à la plupart des membres de l'Assemblée nationale et, plus inédit, le bilan des conférences socio-économiques du Québec qui sera discuté la semaine prochaine ainsi que le programme de la rencontre que les participants ont déjà reçu, mais dont, je crois, il serait utile que l'Assemblée nationale soit également au courant.

**Le Président:** Document déposé.  
M. le ministre d'Etat au développement culturel.

##### Pour une politique québécoise de la recherche scientifique

**M. Laurin:** M. le Président, il me fait plaisir de déposer un document gouvernemental intitulé "Pour une politique québécoise de la recherche scientifique".

**Le Président:** Document déposé.  
M. le ministre d'Etat au développement culturel.

##### Problématique de la politique scientifique

**M. Laurin:** Il me fait également plaisir de déposer en mon nom et au nom du ministre de l'Education un avis du Conseil de la politique scientifique qui constituera une annexe au livre vert sur la recherche scientifique et qui s'intitule "Problématique de la politique scientifique".

**Le Président:** Merci.  
Document déposé.  
M. le ministre du Travail et de la Main-d'Oeuvre.

##### Rapport du Conseil consultatif du travail et de la main-d'oeuvre

**M. Johnson:** M. le Président, il me fait plaisir de déposer le neuvième rapport annuel du Conseil

consultatif du travail et de la main-d'oeuvre pour l'année 1977/78.

**Le Président:** Rapport déposé.

Dépôt de rapports de commissions élues.  
Dépôt de rapports du greffier en loi sur les projets de loi privés.  
Présentation de projets de loi au nom du gouvernement.  
Présentation de projets de loi au nom des députés.  
Questions orales des députés.  
Mme le député de L'Acadie.

#### QUESTIONS ORALES DES DÉPUTÉS

##### Situation dans les établissements de santé et de services sociaux

**Mme Lavoie-Roux:** M. le Président, ma question s'adresse au ministre des Affaires sociales. Il a sans doute appris comme nous, par la radio, que des infirmiers et infirmières de la région de Québec doivent aujourd'hui prendre un vote pour décider s'ils exerceront ou pas leur droit de grève. Dans l'hypothèse d'un oui à l'exercice de ce droit de grève, on sait fort bien qu'il pourra en résulter des conséquences sérieuses pour le bon fonctionnement des établissements de santé et de services sociaux. Alors, la question précise que j'aimerais poser au ministre des Affaires sociales est la suivante: Pourrait-il tenter de faire le point sur la négociation, en cours sans aucun doute? Si on songe à recourir à un droit de grève, c'est pour accélérer, j'imagine, le rythme des négociations. Dans un premier temps, pourrait-il faire le point sur cette négociation et nous dire où sont les points principaux d'achoppement?

**Le Président:** M. le ministre des Affaires sociales.

**M. Lazure:** M. le Président, je veux d'abord rappeler à l'Assemblée nationale qu'il y a à peine quelques semaines j'ai déposé un document qui faisait état des négociations qui avaient eu lieu pour en arriver à des ententes assurant les services essentiels dans les divers établissements des Affaires sociales. On se rappellera que le tableau que j'avais déposé était divisé en deux parties. D'abord, les syndicats dont la convention est expirée depuis déjà cinq ou six mois, à savoir, en ce qui concerne les affaires sociales, le Cartel des organismes professionnels de la santé, le COPS, groupant environ 25 000 personnes et aussi la FIQ, la Fédération des infirmières, groupant 5000 ou 6000 personnes. Dans un deuxième bloc, si vous voulez, il y a l'ensemble des employés du réseau des Affaires sociales, au-delà de 100 000 personnes dont la convention collective n'est pas encore expirée. Elle expire en juin 1979.

Alors, la question qui est soulevée par le

député de L'Acadie concerne le premier bloc, à savoir des infirmières qui appartiennent soit au COPS, au cartel, soit à la FIQ, la fédération. Dans le cas de ces 25 000 plus 5000, environ 30 000 employés, les négociations sont engagées depuis déjà un bon moment. Je rappelle à l'Assemblée qu'à la suite des lois qui ont été adoptées par cette Assemblée en juin dernier, les négociations ont été menées à un rythme plus rapide, plus diligent que ce qu'on a connu dans le passé.

D'autre part, il est bien évident qu'il y a des divergences d'opinions, actuellement, autant au plan normatif qu'au plan salarial. C'est bien clair, mais je puis assurer cette Assemblée qu'il n'y a pas d'accrochages majeurs, quant à nous. Les rencontres de négociations se font régulièrement au moins deux fois la semaine et cela aussi s'est fait régulièrement. C'est drôlement différent de ce qu'on a connu par le passé.

Donc, les rencontres se font régulièrement, les négociations progressent normalement, les dépôts ont été faits de part et d'autre. Autrement dit, chaque côté connaît exactement la position de l'autre côté et je pense qu'il ne serait pas dans l'intérêt public d'aller plus à fond dans le contenu des négociations. Il me semble tout à fait normal qu'un groupe d'infirmières ou quelque groupe que ce soit à l'intérieur de ces 30 000 employés, que la partie syndicale fasse son travail, c'est-à-dire se prépare à toute éventualité. Je n'ai pas de commentaire particulier à faire sur ces votes de grève possibles qui seront pris ces jours-ci, sauf de dire: J'espère fermement qu'on n'aura pas, même si le vote de grève était favorable, à y recourir.

Je peux vous assurer, en terminant, que les négociations se déroulent tout à fait normalement et que le geste de ce groupe de syndiqués me paraît normal dans les circonstances. Cela fait partie d'une stratégie, de part et d'autre. Je pense qu'il est préférable de ne pas aller plus à fond dans le déroulement des négociations.

**Le Président:** Mme le député de L'Acadie.

**Mme Lavoie-Roux:** M. le Président, le ministre des Affaires sociales est fort rassurant et je m'en réjouis. Je pense qu'il s'agit de conflits qui, dans le passé, ont eu des conséquences extrêmement pénibles et c'est fort souhaitable qu'ils ne se renouvellent pas. Il reste qu'en dépit du fait que le ministre fait valoir que les négociations se poursuivent d'une façon beaucoup plus positive que dans le passé, ce sont quand même des employés qui sont sans convention collective depuis juin dernier. Bientôt, ça fera un an.  
(14 h 20)

Là n'est pas le point que je veux soulever, M. le Président. Le ministre des Affaires sociales a déposé, à l'occasion de cette liste dont il a parlé tout à l'heure, une autre liste d'un certain nombre d'établissements ou d'institutions où les services essentiels avaient été négociés d'une façon satisfaisante. Est-ce qu'il peut nous assurer que, dans le cas du cartel et de la fédération, tous les établissements où ces deux groupes travaillent, la

négociation des services essentiels est terminée, si on en est arrivé à des ententes ou s'il y en a encore où des ententes n'ont pas été conclues?

Dans une telle perspective, quelles sont les mesures qu'il prend, dans l'immédiat, pour qu'on n'arrive pas, à un moment donné, confronté dans un délai de quelques jours, à une situation qui, dans un certain nombre d'institutions, pourrait s'avérer extrêmement pénible et déplorable?

**Le Président:** M. le ministre des Affaires sociales.

**M. Lazure:** M. le Président, je rappelle que selon nos lois qui encadrent les négociations avec le secteur public et parapublic, selon nos lois, de deux choses l'une: ou bien il y a entente négociée, de part et d'autre, sur les services essentiels, sinon, à ce moment-là, c'est la liste déposée par le syndicat qui a prépondérance.

Si j'avais eu préavis de la question, M. le Président, j'aurais fait le nécessaire pour déposer une liste à jour; mais ce n'est pas un blâme que je fais. Je m'engage à déposer une liste à jour, mardi prochain — et j'essaierai de le faire régulièrement tous les dix jours — une liste à jour des endroits, dans le réseau des affaires sociales, où il y a eu entente négociée sur les services essentiels, ou encore, dépôt d'une liste syndicale.

Il y a un certain nombre d'établissements où on n'a eu ni l'un ni l'autre, ni entente, ni dépôt de la liste. Et dans ces cas-là, l'esprit et la lettre de nos lois sont que si on n'a eu ni l'un ni l'autre, cela veut dire que les négociations continuent sur les services essentiels.

Je pense que dans l'esprit de la loi, même si le délai, la date où on devait déposer cette liste, est dépassé depuis quelques mois, je pense que dans l'esprit de la loi, étant donné qu'il s'agit de nouvelles législations, étant donné qu'il s'agit de périodes de rodage, quant à nous, nous acceptons que des listes négociées, des ententes négociées puissent être déposées plus tard que prévu.

En d'autres termes, là où il n'y a ni liste ni entente négociée, nous comptons que les négociations continuent et finissent par aboutir sur un certain nombre d'employés devant assurer les services essentiels. Mais je déposerai mardi un rapport à jour sur le déroulement de ces négociations pour les services essentiels.

**Mme Lavoie-Roux:** Une dernière question, M. le Président.

**Le Président:** Mme le député de L'Acadie, une dernière question.

**Mme Lavoie-Roux:** J'apprécie que le ministre veuille bien déposer cette liste. Je lui demanderais, quand il la déposera, d'établir un peu plus clairement quel est le nombre exact d'établissements qui ne sont pas couverts. Les chiffres en soi ne donnent pas tellement d'informations précises.

J'ai également été informée que dans certains établissements, davantage dans la région de Mont-

réel, le vote qui se serait pris aurait été à l'effet qu'il y ait des grèves de zèle — le ministre sait à quoi je veux faire allusion — qui pourraient aussi perturber passablement. Que prévoit-il dans le cas de telles décisions qui pourraient affecter des établissements?

**Le Président:** M. le ministre des Affaires sociales.

**M. Lazure:** Je pense que le député de L'Acadie fait allusion à un groupe d'infirmières qui a exprimé l'avis, il y a quelques mois, qu'au plan de la stratégie ce syndicat allait déposer une liste qui comprenait un plus grand nombre d'infirmières que pour l'accomplissement normal des tâches, en temps normal, en dehors des périodes de grève.

Je pense que, grâce au sens commun, à son bon sens, la population va se rendre compte qu'il s'agit là d'une tactique qui va, sinon contre la lettre de nos lois, sûrement contre l'esprit de nos lois, eu égard aux services essentiels.

Par définition, si on parle d'une négociation ou d'une liste syndicale devant assurer des services essentiels en cas de débrayage, en cas de conflit, tout le monde s'attend à ce que cette liste soit moins que 100% des effectifs habituels.

Or, si les effectifs de cette liste syndicale sont de 110% ou de 125%, il me semble, au départ, qu'on a affaire à une stratégie qui est un peu négative, une stratégie qui essaie un peu d'aller à l'encontre de l'esprit de nos lois.

Je ne peux pas en dire plus long. Je sais aussi que certains syndicats d'infirmières se sont opposés à une telle stratégie et ont dénoncé une telle stratégie comme manquant de sérieux. Or, M. le Président, c'est une éventualité qui a été évoquée il y a déjà quelques mois. Je ne sais pas si les dirigeants de ce syndicat ont toujours l'intention de recourir à cette stratégie. Si oui, nous devons y faire face avec les moyens qui nous sont permis par la loi.

**Le Président:** M. le député de Portneuf.

#### Grève à la CTCUQ

**M. Pagé:** M. le Président, insatisfait des réponses que m'a fournies le député d'Anjou et ministre du Travail, hier, relativement au conflit à la Commission de transport de la Communauté urbaine de Québec, j'aimerais y revenir aujourd'hui, parce que c'est important, cela affecte des milliers d'usagers, des personnes à faible revenu, des personnes âgées, des employés de l'État. J'aimerais savoir du ministre, même si celui-ci se déclarait satisfait, hier, du travail de ses deux conciliateurs dans le dossier qui n'aboutit pas à un règlement...

**Le Président:** M. le député de Portneuf...

**M. Pagé:** ... si le dossier a évolué depuis 24 heures et si on peut, à ce moment-ci, envisager un règlement dans des délais assez brefs.

**Le Président:** M. le ministre du Travail et de la Main-d'Oeuvre.

**M. Johnson:** Oui, M. le Président, le dossier a effectivement évolué depuis 24 heures et il doit y avoir ce soir même certaines rencontres entre les officiers de mon ministère et les parties.

**Le Président:** M. le député de Portneuf.

**M. Pagé:** M. le Président, encore là, je dois vous dire que la réponse n'est pas satisfaisante. Hier, le ministre du Travail m'en a fait part. Ce que je demande, c'est si cela a évolué, si on se dirige vers un règlement dans ce dossier. Hier, le ministre du Travail convenait que les parties avaient des positions telles qu'on ne pouvait présumer d'un règlement dans des délais assez brefs. Est-ce que, advenant le cas qu'on n'aurait pas un règlement dans des délais assez brefs, comme on devrait en avoir un, le ministre du Travail — je conviens qu'hier, il n'a pas voulu accepter de nommer un médiateur — est-ce qu'on peut présumer, dis-je, que le ministre du Travail n'acceptera pas d'intervenir personnellement? Encore là, il pourrait me le dire. Est-ce que vous accepteriez, en dernier recours, de convoquer une commission parlementaire du travail et de la main-d'oeuvre pour qu'on entende les parties? Vous l'avez déjà fait pour la Commonwealth Plywood, peu importe ce cas. On pourra en reparler ultérieurement, parce que cela a engendré des problèmes, et vous le savez. Est-ce que vous envisagez la possibilité de convoquer cette commission pour étudier le fond du problème, pour tenter de rapprocher les parties?

**Le Président:** M. le ministre du Travail et de la Main-d'Oeuvre.

**M. Johnson:** Je m'excuse, je ne me souviens pas de la question.

**M. Pagé:** M. le Président...

**M. Levesque (Bonaventure):** M. le Président, le ministre s'en préoccupe bien peu, s'il ne s'en souvient même pas.

**M. Johnson:** M. le Président...

**Une Voix:** Vous riez des gens de Québec qui vous regardent à la télévision.

**M. Pagé:** M. le Président, je vais reprendre. Je vais adresser ma question additionnelle...

**M. Johnson:** Les propos du député de Portneuf sont un tel pot-pourri...

**M. Pagé:** Le ministre du Travail traite le dossier à la légère.

**Le Président:** A l'ordre, s'il vous plaît! Pourriez-vous, s'il vous plaît, reformuler votre question, M. le député de Portneuf.

**M. Pagé:** D'accord. Pour être certain d'avoir une réponse — j'espère en avoir une — je vais l'adresser au premier ministre. Il y a un conflit qui perdure à Québec, M. le premier ministre, depuis le 29 janvier dernier. Il y a des milliers de personnes qui sont affectées. Votre ministre du Travail n'a pas voulu nommer un médiateur. Est-ce qu'en tant que chef du gouvernement, vous accepteriez de le sensibiliser ou de dire un mot à votre ministre du Travail pour qu'il y ait une convocation de la commission parlementaire du travail et de la main-d'oeuvre et qu'on entende les parties, ou, encore, qu'il revienne sur sa position purement personnelle et nomme un médiateur? Même les gens du Parti québécois, dans la région du Québec, M. le premier ministre, m'ont appuyé dans cette démarche de demander au ministre de nommer un médiateur. Votre position là-dessus, M. le chef du gouvernement, qu'est-ce que c'est? Il ne veut pas répondre lui non plus, c'est cela.

**Le Président:** M. le ministre du Travail et de la Main-d'Oeuvre.

**M. Johnson:** Il ne s'agit pas de prendre à la légère ce conflit qui affecte littéralement des milliers de citoyens de la région de Québec en ce moment, sauf que j'ai encore peine à m'habituer aux préambules un petit peu brumeux du député de Portneuf, où il mêle bien des choses dans la même sauce. Il s'agit de savoir ce qui se passe dans le dossier de la CTCUQ. A moins, évidemment, que le député de Portneuf ne puisse m'indiquer précisément en vertu de quelle disposition du Code du travail je devrais nommer un médiateur, je pense qu'il faudra que je m'en tienne, d'une part, au Code du travail, et, deuxièmement, à l'évaluation que je fais quotidiennement, avec le bureau du sous-ministre adjoint aux relations de travail et des deux conciliateurs dans le dossier, de ce qui se passe dans le dossier de la CTCUQ. (14 h 30)

Je dis que ce soir il doit y avoir une rencontre entre les officiers de mon ministère et les représentants de la CTCUQ. D'autre part, il m'apparaît important que nous soyons, comme le soulignait, d'ailleurs, je pense, avec beaucoup de justesse hier le député de Charlevoix, dans un conflit comme celui-là comme dans un ou deux autres qui, en ce moment, sont dans des phases très délicates, avares de commentaires pour permettre aux parties de faire leur boulot et au ministère de faire son travail.

**Le Président:** Dernière question, M. le député de Portneuf.

**M. Pagé:** Dernière question additionnelle, M. le Président. Puisque le ministre m'a invité à une question, je me permettrai de lui dire qu'en vertu de la loi de son ministère il pourrait nommer un médiateur. Qu'il étudie sa loi comme il faut et il va le constater.

M. le Président, dernière question additionnelle et je l'adresse au premier ministre.

Est-ce à dire que, face à ce conflit, en tant que chef de gouvernement, vous vous refusez de procéder à la nomination d'un médiateur ou encore à la convocation d'une commission parlementaire? Je vous l'ai adressée en additionnelle, ma question, tout à l'heure. Est-ce parce que vous ne voulez pas répondre à la question, parce que vous êtes peu préoccupé de ce problème ou encore est-ce parce que vous laissez tout ça entre les mains du ministre du Travail?

**Une Voix:** Il n'est pas encore au courant.

**M. Pagé:** C'est au chef du gouvernement, M. le Président, ma question additionnelle; ce n'est pas au ministre du Travail.

**Le Président:** M. le député de Portneuf.

**M. Pagé:** C'est au chef du gouvernement.

**Le Président:** Oui, sauf, M. le député de Portneuf, qu'on s'est entendu pour avoir un peu d'autodiscipline, comme on l'a dit, à la période de questions et on s'est entendu, je crois, pour ne pas changer de ministre à tout bout de champ.

M. le ministre du Travail et de la Main-d'Oeuvre.

**M. Johnson:** M. le Président, il n'est pas de l'intention du gouvernement de convoquer une commission parlementaire sur cette question. Je demeure convaincu que la meilleure façon de faire progresser ce dossier délicat... On devra se rappeler que, dans le cas de la Commission de transport de la Communauté urbaine de Québec, il y a eu des changements administratifs au début de l'hiver qui ont fait que maintenant les maires de la région de Québec ont une responsabilité administrative qu'ils n'avaient pas dans le cadre de cette commission. Ces changements de structures ont peut-être posé certaines difficultés au niveau des mandats patronaux qui ont été accordés. Au bout de la ligne, nous sommes tous conscients que ce sont les citoyens de la ville de Québec qui doivent subir les conséquences de la longueur de ces négociations, mais ça ne donne rien de s'épivarder ici. Il s'agit effectivement de s'arranger pour que le travail soit fait et il est fait en ce moment.

**Le Président:** M. le député de Richmond.

#### Acquisition de l'Asbestos Corporation

**M. Brochu:** Merci, M. le Président. Ma question s'adresse à l'honorable ministre des Finances. Il y a quelque trois semaines, je lui adressais certaines questions concernant l'approche que prend le gouvernement du Québec actuellement dans le dossier de l'acquisition de l'Asbestos Corporation par le gouvernement du Québec. On sait le problème des écarts majeurs qui existent entre l'évaluation des deux firmes, l'une travaillant pour le gouvernement du Québec et l'autre pour la société General Dynamics.

Devant la lenteur du dossier, on sait que le ministre des Finances s'est lui-même impliqué personnellement au niveau des négociations pour débloquer et arriver à des rapprochements dans ce sens-là. J'aimerais demander au ministre des Finances, à la suite de ces rencontres, à quel résultat il est arrivé. Est-ce qu'il peut faire le point maintenant dans les rencontres qu'il a eues avec l'entreprise? Est-ce qu'on peut s'attendre à un déblocage significatif sous peu dans ce dossier?

**Le Président:** M. le ministre des Finances.

**M. Parizeau:** Effectivement, M. le Président, j'ai eu l'occasion de rencontrer les dirigeants de General Dynamics. A partir de la réconciliation que les services du ministère des Finances ont faite entre les estimations de General Dynamics et celles dont nous disposons nous-mêmes, les gens de General Dynamics sont partis avec ces chiffres-là pour les vérifier eux-mêmes, les examiner et doivent, dès que ce sera terminé, entrer en contact avec moi pour que là, d'une façon définitive, on puisse savoir où on en est.

Il y a un problème qui retarde de quelques jours et qui vient simplement de ceci: C'est que tellement de gens, parmi les conseillers du gouvernement et de General Dynamics, se sont signés entre eux des accords de confidentialité que, pour assurer la circulation des documents entre tout le monde, il faut que tout le monde s'échange actuellement des lettres pour permettre à ces accords de secrets d'être levés. Cela a retardé, j'imagine, d'une semaine ou de huit jours parce que les avocats sont invariablement assez compliqués dans ce genre de préoccupation. Mais j'ai bon espoir que, d'ici quelques jours, tout ceci étant levé, General Dynamics, sur la base des calculs que nous avons faits à partir des rapports des deux côtés, nous diront ce qu'ils en pensent. A ce moment-là, il faudra trancher très rapidement.

**Le Président:** M. le député de Richmond.

**M. Brochu:** Une question additionnelle, M. le Président. Est-ce qu'il est exact qu'un des points majeurs sur lesquels achoppaient les négociations sont celui de l'évaluation des coûts du contrôle de l'empoussiérage, puisqu'il s'agit, à toutes fins utiles, de la mine la plus mal équipée dans le domaine de l'amiante?

**Le Président:** M. le ministre des Finances.

**M. Parizeau:** Non, pas du tout, M. le Président. Le point central d'accrochage a trait essentiellement aux projections que General Dynamics fait des prix de l'amiante pour l'avenir. Quand je parle de l'avenir, je veux dire pour les dix ans ou quinze ans qui viennent. C'est là vraiment qu'est le point d'accrochage central.

**Le Président:** M. le député de Richmond.

**M. Brochu:** Une dernière question additionnelle, M. le Président. Est-ce qu'il est exact que le

gouvernement du Québec se trouve dans une situation un peu embarrassante en ce qui concerne l'expropriation possible de la société, s'il devait ne pas y avoir entente comme cela a été le cas jusqu'à présent puisque... S'il doit faire adopter son projet de loi 121 prenant les actifs de la société ici au Québec, il devra se retrouver le lendemain matin en nouvelle négociation pour acquérir, selon le désir qu'il a manifesté récemment, les actifs de la société en Allemagne.

**Le Président:** M. le ministre des Finances.

**M. Parizeau:** M. le Président, j'ai plutôt l'impression que c'est General Dynamics qui est embarrassée sur la base des chiffres qu'on lui a montrés. Enfin, il y a une décision majeure qu'ils ont à prendre, qui a des implications pour eux, non seulement sur le plan du prix de leurs actions, mais sur les conséquences d'ordre fiscal pour cette compagnie, quant à l'adoption et la mise en vigueur de la loi que nous avons déjà déposée. J'ai plutôt l'impression que, pour ce qui a trait à ce qu'indiquait le député de Richmond, la balle est dans leur camp.

**Le Président:** M. le député de Beauce-Sud, en exprimant le voeu que votre question soit de la compétence de l'Assemblée nationale du Québec.

**M. Roy:** M. le Président, cela va peut-être paraître douteux au début, mais je voudrais bien vous rassurer, cette question est déjà prête depuis fort longtemps. M. le Président, justement, on sait que la Loi des banques, qui est de juridiction fédérale, sera modifiée prochainement. Même si c'est très clair dans la constitution qu'il s'agit d'une juridiction exclusivement fédérale, la Loi des banques, la Loi de la Banque du Canada, je pense bien que personne n'ignore en cette Chambre les implications et l'importance de ces institutions dans notre développement économique en général. J'aimerais demander au ministre des Finances du Québec, parce que j'imagine bien que le ministère a fait une étude approfondie de la loi, si le gouvernement a présenté ou a l'intention de présenter des recommandations ou des demandes relativement à cette loi avant que la loi ne soit adoptée.

**Le Président:** M. le ministre des Finances.

**M. Parizeau:** M. le Président, nous avons fait plus que des représentations. Il fut un temps, sous l'ancien ministre fédéral des Finances, M. McDonald, où j'ai même été obligé de faire une colère à ce sujet-là, lorsqu'il s'agissait...

**M. Lavoie:** D'habitude vous regardez passer le train.

**M. Parizeau:** Cela dépend des cas. Il faut être en mesure de doser cela selon les circonstances. Mais vous vous rappellerez qu'il y a donc déjà un certain temps, dans les premiers projets de fabri-

cation de la Loi des banques à Ottawa, il était fortement question que l'on astreigne les caisses populaires à des contrôles par la Banque du Canada de types tout à fait nouveaux et qu'en particulier on exige d'elles qu'elles gardent des réserves à la Banque du Canada.

Ceci impliquait une forme de contrôle sur les caisses populaires qui ont toujours été de juridiction de Québec. C'était absolument inacceptable, et il y a eu des mots échangés à l'occasion d'une conférence des ministres des Finances il y a déjà fort longtemps.

Depuis ce temps, le livre blanc a paru, au fédéral, qui atténuait déjà passablement les démanagements que le gouvernement fédéral pouvait avoir à l'égard des caisses populaires. Le projet de loi a été soumis et il satisfait tout à fait aux demandes que le gouvernement de Québec et les fédérations d'épargne et de crédit au Québec avaient posées. Dans ces conditions, je dois dire qu'à l'heure actuelle le projet de loi sur les banques qui est devant la Chambre des Communes, à Ottawa, sur le plan des objections que nous avons apportées, nous satisfait. Dans ces conditions, je ne vois pas de nécessité, à l'heure actuelle, de revenir à la charge puisqu'en définitive... Ecoutez, il arrive très souvent qu'on a des chicanes avec le gouvernement fédéral, mais je dois dire que dans ce cas, il n'y en a pas à l'heure actuelle et je ne vois pas l'utilité d'en provoquer.

(14 h 40)

**Le Président:** Le député de Beauce-Sud.

#### Elaboration des politiques monétaires

**M. Roy:** Comme vous voyez, M. le Président, il y avait des implications pour le Québec.

Ma deuxième question. Etant donné le débat — il y aura sûrement un débat à l'occasion de l'étude de ce projet de loi — est-ce que le gouvernement aurait l'intention, je dis bien aurait l'intention de faire en sorte que le Québec, notamment le Québec, puisse faire des représentations dans l'élaboration des politiques monétaires?

Deuxième question. On sait très bien que les états financiers des banques sont publiés sur le plan canadien, le plan national. Il n'y a aucune possibilité d'être en mesure d'analyser le développement de ces institutions ou le rôle que ces institutions ont joué dans chacune des provinces. Il y aurait là, je pense, un élément important pour lequel le gouvernement du Québec pourrait faire des représentations, à mon avis, de façon qu'on puisse mesurer si notre part de crédit est bien mise au service du Québec. J'aimerais demander au ministre des Finances si, de ce côté, il a bien examiné la question et s'il a l'intention, effectivement, de revenir à la charge.

**Le Président:** Le ministre des Finances.

**M. Parizeau:** M. le Président, en ce qui a trait à la première question, je pense que, normalement, c'est à l'occasion de la révision de la Loi de la Banque du Canada qu'on peut revenir à la

charge quant à l'orientation ou l'influence que les gouvernements des provinces au Canada peuvent avoir sur la politique monétaire. La Loi des banques à charte ne me semble pas être le canal approprié. Je comprends cependant les préoccupations du député de Beauce-Sud. C'est un des vieux terrains de réclamation du gouvernement de Québec d'avoir, au moins à l'égard de la politique monétaire au Canada, certains éléments de consultation. Je ne suis pas le premier à le dire et je pense que, depuis vingt ans, à peu près tous ceux qui ont occupé mon poste dans cette Assemblée ont dit la même chose.

Je pense que c'est important que cela se fasse par le canal approprié et le canal approprié, c'est, bien sûr, toute révision apportée à la Banque du Canada, plutôt que dans la Loi des banques à charte.

Pour ce qui a trait à la deuxième question, je voudrais signaler au député de Beauce-Sud qu'il y a quand même eu un progrès important. Depuis quelque temps, la Banque du Canada publie la répartition des banques à charte par province pour ce qui a trait à leur actif et à leur passif. Ceci est publié tous les mois dans la revue de la Banque du Canada. C'est un développement nouveau, très heureux et qui correspond à l'objectif que le député de Beauce-Sud a en tête, c'est-à-dire d'être en mesure de suivre l'activité des banques à charte province par province.

**Le Président:** M. le député de Verchères. Après quoi, je reconnaitrai M. le leader parlementaire de l'Opposition officielle.

#### Conflit de travail à la SIDBEC

**M. Charbonneau:** Merci, M. le Président. J'aurais deux questions dont l'une au ministre de l'Industrie et du Commerce au sujet de la SIDBEC dont le cas a été soulevé hier par le chef de l'Union Nationale. On a fait mention hier que, depuis quelques années, on a vécu quatre conflits à SIDBEC et qu'au cours des récents mois, depuis les deux dernières années, il y a eu, à l'intérieur de l'entreprise, un certain nombre d'enquêtes ou de mini-enquêtes internes de la part de la direction sur les relations de travail. Etant donné le climat actuel à l'intérieur de l'entreprise SIDBEC, est-ce que le ministre a envisagé la possibilité qu'au lieu d'avoir une enquête de la direction sur les employés il y ait une enquête du gouvernement sur l'ensemble des opérations de SIDBEC, autant du côté patronal que du côté syndical?

**Le Président:** M. le ministre de l'Industrie et du Commerce.

**M. Tremblay:** M. le Président, je remercie le député de Verchères de son intérêt à l'endroit de cette entreprise. Il est évident qu'il m'est difficile de commenter le point qui est soulevé. Il est évident que la direction d'une entreprise, qu'elle soit de propriété publique ou privée, a des droits de gérance et des droits administratifs et a le droit

de faire des enquêtes à l'intérieur de l'entreprise. Par conséquent, il ne m'appartient pas de mettre en question ce droit.

Par contre, il est évident que le gouvernement a des responsabilités comme actionnaire de cette entreprise. Nous suivons, comme je l'ai dit hier, cette entreprise de très près et il y aura des décisions très importantes que le gouvernement devra prendre dans les mois à venir. Cette Assemblée aura aussi des décisions à prendre concernant l'orientation future de cette société et, par conséquent, lorsque ces décisions seront prises, M. le Président, elles seront prises après avoir fait toutes les enquêtes et toutes les études nécessaires à la prise de bonnes décisions.

**Le Président:** M. le député de Verchères.

**M. Charbonneau:** Ma seconde question s'adresse au ministre du Travail, M. le Président.

**Le Président:** Monsieur...

**M. Charbonneau:** M. le Président, écoutez. On a un conflit. Il y a 1800 travailleurs qui sont en grève.

**Le Président:** M. le député de Verchères, je vous comprends, mais on s'est entendu, pour accélérer le rythme de la période des questions, pour qu'un même député, un même membre de l'Assemblée nationale ne puisse formuler une question qu'à un seul ministre. C'est uniquement sur la base de cette entente que je me refuse à vous autoriser...

**M. Lavoie:** Question de règlement, M. le Président, question de règlement. Il n'y a pas eu entente, effectivement. En ce qui nous concerne, cela s'est fait dans le passé. Je crois qu'il est à propos, à l'occasion, de poser une question principale à un ministre et de revenir en supplémentaire à un autre ministre. Cela peut fort bien arriver sur la même question. Je crois qu'il n'y a pas eu entente et, en ce qui nous concerne, nous n'avons pas d'objection à ce que le député de Verchères pose une question à un autre ministre, parce qu'on ne voudrait pas se priver de ce même droit.

**Le Président:** M. le député de Verchères, vous pouvez y aller.

**M. Charbonneau:** Merci, M. le Président. Je remercie le député de Laval. Je me méfie ordinairement de ses appuis mais, aujourd'hui, je vais en profiter. La question que je vais poser au ministre du Travail est toujours concernant la SIDBEC où, actuellement, il y a un conflit important, où il y a plusieurs milliers de travailleurs qui sont en grève. Le ministre pourrait-il nous dire si son ministère a été saisi du dossier? Y a-t-il un conciliateur ou un médiateur nommé? Quel est l'état des négociations actuellement? Selon les informations qui nous ont été communiquées hier par le ministre de l'Industrie et du Commerce, il y a un ris-

que, pour la survie de l'entreprise, que ce conflit dure longtemps, surtout dans le domaine de l'acier. Cela préoccupe les gens de Contrecoeur et les gens de Montréal aussi qui travaillent dans les usines de Montréal de la SIDBEC.

**Le Président:** M. le ministre du Travail et de la Main-d'Oeuvre.

**M. Johnson:** M. le Président, je pense qu'effectivement ce conflit, en plus de préoccuper 3000 travailleurs, préoccupe également le gouvernement, l'entreprise elle-même et les industries qui ont recours au brut produit par la SIDBEC-DOSCO. L'historique des négociations a permis de démontrer que le rythme était assez rapide. La demande de conciliation a obtenu une réponse dans les 24 heures avant le déclenchement de la grève et les parties ont jugé bon, en cours de route, de ne pas vraiment utiliser les services du ministère en s'échangeant des propositions jusqu'à ce que, sur trois points normatifs, les choses claquent, comme cela peut arriver. Le syndicat a choisi, comme c'est son droit de le faire, de faire la grève, compte tenu de la position patronale sur trois points spécifiques du normatif. Depuis ce temps, les conciliateurs au dossier ont convoqué les parties, dès le surlendemain du déclenchement de la grève, et se sont rendu compte, comme il est normal que cela se passe quand il y a une grève, que, maintenant, il y a 19 points de mésentente et non pas trois. Il ne faut pas se surprendre, c'est habituellement ce qui arrive dans les négociations.

Ceci dit, il y a en ce moment — la réunion a été convoquée hier soir, je présume qu'elle a dû commencer il y a environ 45 minutes au ministère du Travail — une réunion entre les parties et conciliateurs au dossier.

**Le Président:** M. le chef de l'Union Nationale, question additionnelle.

**M. Biron:** Une question additionnelle sur le même sujet, surtout sur la première question du député de Verchères. Il est question d'une société d'Etat qui dépense les fonds des citoyens du Québec. Le député de Verchères a posé une question et je veux avoir une réponse du ministre de l'Industrie et du Commerce. Est-ce qu'il y aura une enquête sur la mauvaise gestion aux relations de travail à la compagnie SIDBEC en partant de la direction de SIDBEC?

**Le Président:** M. le ministre de l'Industrie et du Commerce, brièvement, s'il vous plaît!

**M. Tremblay:** M. le Président, j'ai dit hier que le gouvernement allait avoir des décisions très importantes à prendre dans les mois à venir et qu'il y a un suivi continu de cette société. Par conséquent, il ne s'agit pas d'enquête — on utilise le mot "enquête" — il s'agit simplement d'une responsabilité d'actionnaire que le gouvernement a. Cette responsabilité est pleinement assumée, mais je ne suis pas en mesure aujourd'hui de vous don-

ner les décisions du gouvernement. Lorsque le gouvernement aura pris ses décisions, l'Assemblée en sera avertie dans les meilleurs délais. Nous nous préoccupons de cette société, parce que c'est une société industrielle dans l'industrie lourde qui est très importante dans ses retombées économiques pour l'économie du Québec et que, par conséquent, c'est une priorité dans les préoccupations du gouvernement.

**Le Président:** M. le leader parlementaire de l'Opposition officielle.

**M. Bellemare:** Question supplémentaire.

**Le Président:** M. le leader parlementaire de l'Opposition officielle.

**M. Bellemare:** Ah! Merci!  
(14 h 50)

#### Application de la loi 101

**M. Lavoie:** Ma question sera adressée au ministre d'Etat au développement culturel responsable de l'application de la loi 101. J'ai en main le nouveau permis de conduire de l'année 1979 uniquement unilingue français. On connaît la mobilité des citoyens du Québec à l'étranger ou dans les Etats américains voisins ou autres, et certains louent des voitures. J'ai eu quelques plaintes à cet effet, notamment d'un électeur qui a été impliqué dans un léger accident de voiture aux Etats-Unis. Il avait sur son permis "Restrictions", on sait qu'en français "restrictions", c'est la même chose qu'en anglais "restrictions". Selon la restriction A, il devait porter des verres correcteurs. On l'a retenu six heures dans une petite ville américaine avant de trouver un traducteur, parce qu'il avait eu un accident et qu'il avait "restrictions" sur son permis de conduire.

Ma question s'adresse au ministre. Est-ce qu'il juge que cet unilinguisme strict est absolument nécessaire pour assurer, si vous voulez, la présence ou la survie de la langue française au Québec?

**Le Président:** M. le ministre d'Etat au développement culturel.

**M. Laurin:** L'anecdote que vient de raconter le député de Laval m'en rappelle une autre d'un Français qui a été retenu en Allemagne douze heures parce que le douanier allemand ne comprenait pas un mot sur le permis que lui présentait le chauffeur français.

Je pense que c'est une anomalie ou un incident que l'on peut rencontrer, en somme, d'une façon très générale dans quelque autre des pays qu'on pourrait mentionner. On pourrait citer des milliers d'exemples à ce sujet. Je pense qu'il est assez normal que des mots aussi simples que ceux que vous avez mentionnés, et qui, de plus, ont la même signification avec la même orthographe dans les deux langues, ne devraient pas susciter les mêmes difficultés. De toute façon, c'est une question d'opinion, M. le Président.

**M. Lavoie:** M. le Président...

**Le Président:** M. le leader parlementaire de l'Opposition officielle.

**M. Lavoie:** Non, je crois que ma question est très sérieuse. D'ailleurs, pour répondre au ministre, on sait que la liste des restrictions au verso — il y a une liste d'une vingtaine de restrictions — les lentilles cornéennes ou autres, ça ne se traduit pas aussi bien en anglais ou...

Ma question additionnelle est la suivante. Concernant Loto-Québec — et on connaît l'orgie des lotos qu'il y a actuellement, avec la publicité française et anglaise dans les media — est-ce qu'il y a deux poids, deux mesures, ou est-ce que c'est en vue de conserver la clientèle anglophone, soutirer de l'argent par les lotos et garnir les coffres de l'Etat qu'on voit le bilinguisme intégral de tous les billets de loto au Québec? Or, on sait qu'il y a beaucoup plus de billets de loto qui circulent que de permis de conduire.

**M. Charron:** M. le Président, j'invoque le règlement parce qu'il est très évident qu'il ne s'agit pas d'une question supplémentaire à la première.

Je vous dirai que je le fais surtout pour empêcher le député de Laval de sombrer davantage dans le ridicule.

**M. Lavoie:** M. le Président...

**Le Président:** C'est rapproché. Il s'agissait d'auto, de loto.

**M. Lavoie:** Non, je parlais de l'application de la loi 101...

Ma question est très sérieuse. Est-ce que le ministre d'Etat me dit qu'il y a deux poids deux mesures et que, lorsqu'il s'agit de garnir les coffres du ministre des Finances par l'entremise de l'orgie de lotos, le bilinguisme est permis? C'est ma question.

**Le Président:** M. le ministre d'Etat au développement culturel.

**M. Laurin:** Non. Tout ce que je peux dire, M. le Président, c'est qu'il n'y a pas deux poids deux mesures. C'est simplement un usage. Je pense que le ministre des Finances pourra l'expliquer.

**Le Président:** M. le ministre des Finances.

**M. Parizeau:** M. le Président, si je comprends bien l'intervention du député de Laval, il m'accuse, comme ministre responsable de Loto-Québec, de peut-être faire quelque chose d'illégal par rapport à la loi 101. Je vais examiner la loi 101 et, si effectivement le fait de mettre de l'anglais sur les billets est illégal, des corrections seront faites.

**Le Président:** M. le député de Gaspé. A l'ordre, s'il vous plaît!

M. le député de Gaspé.

### Difficultés financières au Centre d'art Orford

**M. Le Moignan:** M. le Président, je voudrais poser ma question au ministre des Affaires culturelles. Nous allons délaissier le domaine prosaïque des grèves pour quelques instants et nous aventurer dans le champ artistique. Le ministre connaît très bien l'oeuvre des Jeunesses musicales dans la province de Québec et un peu partout au pays. Le ministre sait qu'en ce moment Revenu Canada vient de saisir le compte bancaire et menace, je crois, de saisir les immeubles et propriétés du centre du Mont Orford.

Est-ce que le ministre des Affaires culturelles est au courant de ce fait? Est-ce qu'il va tenter des efforts pour que ce centre puisse non seulement continuer ses activités au cours de la saison, mais est-ce qu'il peut nous donner des garanties pour l'avenir du centre musical du Mont Orford?

**Le Président:** M. le ministre des Affaires culturelles.

**M. Vaugeois:** M. le Président, ce qu'il y a de plus étonnant dans ce qui arrive au Centre d'art Orford, c'est la saisie par Ottawa du compte bancaire, ce que je comprends assez difficilement. Je pense bien que cela n'ira pas plus loin, d'après les informations que j'ai, du moins. Quant aux questions que vous posez, l'avenir du Centre d'art nous préoccupe beaucoup. Je pense qu'on peut déjà dire qu'il sera assuré, sauf qu'à ce moment-ci nous ne pouvons garantir que la saison de l'été prochain se déroulera comme prévue étant donné la situation financière du Centre d'art.

**Le Président:** M. le député de Gaspé.

**M. Le Moignan:** Oui, additionnelle, M. le Président. Si le ministre ne nous donne pas d'assurance pour la saison qui s'annonce, en collaboration avec d'autres ministres, le Haut-Commissariat, par exemple, est-ce qu'il n'y aurait pas moyen de trouver à ce camp musical une vocation annuelle? Il pourrait peut-être servir pendant trois ou quatre mois à l'été, et ensuite servir à d'autres fins pendant l'année, ce qui permettrait de rentabiliser ce centre.

**Le Président:** M. le ministre des Affaires culturelles.

**M. Vaugeois:** Effectivement, M. le Président, c'est le genre de solution que nous étudions. Nous travaillons avec le ministère du Tourisme pour trouver d'autres solutions, et avec le Haut-Commissariat pour étudier les possibilités d'hébergement à longueur d'année. Mais déjà, les installations du mont Orford sont déficientes et il est difficile d'envisager, à court terme, des solutions. C'est un héritage d'une situation qui, au long des années, s'est empirée; nous nous trouvons en face d'un déficit considérable. Ce n'est pas un cas unique. Dans plusieurs domaines d'entreprises culturelles, nous avons à faire face à ce genre de

situation. Celui-ci avait été un peu camouflé parce que les administrateurs avaient, par toutes sortes de moyens, cherché à retarder l'échéance de ce déficit, mais on le voyait venir, ces derniers temps, et on a travaillé intensément à des mesures de résorption du déficit. On a exploré avec d'autres ministères des solutions, mais des solutions qui ne peuvent pas être mises en place très rapidement. C'est pour cela qu'actuellement nous tentons une dernière démarche pour un secours financier spécial. Si elle réussit, la saison sera sauvée, sinon il faudra prendre le temps nécessaire pour assurer l'avenir.

**Le Président:** Il vous reste quelques secondes, M. le député de D'Arcy McGee, pour une question.

**M. Goldbloom:** Une question additionnelle, M. le Président, en deux volets. Si j'ai bien compris la réponse du ministre, il assure que le gouvernement verra à ce que la saison 1979 ait lieu. Dans quelle mesure le ministre va-t-il intervenir pour régler, en partie au moins, la question du déficit, et est-ce que les 300 étudiants qui attendent de pouvoir s'inscrire pourront désormais le faire?

**Le Président:** M. le ministre des Affaires culturelles.

**M. Vaugeois:** M. le Président, je m'excuse, je n'ai pas été clair. Je pense avoir dit le contraire. Nous ne pouvons garantir la saison qui s'en vient, étant donné l'importance du déficit accumulé et les moyens à notre disposition et les urgences, si vous voulez, de l'ensemble. Nous sommes conscients, par ailleurs, de ce que cela représente, les invitations ont été faites à des professeurs, des étudiants, comme vous le dites, M. le député, sont inscrits déjà. C'est un camp prestigieux, nous y tenons, mais à ce moment-ci nous n'avons aucun moyen de garantir la saison d'été. D'ici quelques jours, nous serons fixés à cet égard. Nous faisons l'impossible pour sauver la saison qui vient, mais nous ne pouvons donner d'assurance là-dessus.

**Le Président:** Fin de la période des questions. Nous en sommes maintenant aux motions non annoncées.

M. le premier ministre.  
(15 heures)

### Motions non annoncées

#### Journée internationale de la femme

##### M. René Lévesque

**M. Lévesque (Taillon):** Oui, M. le Président, je voudrais simplement présenter une motion qui, j'en suis sûr, devrait faire l'unanimité, pour souligner que c'est aujourd'hui la Journée internationale de la femme et pour proposer que nous tous, et toutes, bien entendu, membres de l'Assemblée nationale, souscrivions pleinement, pour reprendre les termes du Conseil du statut de la femme dans

son récent rapport, aux objectifs d'égalité et d'indépendance des femmes du Québec, à ce compte-là des femmes de toutes les sociétés, et que cela se traduise surtout par une volonté concrète à laquelle nous nous engageons — je l'ai dit il y a deux jours, je crois que tout le monde peut être d'accord — une volonté concrète, à chaque occasion dans notre action législative, de réaliser aussi vite et aussi pleinement que possible les aspirations légitimes de celles qui — il ne faut tout de même pas l'oublier — représentent plus de la moitié de la population. Pas besoin de dire que ce n'est pas seulement ni d'abord cette importance numérique qui compte, mais surtout l'apport qualitatif que représente la participation vraiment à part entière, sur tous les plans, des femmes à mesure qu'on réussit à éliminer les entraves qui régnaient depuis trop longtemps dans les structures sociales, comme c'est le cas aussi parfois encore dans les structures mentales. Alors, au nom de tout le monde, je crois qu'on peut s'y rallier, je voudrais souhaiter bonne fête aux femmes de partout, mais d'abord et avant tout aux Québécoises.

**Le Président:** Est-ce qu'il y a consentement à la présentation de cette motion? Est-ce que la motion sera adoptée?

Il y a une place pour votre intervention, Mme le député de L'Acadie.

#### Mme Thérèse Lavoie-Roux

**Mme Lavoie-Roux:** J'espère que ce n'est pas à titre de femme que vous me donnez la parole, mais parce que j'y ai droit d'après les règlements de la Chambre? M. le Président, évidemment, je m'associe à cette motion du premier ministre, mais je voudrais refaire ici l'exercice que j'ai eu à faire ce matin. Je ne croyais pas que j'aurais à le faire ici. Le premier ministre, à partir d'un bon naturel, comme je le disais ce matin, a souhaité une bonne fête aux femmes. Je voudrais vous dire que ce n'est pas la fête des femmes aujourd'hui. Aujourd'hui, c'est la Journée internationale de la femme, qui, à mon point de vue, revêt trois aspects. C'est d'abord une journée commémorative, dans le sens qu'on veut rappeler le premier geste qui a été posé en Amérique du Nord vers 1855 ou 1857, alors que des femmes ont voulu manifester et contester l'exploitation dont elles étaient victimes au travail. C'est une journée de solidarité pour les femmes du Québec, pour les femmes du Canada et pour les femmes du monde entier.

Je voudrais demander au premier ministre s'il accepterait que cette solidarité dépasse les querelles constitutionnelles. J'ai appris récemment que, lors d'une conférence fédérale-provinciale sur la condition féminine, le Québec aurait refusé de s'associer à un mémoire ou à une présentation de la part du Canada aux Nations Unies sur la condition féminine. Je pense que ceci est dommage. Certains aspects qui ne relèvent pas du fédéral par exemple, touchant l'éducation et autres points

de vue, ne seraient pas représentés. Cette solidarité, je suis convaincue que les femmes voudraient qu'elle dépasse les chicanes constitutionnelles et qu'elle puisse s'inscrire pour l'ensemble des femmes parce que, d'une certaine façon, même s'il y a ici beaucoup de difficultés, il y a des femmes à l'échelle mondiale qui sont dans des conditions encore plus déplorables que les nôtres et auxquelles, je pense, on veut vraiment s'associer.

Enfin, M. le Président, je pense que c'est une journée d'engagement. C'est une journée de renouvellement d'engagement pour un grand nombre de femmes de poursuivre le travail qui permettra aux femmes de devenir le plus autonomes possible sur tous les plans. S'il y a un souhait que je veux faire, et ceci tout particulièrement à l'adresse de mes collègues de l'Assemblée nationale, c'est qu'eux aussi s'engagent, le premier ministre l'a dit, mais je souhaite — et je le dis sans aucune partisanerie politique parce que je pense que cet appel peut se faire des deux côtés de la Chambre — que cet engagement parte d'une conviction personnelle de tous mes collègues de l'Assemblée et non pas de desseins ou peut-être de certains calculs politiques ou électoraux. Je pense que c'est dans la mesure où, de plus en plus, on acceptera ce genre d'engagement que, vraiment, la condition féminine évoluera et, probablement, son évolution s'accélénera. Merci, M. le Président.

**Le Président:** Merci, Mme le député de L'Acadie.

M. le chef de l'Union Nationale.

M. Biron: M. le Président, je tiens brièvement à me joindre moi aussi au premier ministre et au député de L'Acadie pour souligner cette journée internationale de la femme. Je voudrais aussi, avec le premier ministre et le député de L'Acadie, que cette journée, soit plus que l'occasion de vœux pieux, mais soit véritablement pour nous en particulier, les membres de cette Assemblée nationale et pour tous nos concitoyens du Québec, l'occasion d'une réflexion, d'un changement d'attitude particulièrement pour reconnaître la place de la femme dans l'histoire du Québec.

Aujourd'hui, je crois que plus que jamais la société québécoise doit reconnaître le rôle primordial de la femme au Québec. On se souvient qu'au cours des plusieurs centaines d'années de notre histoire la femme a joué des rôles très importants au Québec en particulier. Soit pour nos institutions ou pour la mentalité tout simplement de nos concitoyens, il faut reconnaître aujourd'hui cette journée internationale de la femme, rendre hommage aux femmes. Ce n'est pas un cadeau; je crois que c'est un droit naturel que les femmes du Québec ont, que les femmes du monde ont. Tout simplement, en me joignant au premier ministre, je veux rendre hommage à toutes les femmes du Québec soit en tant que femmes, en tant qu'épouses, en tant que mères de famille ou en tant que compagnes. Mes hommages les plus sincères.

**Le Président:** Merci, M. le chef de l'Union Nationale.

Mme le député des Îles-de-la-Madeleine.

**Mme Denise Leblanc-Bantey**

**Mme Leblanc-Bantey:** Permettez-moi, M. le Président, d'ajouter mon mot à cette motion non annoncée. Evidemment, je m'associe à la motion du premier ministre sans partisanerie et en solidarité avec toutes les femmes. Je tiens à le féliciter des intentions qu'il a manifestées lors du discours inaugural et de la volonté du gouvernement de régler certains problèmes des femmes.

Cependant, M. le Président, je vous dis qu'en tant que femme je me sens aujourd'hui un peu du même avis que le premier ministre lorsque, parlant de la Charte de la langue française, il se disait humilié de la nécessité d'avoir à légiférer sur ce qui, pour tout peuple normal, aurait dû être un acquis. C'est le cas, me semble-t-il, de la Journée internationale de la femme. J'avoue que je trouve humiliant encore ce besoin qu'on a de souligner une journée de l'année comme celle des femmes, surtout dans la mesure où, à notre connaissance, on n'a jamais senti le besoin d'avoir une journée internationale des hommes. Pour ma part, je souhaite très honnêtement, M. le Président, que cela ne devienne jamais nécessaire non plus. On n'a pas envie de vous faire partager nos malheurs. Le vœu que je formule quand même aujourd'hui, c'est que, d'ici les prochaines années, la réalité nous permettra de nous dispenser d'une journée vouée aux femmes. Mais, comme l'a souligné Mme le député de L'Acadie, pour que ce souhait devienne réalité, il arrive que les femmes elles-mêmes, au-delà de toute partisanerie, doivent acquérir la solidarité dont parle Françoise Parturier dans sa "Lettre ouverte aux femmes". Mais, comme je crois que l'ensemble des membres de cette Assemblée n'a certainement pas eu l'occasion de lire "Lettre ouverte aux femmes" de Françoise Parturier, permettez-moi de vous en citer un passage. Je vous préviens tout de suite que je vais conclure sur une parole d'homme.

Alors, Françoise Parturier, qui parle aux femmes, dit: "Vous parlez tout le temps de barrages, de barrières. C'est faire beaucoup d'honneurs, madame, à la seule parole que de croire qu'elle puisse les supprimer. Tout ce qu'elle peut, c'est vous donner le courage de les sauter. La liberté ne se demande pas, madame, elle se prend; elle se prend quand c'est possible, bien sûr, quand la surveillance se relâche, quand le règlement n'est plus appliqué, quand la révolte gronde, quand les draps sont noués bout à bout, quand le plan du bâtiment est prêt, que les habitudes des gardiens sont connues, que la complicité s'organise et qu'on aura de quoi vivre à la sortie. La liberté n'est pas un mot magique qu'il suffit de prononcer pour être libre. La liberté ne s'improvise pas. Il faut bien surveiller les moments. Jamais, me semble-t-il — dit Françoise Parturier — les circonstances n'ont été aussi favorables qu'aujourd'hui. Il n'y

faut, mesdames, que de l'audace et de la solidarité".

(15 h 10)

Et pour les hommes qui se diraient, dans le fond, que nous aussi on pense que cela pourrait être comme cela, je conclus sur une citation de John Stuart Mill: "Nous pouvons affirmer en toute certitude que la connaissance que les hommes peuvent acquérir des femmes sur ce qu'elles sont, sans parler de ce qu'elles pourraient être, est déplorablement limitée et superficielle et le restera tant que les femmes n'auront pas dit tout ce qu'elles ont à dire". Merci, M. le Président.

**Le Président:** Est-ce que la motion sera adoptée?

**Des Voix:** Adopté.

**Le Président:** Adopté.

Enregistrement des noms sur les votes en suspens.

Nous en sommes aux avis à la Chambre. M. le leader parlementaire du gouvernement.

M. le député de Notre-Dame-de-Grâce, pour la seconde fois aujourd'hui, M. le leader parlementaire de l'Union Nationale.

**Avis à la Chambre**

M. Scowen: M. le Président, hier j'avais l'occasion de vous parler d'un très important rapport sur le commerce, qui a été commandité par le gouvernement du Parti libéral, en 1976. Nous avons appris que le ministre de l'Industrie et du Commerce avait l'intention de faire un communiqué de presse pour le rendre public à Montréal avant que ce soit déposé en Chambre. Je pense que le leader a accepté de se renseigner sur cette question et de nous dire si c'est vrai que cette conférence de presse aura lieu avant que les élus de l'Assemblée nationale aient pris connaissance de ce rapport important.

**Le Président:** M. le leader parlementaire du gouvernement.

**M. Charron:** Comme je m'y étais engagé hier à l'endroit du député de Notre-Dame-de-Grâce, j'ai pris les informations. Je n'ai pas les mêmes que celles que soutient peut-être bien sincèrement le député de Notre-Dame-de-Grâce. Le ministre de l'Industrie et du Commerce reçoit entre ses mains lundi, du groupe même du comité d'études sur révolution du commerce au Québec, ce rapport et il s'engage à le déposer à l'Assemblée nationale dès mardi.

**Le Président:** M. le leader parlementaire de l'Union Nationale.

M. Bellemare: Bon, merci. En vertu de 34, je voudrais dire au leader du gouvernement que je trouve extrêmement déplorable que le sommet

économique, les 14, 15 et 16, fera sortir de la Chambre au moins quinze ministres. Je ne trouve pas cela parlementaire, pendant trois jours de temps, sortir quinze ministres de la Chambre quand les débats sont absolument nécessaires, surtout au début d'une session. Je voudrais dire que j'ai devant moi la liste de ceux qui vont être absents, les quinze, et les douze autres qui vont nous rester. Je dis à l'honorable leader du gouvernement — je ne sais pas qui a pu fixer les dates — que, particulièrement au début d'une session, il y aura trois jours où il va manquer quinze ministres.

**Le Président:** M. le leader parlementaire du gouvernement.

**M. Charron:** M. le Président, c'est moi qui ai communiqué ce matin à l'Union Nationale la liste. Si le député veut bien prendre le document que je lui ai remis, il verra qu'il s'agit de la liste des ministres invités, ce qui ne veut dire en aucun moment que les ministres invités à cause des fonctions qu'ils occupent seront présents au sommet du début à la fin, donc absents de la Chambre en totalité pour les séances de mercredi et jeudi. Le premier ministre a déposé un document qui donne la liste des ateliers et des heures de travail du sommet; c'est donc par rotation que les ministres auront, selon le sujet abordé lors de la conférence, au désir même des participants j'imagine, à témoigner des intentions gouvernementales dans chacun des domaines. Je puis assurer le député que j'ai déjà en main — parce que je l'ai esquissée à l'instant avec le premier ministre — une liste qui divise en à peu près deux groupes les ministres présents au sommet économique. Donc, en aucun moment, tous les ministres invités seront absents de la Chambre en même temps.

**Le Président:** M. le leader parlementaire de l'Union Nationale.

**M. Bellemare:** M. le Président — prenez votre temps, je n'ai pas eu de question encore aujourd'hui — je voudrais dire au leader que je trouve cela antiparlementaire quand même qu'on tienne au début d'une session un sommet économique comme celui-là. Je ne dis pas que ce n'est pas efficace pour l'avenir du Québec, mais actuellement, au point de vue du parlementarisme, je dis que les dates sont fort mal choisies.

**M. Lavoie:** M. le Président.

**Le Président:** M. le leader parlementaire de l'Opposition officielle.

**M. Lavoie:** Au leader parlementaire, en vertu de l'article 34 qui concerne les travaux de la Chambre, nous avons pris connaissance avant-hier du message inaugural du premier ministre où il est dit dans une courte phrase: "La carte des districts électoraux sera également révisée". Nous

savons que lors de la dernière session, une commission avait commencé à siéger. Je voudrais savoir du leader parlementaire du gouvernement, parce que cela intéresse beaucoup de milieux au Québec, que ce soit dans le Lac-Saint-Jean, dans la région de Montréal ou de l'Outaouais, la modification des districts électoraux, quand cette commission sera appelée à siéger. Effectivement, le premier ministre est ici. Est-ce que d'ici la fin de la présente session il prévoit, tel qu'il est dit dans le message inaugural, qu'une loi sera adoptée pour modifier la carte des districts électoraux?

**Le Président:** M. le premier ministre.

**M. Lévesque (Taillon):** Oui, M. le Président. C'était dans le discours inaugural justement parce que c'est notre intention que ce soit fait, autant qu'il sera humainement possible — tout dépendant évidemment de la coopération qu'on s'échangera — avant la fin de l'année. Il est entendu qu'on doit d'ailleurs aborder ce sujet dans l'ensemble de ce qu'on peut appeler les réformes électorales nécessaires dès la semaine prochaine.

**M. Charron:** Mercredi prochain... mardi.

**M. Lévesque (Taillon):** Mardi, parce qu'il y a le sommet qui change un peu les dates du conseil des ministres. Mardi prochain, on doit faire le tour du sujet. C'est nettement l'intention du gouvernement d'arriver avec les commissions et les études qui seront encore requises pour cette réforme de la carte électorale avant la fin de l'année.

**Le Président:** Votre avis à la Chambre, M. le leader parlementaire du gouvernement.

**M. Charron:** Pour que chacun puisse organiser son agenda, je donne des avis qui ne sont pas immédiats. D'abord, j'avais prévu que la commission des engagements financiers allait devoir se réunir peut-être d'une façon un peu plus assidue du fait qu'elle n'a pas eu sa séance régulière de février. J'invite donc les membres de cette commission à prendre note que la commission sera convoquée le jeudi 22 mars, à toutes les heures régulières de séance de la commission, sauf pendant les affaires courantes, et le vendredi 23 mars, pour la matinée seulement.

Je donne avis également que, mardi matin, deux commissions se réuniront. Les avis sont déjà au feuillet; ce sont plutôt des rappels. Oui, les deux avis sont au feuillet. La commission des corporations professionnelles se réunira au salon rouge afin de recevoir les représentants des différentes corporations ou ordres qui ont été invités sur le dossier des actes médicaux et infirmiers, comme cela avait déjà été préalablement annoncé.

A la salle 81-A, en même temps, c'est-à-dire de 10 heures à 12 h 30, se réunira la commission de la justice pour étudier la réforme du droit de la famille et entendre les organismes qui ont sollicité d'être entendus sur cette question. Je dis, d'ail-

leurs, que cette commission se réunira trois jours la semaine prochaine. Je donne l'avis pour la séance de mardi matin. Je donne avis également que, demain matin, de 10 heures à 12 h 30 la commission des affaires municipales se réunira afin d'entendre les organismes qui ont été invités à se faire entendre sur le projet de loi no 107 parrainé par le ministre des Affaires municipales.

Enfin, n'ayant plus d'autres avis à communiquer, je fais motion pour que se réunisse cet après-midi, tout de suite, jusqu'à 18 heures et ce soir de 20 heures à 22 heures, à la salle 81-A, la commission du travail et de la main-d'oeuvre sur le projet de loi no 126. Elle restera à la même salle pour la séance de ce soir. Cet après-midi la commission des affaires municipales se réunira d'abord à la salle 91-A pour réintégrer le salon rouge pour la séance de ce soir. Je répète pour que ce ne soit pas confus. Cet après-midi et ce soir, réunion de la commission du travail à la salle 81-A; cet après-midi, réunion de la commission des affaires municipales à la salle 91-A et ce soir au salon rouge. J'en fais motion, M. le Président.

(15 h 20)

**Le Président:** Est-ce que cette motion sera adoptée?

**Des Voix:** Adopté.

**M. Charron:** Demain, au salon rouge.

**Le Président:** La motion est adoptée.  
M. le député de Notre-Dame-de-Grâce.

**M. Scowen:** J'avais l'impression que l'accord intervenu pour demain était que la commission parlementaire étudiant le projet de loi no 107 devait se réunir de 9 heures à 12 heures.

**M. Laplante:** M. le Président...

**Le Président:** Oui, M. le député.

**M. Laplante:** ... j'ai oublié de faire part au leader qu'il y a eu une entente entre les parties pour que la commission parlementaire des affaires municipales commence demain à 9 heures pour finir à 11 h 30 au lieu de commencer à 10 heures et finir à 12 h 30.

**Le Président:** Très bien, M. le député de Bourassa.

M. le leader.

**M. Charron:** Je change l'avis en conséquence. Je respecte l'harmonie.

**Le Président:** Y a-t-il consentement unanime?

**M. Charron:** Oui.

**M. Bellemare:** Juste un instant, M. le Président. On m'avait dit, à la commission parlementaire

de ce matin sur le projet de loi 126, qu'on pourrait peut-être commencer après que le discours du chef sera fait. Cela me permettrait de rester en Chambre pour écouter le chef parce que cela va être très intéressant. J'espère, d'ailleurs, que plusieurs vont rester. Mais, une chose certaine, M. le Président, c'est que je ne pourrai pas y assister, ni mes collègues, durant cette période-là.

**M. Charron:** Je comprends, M. le Président, mais j'ai aussi été informé que le député de Johnson avait eu l'occasion d'exprimer ses vifs sentiments sur le mémoire de la CSN qui est actuellement à l'étude. Donc la participation de son parti a été faite. D'autre part, le député sait aussi qu'il y a quatre ou cinq organismes qui ont été convoqués et qui attendent leur tour. On ne peut donc pas retarder les travaux de la commission.

**M. Bellemare:** C'est sûr et certain; je respecte ce que j'ai dit. Le leader a parfaitement raison. Si c'est seulement la CSN qui passe pendant l'heure de discours du chef, je n'ai aucune objection à les entendre.

**Le Président:** Alors, la motion est adoptée?

**M. Grenier:** M. le Président...

**Le Président:** M. le député de Mégantic-Compton.

**M. Grenier:** Je voudrais demander au leader parlementaire des informations sur la commission permanente des corporations professionnelles qui siègera mardi matin, à savoir si on recevra, en plus des groupes, des mémoires, et si c'est des groupes, lesquels?

**M. Charron:** M. le Président, j'ai cela à mon bureau, mais je n'ai pas avec moi la liste des groupes qui seront entendus mardi. Je peux la faire parvenir aux différents partis politiques dans le cours de la séance d'aujourd'hui. Je rappelle toutefois que cette commission ne se réunit que pour une seule journée et qu'elle aura donc à organiser ses travaux en conséquence.

**Le Président:** C'est bien.

Alors, aux affaires du jour. L'article 1), M. le leader parlementaire du gouvernement?

**M. Charron:** Forcément, M. le Président.

### Débat sur le message inaugural

**Le Président:** Alors, j'appelle la reprise du débat sur le message inaugural.

M. le chef de l'Union Nationale, en vertu des dispositions de notre règlement, vous avez aujourd'hui un droit de parole tout à fait privilégié, je vous donne la parole.

### M. Rodrigue Biron

**M. Biron:** Je vous remercie, M. le Président. Comme c'est la coutume, au début de chaque session, je vais vous présenter les salutations les plus empressées de la part des membres du caucus de l'Union Nationale. Je vous dis tout notre respect pour votre fonction et pour la façon avec laquelle vous vous en acquittez, et je vous dis aussi tout l'attachement des députés de l'Union Nationale à cette présidence de notre Assemblée nationale.

Je veux, bien sûr, en vous saluant et en vous portant respect, porter aussi respect et saluer vos deux collègues, les deux vice-présidents de cette Assemblée nationale.

M. le Président, beaucoup de gens, lorsqu'ils ont pris connaissance, par les media d'information, des gros titres qu'on avait un peu partout dans les journaux, le lendemain du discours inaugural du premier ministre, titres qui disaient à peu près ceci: 1979, priorité à l'économie, beaucoup de gens ont pu se dire que, finalement, l'Union Nationale a été écoutée. Le chef de l'Union Nationale a été écouté en particulier dans ses demandes pour que le gouvernement attache une importance tout à fait spéciale à l'économie du Québec.

Mais, M. le Président, je voudrais dire que cette priorité à l'économie de la part du gouvernement peut relever, bien sûr, d'un bon naturel. Mais, avant de juger rapidement cet effort de communication que le premier ministre, en particulier, a fait ou que le gouvernement a fait vis-à-vis des citoyens du Québec, je voudrais l'analyser avec l'oeil d'un homme qui a été une vingtaine d'années dans le domaine de l'administration et qui, pendant toute sa vie active, en dehors de ses années d'homme politique, a pu de temps à autre faire des chiffres, compter ce qui se passait et voir des responsabilités ou, comme je l'ai dit à quelques reprises, signer des chèques de paye le jeudi après-midi en se demandant: Est-ce que j'ai de l'argent dans mon compte de banque pour couvrir ces chèques de paye? C'est avec cet oeil critique, parfois sévère, d'un administrateur que je voudrai juger du discours inaugural du premier ministre, d'autant plus que lui-même l'a qualifié de discours inaugural à saveur économique. J'ai écouté hier l'intervention du chef parlementaire de l'Opposition officielle. J'ai vu sa critique qui correspondait à sa profession d'homme politique ou de politicien de profession. Le premier ministre l'a abordé, lui, avec ses qualités de communicateur extraordinaire. Le chef du Parti libéral voudra bien, lui aussi, l'aborder avec ses qualités d'éditorialiste. Quant à moi — je vous l'ai dit tout à l'heure — je veux aborder ce discours avec les qualités d'un administrateur beaucoup plus que d'un politicien.

M. le Président, en particulier, je lis tout au début ce que le premier ministre disait: "Le Québec s'attellera ainsi pour de bon à la tâche de viser des objectifs généraux aussi bien que des orientations sectorielles à une véritable politique de développement. J'espère que, entre autres, le

député de Lotbinière, chef de l'Union Nationale, trouvera là au moins quelques-unes des réponses aux questions insistantes qu'il pose si souvent sur la politique économique. Il admettra que, dans le régime où nous sommes, il n'est pas facile de voir clairement la perspective du développement économique... Pourtant, après deux ans de recherches, de mises au point, d'efforts sectoriels — disait le premier ministre — on va déboucher, dans les mois qui viennent, sur cet énoncé général aussi cohérent que possible d'une politique de développement".

M. le Président, ce qu'on retrouve dans le discours inaugural, en fait, c'est exactement ce que le premier ministre lui-même nous a dit. Il vise des objectifs généraux aussi bien que des orientations sectorielles et le gouvernement va essayer de déboucher dans les mois qui viennent sur un énoncé général aussi cohérent que possible d'une politique de développement. Après deux ans et demi au pouvoir ou tout près, on est rendu au point de viser des objectifs généraux et de faire un énoncé général aussi cohérent que possible.

M. le Président, un gouvernement qui connaît quelque chose à l'administration aurait certainement dû dépasser cette étape et aurait passé à l'action véritable pour avoir une politique économique qui réponde aux besoins du Québec d'aujourd'hui. Les besoins du Québec d'aujourd'hui, nous n'avons qu'à regarder les statistiques, investissements, chômage, dépenses gouvernementales, déficits gouvernementaux, et on en vient rapidement à la conclusion qu'il y a quelque chose qui ne marche pas dans l'économie et qu'il y a de l'incertitude quelque part. Il faut absolument inviter les Québécois, les Québécoises, même les investisseurs étrangers à investir au Québec.

Mais la décision prise par le gouvernement de s'occuper de l'économie cette année ou de dire qu'il allait s'occuper de l'économie est un bon principe. Cela vient d'un bon naturel. Mais la mise en application est mauvaise, c'est-à-dire que le gouvernement part de Québec et il dit: Il faut que j'aille à Montréal. Cela est excellent. S'il a affaire à Montréal, il faut qu'il aille à Montréal. Il part du parlement. Il s'en va jusqu'au pont Pierre-Laporte. Il traverse le pont et, au lieu de partir vers Montréal, il part vers le Bas-du-Fleuve. C'est exactement le genre de discours inaugural qu'on a vis-à-vis de la politique économique qu'on devrait donner au Québec. On part dans la mauvaise direction. C'est inquiétant de voir qu'il y a dans le discours inaugural beaucoup de main mise de l'Etat sur l'économie québécoise et sur les citoyens québécois. On s'aperçoit qu'il y en a un peu partout de cela.

On disait dans le Journal de Québec, le Journal de Montréal: 77 énoncés d'intentions. Le gouvernement sera un peu partout et un peu dans la vie de tout le monde. Donc, c'est une prise en charge, de la part du gouvernement, des citoyens et des entreprises du Québec à partir de la naissance jusqu'à la mort. On sait que le gouvernement prendra soin de nous. Pas besoin de faire quoi que ce soit. Pas besoin de se battre. Le

gouvernement va nous prendre en charge, on n'a rien à faire. On est pris. On est pris justement dans cet état au point de vue économique qui nous empêche de prospérer, qui nous empêche de travailler. C'est justement la conception totalitaire du gouvernement dans ce domaine qui fait que l'Union Nationale critique cette approche du gouvernement.  
(15 h 30)

L'Union Nationale, elle, a une tout autre alternative vis-à-vis de cette conception de la société moderne du Québec d'aujourd'hui. L'alternative de l'Union Nationale, c'est tout simplement de faire un peu plus de place pour l'initiative privée, pour l'entreprise privée, pour les individus. Ce que nous voulons, c'est tout simplement savoir exactement, dans ce genre de gouvernement, quelle est la place de l'entreprise privée, quelle est la place des individus. Un jour ou l'autre, va-t-on arrêter, quelque part, d'avoir des bureaucrates et des technocrates sur le dos qui, sans cesse, viennent harceler les citoyens et viennent brimer la liberté des citoyens?

Ce qu'on a également dans ce discours inaugural, M. le Président, c'est une bureaucratie qui étouffe à peu près tous les Québécois ordinaires et qui fait beaucoup de place pour les technocrates péquistes. On a vu au cours des deux dernières années et demie beaucoup de technocrates péquistes un peu partout. Maintenant, on va en voir encore plus si on réalise ce qu'il y a dans ce discours inaugural.

On a vu également dans ce discours inaugural une orgie de nouvelles dépenses ou de nouveaux programmes comme on n'en avait jamais vus encore dans l'histoire du Québec, alors que justement, avec les besoins du Québec d'aujourd'hui, le gros bon sens nous dicterait tout simplement d'arrêter les dépenses du gouvernement, d'arrêter pour un temps les programmes du gouvernement et de laisser souffler un peu notre population qui est étouffée par les taxes à l'heure actuelle. C'est tout simplement le gros bon sens qui nous fait dire: Combien ces programmes qu'on veut mettre de l'avant vont-ils nous coûter et qui va payer pour ces programmes? Alors que la plupart des médias d'information n'y ont vu que du feu ou beaucoup de communication de la part du gouvernement et du premier ministre, il y en a un qui semble s'être posé les véritables questions, c'est-à-dire qui va payer et où on va prendre l'argent. C'est M. Normand Girard qui, dans le Journal de Québec du mercredi, 7 mars, dit ceci: "Où le gouvernement puisera-t-il l'argent pour en assurer la réalisation?" Il s'agissait du programme dont il nous faisait part. "Au total, on relève 77 énoncés d'intentions." On lit aussi ceci: "Au surplus, une grande partie des mesures "pour tout le monde", ou à peu près, que le gouvernement Lévesque compte réaliser demandent des investissements nouveaux dont les prévisions ne sont pas divulguées, mais dont le total pourrait être colossal. Partout, les millions de dollars volent". On dit un peu plus loin: "Chacun sait qu'un discours inaugural, par son essence même et selon la tradition,

est un énoncé de vœux divers, qualifiés de "pieux" (stériles) par les Oppositions, dont le sérieux se mesure au moment du budget. Par conséquent, il faudra attendre ce moment-là pour être en mesure d'apprécier à sa juste valeur le contenu du "catalogue" que le gouvernement a fait parvenir, hier à tous les citoyens du Québec..."

Ou bien il s'agit de promesses d'aspect électoral destinées à aller chez les électeurs en prévision d'un geste consultatif quelconque, ou bien il s'agit d'intentions fermes. Mais s'il s'agit d'intentions fermes, il faut justement se poser la question: Est-ce qu'on a les moyens de se payer tout cela? Bien sûr, ceux qui ne connaissent rien à l'économie vont sourire. Ils vont dire: Ah! On a les moyens de se payer tout cela. Mais un jour ou l'autre, il y a un Jean-Baptiste qui paie quelque part au Québec. On n'a pas encore inventé, de la part du gouvernement du Québec, une machine à imprimer les dollars; je ne le pense pas. Un jour ou l'autre, quelqu'un va payer. Qui va payer? Toujours Jean-Baptiste, quelque part. Que ce soit à Québec, à Montréal, à Rimouski ou ailleurs en province, notre Jean-Baptiste va payer, et cela va coûter cher parce que des bureaucrates et des technocrates péquistes, cela coûte de l'argent et cela coûte très cher. On les engage à gros prix.

M. le Président, ce qu'il aurait fallu, à mon point de vue, à un moment aussi important de l'histoire économique du Québec, alors que les revenus diminuent beaucoup plus rapidement que le ministre des Finances ne l'avait prévu l'an dernier dans son discours du budget, c'est une déclaration ferme du premier ministre du Québec, un énoncé de principe très ferme disant: Le gouvernement du Québec a décidé d'arrêter de gaspiller, d'arrêter de dépenser. Nous allons, à compter d'aujourd'hui, vivre selon nos moyens. Vivre selon nos moyens, à mon point de vue, c'est limiter les dépenses à une augmentation de 5% par année au cours des cinq, six ou dix prochaines années, si on veut arriver à peu près au même pourcentage de dépenses du gouvernement vis-à-vis du produit intérieur brut total que l'Ontario. Cela va prendre un minimum de cinq ans et peut-être jusqu'à dix ans pour arriver à peu près au même pourcentage que l'Ontario.

Si on continue à dépenser à cette allure, il faut se demander où on va se ramasser. On va se ramasser à quelque part dans le décor, parce que les sommes d'argent, encore une fois, ne s'inventent pas. J'ai appris que, dans le monde de la finance, les revenus doivent être aussi élevés, sinon un peu plus, que les déboursés, les dépenses. Lorsqu'on dépense plus que nos revenus, on fait faillite. Et à cette allure, à l'heure actuelle, le gouvernement du Québec se dirige vers une faillite économique lamentable, à mon point de vue.

Une faillite économique lamentable parce que, l'an dernier ou il y a deux ans, le ministre des Finances nous disait dans son discours du budget: Nous allons essayer de limiter les besoins ou les déficits du gouvernement aux environs de \$600 millions cette année et nous allons vous faire la preuve d'un bon gouvernement. Le ministre des

Finances, il y a deux ans, se plaignait du mauvais gouvernement qui l'avait précédé en disant: Les déficits ou les besoins financiers ont été autour de \$1 200 000 000.

J'ai reçu, il y a quelques jours justement, la synthèse des opérations financières pour les neuf premiers mois de cette année financière, c'est-à-dire jusqu'au 31 décembre 1978, puisqu'elle se terminera le 31 mars. On nous disait que, dans l'année financière dans laquelle on vit présentement, il y aura des besoins de capitaux de \$1 573 000 000; ce sont les déboursés qu'on a de plus que les recettes. M. le Président, \$1 600 000 000 pour cette année! Il y a des gens qui m'écoutent et qui vont dire: Cela n'a pas de bon sens, c'est le total des dépenses du gouvernement, \$1 600 000 000. Ce n'est pas le total des dépenses, c'est seulement ce qu'on a en déficit budgétaire, ce dont on a besoin de plus entre nos revenus et nos dépenses. On a moins de revenus et on a toujours de plus en plus de dépenses. Cela prendrait véritablement, de la part d'un chef d'Etat, d'un premier ministre une déclaration disant: C'est fini, les folies; on arrête de gaspiller, on arrête de dépenser et, finalement, on va essayer de vivre selon nos moyens.

M. le Président, vous, comme n'importe quel autre Québécois qui m'écoute en ce moment, allez dire: Je gagne \$200 par semaine — pour prendre un chiffre — mais la première semaine où je gagne mes \$200, cela me coûte \$250 pour vivre. Je vais aller à la caisse populaire ou à la banque, ou quelque part ailleurs et je vais emprunter \$50. La deuxième semaine, cela me coûte encore \$250 et j'ai gagné \$200; j'emprunte un autre \$50. Je vais faire cela pendant dix mois, douze mois. Je vais emprunter \$50 par semaine jusqu'au jour où mon banquier ou mon gérant de caisse populaire va dire: Ecoute, où t'en vas-tu comme cela? Là, la réponse va être: Je gagne \$200 et j'en dépense \$250. Bien, on va arrêter de lui prêter et il va faire une faillite à quelque part. C'est exactement dans cette direction que se dirige le gouvernement du Québec lorsqu'il vit au-dessus de ses moyens.

Surtout avec ses énoncés d'intentions, ce catalogue de bonnes intentions qu'on vient de distribuer à tout le monde, je pense qu'on s'en va encore plus rapidement vers un déficit, un besoin budgétaire d'au-delà de \$2 milliards, c'est-à-dire deux mille millions de déficit pour l'an prochain si on continue à la même allure. Cela n'a pas de bon sens! Il faut, M. le Président — je sais que c'est difficile, je sais que cela va être très dur pour le gouvernement, les technocrates et les bureaucrates et que ce ne sera pas facile à réaliser — un jour ou l'autre qu'on ait un gouvernement responsable qui dise: Finalement, on s'occupe de l'économie selon notre capacité de payer. La capacité de payer du Québec, à l'heure actuelle, n'est pas tellement élevée. Bien sûr, il va falloir couper des services, des programmes gouvernementaux et il va falloir être assez honnête, être assez homme politique pour aller jusqu'au bout et aviser la population du Québec que nous sommes obligés de couper certains programmes.

M. le Président, j'ai toujours appris qu'il y a quatre sortes de dépenses qu'on peut faire: les dépenses essentielles, les dépenses nécessaires, les dépenses utiles et celles qui sont superflues. Bien sûr, je ne voudrais pas couper les essentielles, on en a besoin pour vivre. Je ne voudrais pas, non plus, couper les nécessaires; c'est nécessaire pour la vie des Québécois. Mais on fait beaucoup de dépenses qu'on qualifie d'utiles à l'heure actuelle et on en fait d'autres qu'on qualifie à l'heure actuelle de superflues au gouvernement du Québec. On n'a pas le moyen de faire cela. Il n'y a pas un chef de famille, il n'y a pas une mère de famille, il n'y a pas un chef d'entreprise, il n'y a personne qui peut vivre en faisant des dépenses constamment plus élevées que ses revenus, en faisant à la fois de l'essentiel et du nécessaire, de l'utile et du superflu.

(15 h 40)

M. le Président, c'est pour cela que je dis qu'il est grand temps de couper nos dépenses à un rythme auquel on est capable de vivre et selon notre capacité de payer. Bien sûr, cela n'arrive pas souvent qu'un chef de parti de l'Opposition dise: Il faut couper nos dépenses, il faut couper nos budgets et il faut couper nos programmes. Habituellement, les membres des partis de l'Opposition disent toujours au gouvernement: Ce n'est pas assez, vous n'en faites pas assez. On fait des promesses à gauche et à droite. Mais dans le cas historique du Québec, à l'heure actuelle, ce n'est pas possible de continuer.

Il faut absolument que le gouvernement agisse en gouvernement responsable jusqu'au bout, parle franchement à la population du Québec et lui dise: Une petite minute, on n'a pas le moyen de payer plus. Il faut arrêter quelque part et il faut administrer en administrateurs responsables. Ce n'est pas cela. Le Parti québécois au pouvoir à l'heure actuelle, à l'entendre, faire des promesses à gauche et à droite, on jurerait que c'est encore un parti de l'Opposition qui fait des promesses sans se soucier qu'un jour ou l'autre il faudra payer. Peut-être que c'est pour acheter des votes au référendum ou à la prochaine élection. Je ne le sais pas, mais à entendre le Parti québécois faire des promesses, on se dit que c'est un parti d'Opposition qui fait des promesses, qu'il n'est pas responsable du tout et qu'un jour ou l'autre, il n'aura jamais le moyen de payer cela et il n'aura pas besoin de le payer.

Mais pourtant, ce n'est pas un parti d'Opposition qui a fait le discours inaugural, c'est le premier ministre du Québec. Lui, il faut lui demander d'être plus responsable qu'un chef de parti de l'Opposition. Il faut peut-être lui dire, et il faut certainement lui dire: Arrêtez de dépenser. On n'a pas le moyen de payer pour cela. Les Québécois paient déjà beaucoup trop de taxes au Québec.

Vous voulez que je fasse une liste? J'aurais pu faire les 77 énoncés d'intentions. J'en ai pris une vingtaine, juste pour vous montrer comment le gouvernement intervient dans certains domaines où il n'aurait pas du tout besoin d'intervenir, ou intervenir sans dépenser de l'argent ou sans

mettre de l'argent lui-même, de l'argent des citoyens du Québec. Vous en voulez des exemples?

On dit: On va avoir de nouveaux mécanismes de financement des entreprises. Je suis d'accord avec cela tant que c'est l'entreprise privée, tant que ce sont les banques, les caisses populaires, les caisses d'entraide, les caisses d'établissement. Il y en a, de l'argent, un petit peu partout. Il s'agit tout simplement que le gouvernement donne certaines garanties si on veut avoir du capital de risque, je comprends cela. Que le gouvernement donne certaines garanties, mais que le gouvernement lui-même ne prenne pas d'argent pour mettre là-dedans. A l'heure actuelle, je pense qu'on se propose de remplacer les banques, les caisses d'entraide ou les caisses d'établissement.

On a un organisme orienté vers les exportations. C'est excellent, cela fait deux ans, c'est même une des premières, sinon la première suggestion que j'ai faite ici à l'Assemblée nationale. J'avais demandé au ministre de l'Industrie et du Commerce, à l'occasion du premier discours inaugural, de créer une société de mise en marché des produits du Québec à l'étranger. Le ministre de l'Industrie et du Commerce m'a dit: Cela existe déjà à mon ministère. Il n'y aura pas de problème. Regardez-moi aller. Mais cela n'existait pas puisqu'on se propose d'en créer une. La seule chose, par exemple, il faudrait que ce soit créé avec des entreprises privées. Que les entreprises privées l'administrent. C'est elles qui ont l'argent, qu'elles l'administrent. On peut peut-être leur donner des déductions d'impôt si elles veulent l'administrer. Je suis d'accord avec cela. On peut peut-être dire aux grandes entreprises: On va vous donner des déductions spéciales, si vous voulez les administrer pour les petites entreprises. Je suis d'accord avec cela à 100%, mais pas avec des technocrates, des bureaucrates du gouvernement.

On veut aussi nous apporter une loi pour protéger les petits commerçants. 15 000 petits commerçants qu'on veut protéger cette année. L'an dernier, c'était la loi pour protéger les consommateurs contre les petits commerçants. Là, cette année, ce sont les petits commerçants contre les grosses entreprises.

**M. Bellemare:** Très bien.

M. Biron: L'année prochaine, j'ai l'impression que cela va être les grandes entreprises contre le gouvernement. Un jour ou l'autre, il va falloir protéger le citoyen du Québec contre le gouvernement du Québec.

On veut aussi augmenter la participation financière du gouvernement aux coopératives. Imaginez-vous donc, coopératives. On vient de donner un coup de poignard dans le dos aux coopératives avec la loi 116, et là on dit: Pour vous récompenser, on va vous prêter de l'argent additionnel. On a affronté les coopératives avec la loi 116 et à l'heure actuelle ce qu'on fait, on dit: On va prêter de l'argent aux coopératives pour payer ce qu'on leur a coûté avec la loi 116. Ce n'est pas loin, la loi 116, on s'en souvient.

On a une loi aussi qu'on se prépare à nous présenter, une loi modifiant SIDBEC. Mme la Présidente et tous les Québécois, je vous dis: S'il y a une loi modifiant la loi de SIDBEC qui nous est présentée et qui nous demande de l'argent des citoyens du Québec pour donner à ce genre d'administrateurs qui font des conflits sans arrêt avec leurs travailleurs — SIDBEC, on le sait, encore tout à l'heure, le député péquiste de Verchères a posé des questions là-dessus — s'il y a une loi qui nous demande de l'argent pour SIDBEC, vous avez vu une guerre avec la loi 116, mais ce n'est rien à côté de ce que vous allez voir avec une loi de SIDBEC.

Ce n'est pas pour l'Union Nationale elle-même, mais c'est au nom des citoyens du Québec qui ne veulent plus payer pour ce genre de mauvaise administration, pour ce genre d'affrontement entre les dirigeants d'une société d'Etat qui ne connaissent à peu près rien à l'administration et leurs travailleurs. On a trois grèves qui nous ont passé sur le dos, au cours des quatre dernières négociations à SIDBEC et un lock-out. C'est peut-être le temps de mettre un peu d'ordre dans cette administration. Il y a quelque chose qui ne fonctionne pas, si on n'est pas capable du tout de s'entendre entre la direction de SIDBEC et ses travailleurs. Qu'on ait eu une grève ou un lock-out, j'aurais dit: C'est peut-être un affrontement qui passe et cela va prendre une autre génération avant qu'on en ait un autre. Habituellement on a une grève par génération dans des usines. Mais trois grèves et un lock-out dans une société d'Etat, au cours des quatre dernières négociations, c'est un record qu'on ne doit pas se permettre. Si vous demandez de l'argent pour SIDBEC, vous allez avoir la guerre et cela va durer longtemps, je vous le dis.

Il y a une autre loi qu'on se propose de présenter aussi, la loi sur la SNAQ, la Société nationale de l'amiante du Québec. On veut encore faire un "snack" de \$250 millions. Demandez cela aux citoyens du Québec. Cela aussi va être non et cela va être la guerre là-dessus. Vous ne prendrez pas l'argent des citoyens du Québec pour donner cela à une compagnie américaine et boucher un trou de mine.

On a une autre loi qui s'en vient aussi. C'est grave, les lois qui s'en viennent. La Loi du ministère de l'Energie. On va créer le ministère de l'Energie qui va s'occuper de l'Hydro-Québec, la Société d'énergie de la baie James et tout cela. Saviez-vous qu'avec l'achat chez nous, cette grande propagande que vous faites pour le gouvernement du Québec, achat chez nous, la SEBJ, la Société d'énergie de la baie James — vous avez seulement à lire le Devoir de ce matin — loue des services et achète à l'extérieur du Québec, même s'il y a des entreprises québécoises qui soumissionnent à la SEBJ, même si les dirigeants de l'Hydro-Québec et les dirigeants du gouvernement et même un spécialiste du gouvernement ont dit à la SEBJ: Ne prenez pas la compagnie de l'Ontario, c'est une compagnie fantôme qu'ils viennent de former au Québec et il n'y a rien au Québec, cette

compagnie d'hélicoptères, Helair. Quand même, les dirigeants de la SEBJ ont décidé de donner la commande aux gens de l'Ontario. Vous appelez cela de l'achat chez nous. On proteste, nous, de l'Union Nationale. C'est un vrai scandale. On a formé une compagnie fantôme au Québec, on a promis de s'installer, puis on ne s'installe pas, mais on vient, par exemple, d'enlever une commande de \$2,5 millions à une société québécoise.

**M. Bellemare:** L'achat chez nous!

**M. Biron:** Quand on va avoir le temps, on va fouiller cela un peu; les Terres et Forêts ont fait à peu près la même chose l'année passée.

**M. Lessard:** On s'en occupe, mais c'est un peu plus compliqué que vous pensez.

**M. Biron:** Une autre loi qui s'en vient, le régime de crédit touristique, le fonds forestier. Cela regarde les banques ou les caisses populaires, les caisses d'entraide, tout cela. Ils ont de l'argent eux, qu'ils prêtent donc, qu'on donne des garanties par le gouvernement et là-dessus on va être d'accord. On va garantir un paiement sur le fonds, le capital social. Le ministre de l'Industrie et du Commerce semble vouloir m'appuyer là-dessus. On va perdre un peu d'argent, c'est sûr, on va en perdre un peu, mais on n'aura pas besoin d'avancer \$100 millions et \$200 millions et 100% de ces investissements, parce que les banques, les caisses populaires, les caisses d'entraide, toutes ces institutions financières vont faire leur devoir. On n'aura pas besoin de contrôle de la part de bureaucrates et de technocrates péquistes là-dessus.

La création d'une banque de terres, socialisation des terres du Québec, c'est non à cela. On ne commencera pas à socialiser les terres au Québec. Comme si cela n'était pas allé assez loin dans le domaine de l'agriculture, on va avoir une régie de mise en marché des grains. Une autre régie par-dessus tout cela, quand vous savez que ce qui fonctionne à l'heure actuelle au niveau des régies, cela ne fonctionne pas trop. Une autre régie avec d'autres technocrates péquistes qui vont s'occuper de cela.

La remise en question de notions telles que retraite et préparation à la retraite. Qu'est-ce que cela veut dire? Est-ce qu'on va avoir une armée de bureaucrates et de technocrates qui vont dire aux personnes âgées un peu comme le ministre de l'Industrie et du Commerce a dit au député de Johnson, que la vieillesse était un naufrage? Est-ce que ce sont encore des technocrates qui vont dire cela? Bien non, on va savoir qu'est-ce que c'est. Ayons un peu plus de respect pour nos personnes âgées et ceux qui veulent prendre la retraite; je pense que là-dessus on n'a pas besoin de technocrates pour leur dire quoi faire. Aussi, on parle d'augmentation des heures de cours primaires de 23 à 25 heures. Encore là-dessus, qu'est-ce que cela va coûter? On aimerait bien le savoir. Ajouter une sixième année au secondaire. C'est là

qu'on voit la bureaucratie à son meilleur. Il y a cinq, six ou sept ans, quelque chose comme cela, on a enlevé une année du cours primaire. On a dit: On enlève une année, les jeunes en savent assez. Cinq ou six ans après, on remet une année.  
(15 h 50)

Nos jeunes, eux? On joue avec des enfants, on joue avec ces jeunes qui ont besoin de se former et ils ne savent pas trop quoi penser. Est-ce qu'ils vont sauver une année? Est-ce que cela va coûter une année de plus? Au moins, quand on joue avec des êtres humains, on devrait être plus prudent que cela et faire en sorte d'être responsable jusqu'au bout. C'est la technocratie, la bureaucratie à son meilleur; Ôte une année, remets une année; ôte une année, remets une année! Il faudrait savoir où on va s'arrêter.

**M. Jolivet:** Démagogue!

**M. Biron:** On s'en vient aussi avec une loi instituant une régie du logement. On étudie cela à l'heure actuelle. Les locataires sont contre, les propriétaires sont contre et on se demande où on va aller avec cela, car il y a seulement quelques bureaucrates qui sont pour.

On s'en vient aussi — et c'est grave, ça — avec une loi sur les biens immobiliers. "De plus, nouvelle phase de la réforme en profondeur du Code de protection du consommateur, un projet de loi sur les biens immobiliers sera aussi présenté dans le but de régir l'ensemble des transactions qui entourent notamment l'achat, la vente et le financement des terrains et des maisons". Qu'est-ce que cela veut dire? A chaque fois qu'on va vouloir vendre un petit morceau de terrain, il va falloir demander à un bureaucrate de mettre son "étampe" dessus! On sait combien cela prend de temps, on ne débouchera pas, jamais! Qu'est-ce que cela veut dire, cette histoire-là? On se prépare tranquillement à engager encore une armée d'amis péquistes quelque part comme bureaucrates pour justement nuire à la liberté des individus.

**M. de Belleval:** On s'ennuie de Duplessis!

**M. Biron:** On a encore autre chose. Si c'était fini là, au moins, mais on nous dit: On va créer un ministère de l'Environnement. A l'heure actuelle, les producteurs agricoles qui demandent un permis à l'environnement reçoivent des lettres leur disant qu'il faut attendre de quatre à six mois avant d'avoir un inspecteur parce que les technocrates étudient tout cela ensemble. Vérifiez, ceux qui sont dans des comtés agricoles, avec vos producteurs agricoles; cela prend de quatre à six mois avant d'avoir la visite d'un inspecteur et cela prend de trois à quatre mois avant que cela soit fini au ministère de l'environnement, à l'heure actuelle. Là, on veut en mettre encore plus pour compliquer la vie des gens.

On nous parle aussi de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme. Ce sera la loi 125 et les municipalités vont payer pour, le gouvernement n'a pas besoin de se casser la tête avec cela.

Qu'est-ce que cela va coûter à chaque municipalité pour faire son plan d'aménagement et d'urbanisme? Est-ce qu'on a calculé cela? Cela va coûter au moins \$30 000 par petite municipalité pour faire cela, pour une petite municipalité de 1000 âmes, \$30 000 d'un coup sec. Cela veut dire que les taxes vont augmenter considérablement. Le gouvernement adopte la loi, il s'en lave les mains, comme un vrai Ponce Pilate, mais il fait payer les citoyens, par exemple, par la taxe municipale.

On nous parle de la loi concernant les élections municipales, la pseudo-démocratie qu'on a connue par le bill 44 il y a un an. Est-ce qu'on a considéré les dépenses des municipalités? Combien les municipalités devront-elles payer pour cette loi sur une pseudo-démocratie aux élections municipales? Encore une fois, le gouvernement adopte la loi, les municipalités s'arrangent avec, elles doivent payer le coût et, finalement, c'est le "payeur de taxes", c'est Jean-Baptiste, à l'autre bout, qui paie encore une fois!

On nous parle aussi du registre des électeurs. Imaginez-vous donc, on va faire un registre des électeurs et cela va vous coûter \$4 millions par année.

**Une Voix:** La carte d'identité.

**M. Biron:** Encore une fois, c'est de l'argent partout qu'on va chercher et qu'on va gaspiller avec ce genre de gouvernement péquiste qu'on a, qui ne connaît rien à l'administration et qui fait de belles phrases, bien ronflantes, qui fait des énoncés d'intention de toutes sortes; quand cela se traduit en lois, par exemple, cela coûte de l'argent. Il arrive exactement ce qui va arriver cette année, un déficit budgétaire de \$1600 millions. C'est de l'argent! \$1600 millions de déficit, juste ce dont on aurait besoin de plus. Ce n'est pas pour payer toutes les dépenses, c'est juste le déficit, imaginez-vous donc! Je crois qu'il est grand temps qu'on s'arrête quelque part, qu'on soit responsable et qu'on le soit jusqu'au bout, qu'on nous dise qu'il faut vivre selon nos moyens.

Prenons le panier de provisions que vous allez remplir au marché, chez l'épicier du coin ou n'importe où. Si vous avez \$75 dans vos poches, vous vous dites: J'en achète pour \$75. Si vous achetez pour \$65 de viande, il va vous rester \$10 pour les fruits et les légumes et vous n'en achèterez pas beaucoup, mais si vous achetez pour \$10 de viande, il va vous rester \$65 pour autre chose, mais vous savez que le maximum est de \$75. A l'heure actuelle, ce n'est pas cela. Il n'y a pas de maximum au gouvernement du Québec; ce sont des dépenses par-dessus des dépenses et envoyons donc, à gauche et à droite, ça n'arrête pas! Finalement, un jour ou l'autre, cela va prendre des femmes et des hommes responsables au gouvernement du Québec pour qu'on apprenne à vivre selon nos moyens.

Il faut couper les dépenses. Là-dessus, vous ne ferez pas croire à la population qu'on va couper les dépenses de \$100 millions d'un coup

sec, de \$150 millions et de \$200 millions pour arriver avec un déficit réaliste un peu, mais certainement pas \$1600 millions. Non, mais on va couper les dépenses par \$100 000, \$50 000, \$1 million, \$5 millions. On peut en couper beaucoup de ces dépenses-là.

Il y a des gens qui sont surpris et qui disent qu'on ne peut à peu près pas en couper, des dépenses. Juste pour une catégorie de dépenses je vais vous dire que vous pouvez couper plusieurs dizaines de millions de dollars par année, dépense qui n'est même pas nécessaire, qui n'est même pas utile, qui est tout simplement superflue. C'est la publicité, les messages publicitaires à la télévision. On en a fait une liste parce que j'ai demandé à quelqu'un, dans le mois de janvier, de regarder cela. Cela m'a frappé. J'étais à la maison un soir, avec ma femme et mon petit gars, le plus jeune. On regardait la télévision un peu et cela m'a frappé. J'ai dit: Cela n'a pas de bon sens. J'ai demandé à mon garçon s'il voyait toujours ces messages publicitaires du gouvernement, sans arrêt. Il doit y avoir une limite à cela! Je pense que j'en ai vu trois ou quatre, le même soir. Il dit: C'est toujours comme cela, depuis un bout de temps. J'invite nos auditeurs, nos téléspectateurs et tous ceux qui vont lire les nouvelles dans les media à s'y arrêter une soirée seulement, n'importe quelle soirée. Je ne dis pas un soir en particulier, n'importe quelle soirée, à n'importe quel canal de télévision, regardez les messages publicitaires du gouvernement du Québec qui ne disent à peu près rien sauf chanter la fierté d'être Québécois et la fierté bien proche d'être péquiste!

**M. Brassard:** Vous êtes contre cela?

**M. Biron:** Je ne suis pas contre cela, mais il faut avoir le moyen de se payer cela. Si on n'a pas le moyen de voyager en Cadillac, qu'on voyage en Volkswagen. Qu'au moins on vive selon ses moyens.

**M. Brassard:** Vous n'êtes pas fier d'être Québécois?

**M. Biron:** Ce que je ne veux pas voir, par exemple...

**M. Bellemare:** Ils ne sont pas fiers de vous, non plus!

**M. Biron:**... c'est le gouvernement péquiste se servir de l'argent des citoyens du Québec pour faire de la petite politique. C'est de la politique directe qu'on fait à la télévision, avec l'argent de tous les citoyens du Québec, sans exception. Prenez votre argent, si vous voulez. Vous n'en avez pas, d'ailleurs!

**M. Bellemare:** Il n'y en a pas un seul qui en a.

**Une Voix:** Ce sont tous des maudits quêteux.

**M. Biron:** Il y a quelques messages qui sont utiles. On en a vu une quinzaine en l'espace d'un

mois. Il y en a quelques-uns qui sont utiles, mais il y en a au moins une douzaine, par exemple, qui sont tout simplement superflus. On n'a pas besoin de gaspiller l'argent comme cela. Le programme OSE: "Envoyons de l'avant nos gens!" C'est-y beau! "Envoyons de l'avant nos gens!", qu'est-ce que cela donne comme information à nos hommes d'affaires, à nos industriels et à nos investisseurs? Est-ce que cela attire des investisseurs chez nous, cela? Pas du tout. Mais, par exemple, on impose des taxes aux dirigeants de PME pour payer ce programme. On leur vole de l'argent dans leurs poches. On vole l'argent aux citoyens du Québec pour payer de la publicité au Parti québécois avec son programme OSE. C'est un exemple, cela. Le fichier des fournisseurs, c'est plus juste. L'assurance automobile: "La personne avant toute chose." Qu'est-ce que cela dit comme information aux citoyens, à l'homme et à la femme qui regardent cela et qui veulent savoir comment cela marche l'assurance automobile? On leur chante "La personne avant toute chose", mais, en pratique, est-ce qu'on s'en occupe de la personne avant toute chose? On s'occupe du porte-monnaie de la personne. On lui vole son argent sur son chèque de paye en taxes de toutes sortes pour le gaspillage des péquistes. On ne s'en occupe pas trop de la personne là-dessus. Cette publicité-là ne donne rien en pratique pour le Québécois et la Québécoise qui écoutent cela.

L'Hydro-Québec. On nous chante: Vivre le Québec ensemble, l'Hydro-Québec. On n'a pas d'affaire à faire de la publicité pour l'Hydro-Québec. On n'a pas le choix. Si on se bâtit ou s'achète une maison, il faut téléphoner à l'Hydro pour qu'ils viennent nous connecter. Il n'y en a pas d'autres. Pourquoi gaspiller de l'argent à faire la publicité de l'Hydro-Québec, pour rien, à la télévision? C'est de l'argent gaspillé, tout simplement. La Régie de la langue française: "Au Québec, on vit en français." On vit en français au Québec. Il n'y a pas besoin de faire de la publicité là-dessus, on vit en français. Pourquoi dire cela? Chanter la gloire des péquistes avec l'argent des payeurs de taxes du Québec. C'est vrai. La protection de la jeunesse: "Maintenant, j'ai ma loi." Le recours collectif: "Faire valoir ses droits ensemble." La protection des consommateurs, les voisins gonflables. Remarquez ce qu'on fait: Emprunter au risque d'éclater. Je pense que le ministre des Finances va éclater à l'allure où il emprunte maintenant!

**Une Voix:** Il va péter.

**M. Biron:** Je devrais peut-être vous raconter la fable de La Fontaine, la grenouille et le boeuf. La grenouille qui voulait se faire aussi grosse que le boeuf a, justement, éclaté. Emprunter, c'est cela le gouvernement du Québec.

Loto-Québec. Campagne de promotion. On invite nos gens à apprendre à jouer à la loterie. Le gouvernement du Québec est bon là-dessus. Loto-Hockey. On invite les jeunes à gager. On leur montre à gager, on les invite à gager. C'est com-

plètement immoral. Cela devrait être banni et complètement interdit comme publicité destinée aux enfants. Ceux qui veulent jouer à Loto-Québec, je ne m'en inquiète pas, qu'ils aillent acheter leurs billets. Mais pourquoi gaspiller l'argent de tous les payeurs de taxes du Québec pour montrer aux gens à jouer à la loterie?

(16 heures)

La campagne sur les oeufs. "On se retape le Québécois". Cela, c'est un thème pour inviter les péquistes. L'environnement. "Au Québec, on vit en harmonie". Encore une autre campagne péquiste. "On s'attache au Québec". Une autre campagne péquiste. La Commission des accidents du travail fait de la publicité. Le dernier que j'ai sur ma liste, c'est SIDBEC. Cela, c'est le meilleur. SIDBEC, qui marche à déficit, qui s'en vient nous demander de l'argent, des centaines de millions par-dessus centaines de millions, fait de la publicité à la télévision pour inviter les Québécois à s'en aller chez SIOBEC et dire au gars au comptoir: Je voudrais une poutrelle d'acier, un "beam" d'acier douze par douze, 24 pieds de long. Il se met cela sur l'épaule et il sort de chez SIDBEC avec cela. C'est aussi bête que cela, la publicité de SIDBEC. C'est aussi bête que cela. Mais cela, on pourrait bien en rire. Ce serait drôle si nous, les payeurs de taxes du Québec, on n'était pas obligés de payer pour cela. Ce serait bien drôle si c'étaient les gens de l'Ontario qui payaient pour cela ou ceux de l'Alberta ou d'ailleurs, les Américains ou les Chinois ou n'importe qui d'autre. Mais lorsqu'on songe que c'est nous que nous pénalisons en faisant une telle publicité hypocrite et immorale, on ne peut pas accepter cela. Il faut véritablement critiquer et critiquer sérieusement. En voulez-vous, des exemples de dépenses? J'en ai. Je vous ai cité au moins \$30 millions d'un coup sec. C'est incroyable. C'est incroyable tout ce qu'on peut gaspiller au gouvernement du Québec. C'est inquiétant.

Il y a autre chose d'inquiétant aussi. Si, à travers le message inaugural, le premier ministre nous avait dit: Les sociétés d'Etat, à l'avenir, ce sera bien administré. Je vous garantis que ce sera bien administré. On a dit quelque chose sur les sociétés d'Etat, mais rien pour un meilleur contrôle des sociétés d'Etat, sauf qu'on nous annonce, par exemple, que SIDBEC et toutes ces compagnies viendront nous voir. Hier matin, on avait une autre société d'Etat, la société REXFOR, avec Samoco, à Sacré-Coeur, dans le Saguenay, qui viendra nous chercher prochainement \$7 millions. Ce n'est pas grave, \$7 millions. Les Québécois vont payer. Ils ont toujours payé pour leurs sociétés d'Etat. Ils paieront encore une fois. Québec aurait probablement à déboursier \$7 millions s'il veut vendre Samoco. Cela, par exemple! On nous dit: Le Québec devra déboursier un autre \$7 millions afin de rembourser les dettes de l'usine de sciage de Sacré-Coeur, après y avoir englouti \$13 millions au cours des trois dernières années. Usine de sciage qui va coûter \$20 millions aux payeurs de taxes du Québec. Il est peut-être temps qu'on y mette un frein, ou dire, comme le ministre

des Transports, qu'on mette un stop à ces dépenses. Il est peut-être grand temps qu'on arrête cela de quelque façon et qu'on se dise: Finalement, à la fois les sociétés d'Etat et à la fois le gouvernement du Québec vont vivre selon leurs moyens. On pourrait parler longtemps des sociétés d'Etat. L'Union Nationale en a parlé à plusieurs reprises dans le passé. On en reparlera au cours de l'année, mais il ne passera pas beaucoup de lois des sociétés d'Etat — je vous l'assure — sans que la population en entende parler. Si la population a à payer très cher pour de la mauvaise gestion de la part des gestionnaires des sociétés d'Etat et du gouvernement péquiste en particulier, la population en sera informée. Elle saura exactement ce qui se passe.

Ici, vis-à-vis des sociétés d'Etat, je vous lis une partie d'un éditorial de Yvan Guay, dans la Presse, le 22 janvier dernier. On disait ceci: "On me reproche ensuite mon opposition à la nationalisation d'Asbestos sous prétexte que General Dynamics retire de substantiels profits de cette entreprise et que le gouvernement pourra faire de même. Selon ce raisonnement, le gouvernement devrait nationaliser toutes les grandes entreprises rentables pour que les Québécois deviennent maîtres chez eux. Cependant, les entreprises nationalisées se fonctionnalisent et se sclérosent très rapidement". C'est Yvan Guay qui parle. "C'est dommage, mais c'est ainsi dans le monde entier. C'est pourquoi très peu d'entre elles restent rentables. D'ailleurs, SIDBEC, née de la nationalisation de DOSCO, ne fait même pas encore ses frais après dix ans et les centaines de millions de dollars que le gouvernement y a investis. Les perpétuels déficits de SIDBEC payés par les contribuables ne peuvent se justifier en disant que l'entreprise est techniquement rentable. Elle doit être économiquement rentable". C'est Yvan Guay qui parle, dans la Presse. C'est vrai. Les entreprises d'Etat, il faut que cela devienne économiquement rentable. C'est fini le temps où on va faire des vœux pieux de tout cela. Vous voulez savoir exactement...

**Une Voix:** Parlez-vous de la loi 116.

**M. Biron:** On va en parler tout à l'heure, de la loi 116 et du coup de poignard dans le dos que vous avez donné aux coopératives agricoles. Vous allez voir cela. On trouve aussi, dans la revue Commerce d'octobre 1978, un jugement très sévère sur les sociétés d'Etat venant de M. Jacques Desmeules, maintenant de Raymond Chabot, Martin Paré et Associés, mais qui était autrefois président de la Société des alcools du Québec. M. Desmeules connaît les sociétés d'Etat, il était président et il a laissé cela pour aller à l'entreprise privée parce que cela n'allait pas à son goût, cela n'était pas assez dynamique. M. Desmeules dit: "Comment vouloir assurer le moindre fonctionnement efficace d'une société d'Etat lorsque le pouvoir décisionnel est entre les mains de personnes qui n'ont pas la formation et les notions de base du domaine des affaires?" Cette citation pourrait

bien s'appliquer au gouvernement du Québec. "Lorsque l'Etat s'implique volontairement dans le domaine des affaires, le plus souvent avec notre argent, il est essentiel que les éléments et les notions de base soient respectés, sinon la facture devient coûteuse". C'est un ancien président d'une société d'Etat qui dit cela. Il a laissé parce qu'il voyait que cela allait mal. "Créer, par une loi, une société d'Etat, c'est très simple; la gérer et lui faire atteindre les objectifs visés, c'est une toute autre chose. On ne s'intitule pas gestionnaire du jour au lendemain".

Je ramasse quelques phrases là-dedans. "Le passé de certaines de nos sociétés d'Etat n'est pas digne de véritables gestionnaires. On a trop souvent improvisé et des gestes coûteux ont été posés. Si l'Etat veut fonctionner avec succès, il doit retrouver une véritable motivation chez l'ensemble du personnel de ces sociétés. Il ne faut pas craindre l'élément contrôlé; il existe à tous les niveaux dans la gestion efficace". Dans les sociétés d'Etat, l'élément contrôlé, on ne connaît pas cela. Les entreprises privées, elles, par exemple, aussitôt que l'année financière est terminée, cela prend au maximum deux mois et les états financiers sont distribués à tous les actionnaires. Deux mois au maximum que cela prend. A chaque trimestre, on a un état financier, que ce soit une banque ou n'importe quelle société publique ou privée. A chaque trimestre, une bonne société bien gérée a ses états financiers. Remarquez que pour toutes nos sociétés d'Etat, à l'heure actuelle, on n'a pas un seul bilan à la fin de 1978. Les derniers états financiers qu'on a de nos sociétés d'Etat datent du 31 décembre 1977. On va me dire que c'est bien géré. Cela prend quinze mois, 18 mois avant de voir les états financiers. On ne se permettrait pas cela dans une entreprise privée. On mettrait le président et tous les actionnaires dehors. Au contraire, dans les sociétés d'Etat, on leur donne des augmentations de salaire, des automobiles, et envoie donc à gauche et à droite!

Il y a une limite à faire cela. Ils demandent des subventions et c'est toujours Jean-Baptiste, quelque part, qui paie pour cela. Il y a une limite à faire cela et il faut véritablement... J'aurais aimé, dans le discours inaugural du premier ministre, entendre le premier ministre dire: Les sociétés d'Etat, c'est fini. Je vais les mettre au pas une fois pour toutes; elles vont faire leur bilan et leurs états financiers à tous les trois mois. Ils vont être publiés au minimum deux mois après la fin de l'exercice financier, à chaque trimestre, ou à la fin de l'année. Les gens, les actionnaires, la population du Québec... Ce n'est pas le gouvernement qui est actionnaire des sociétés d'Etat; à travers le gouvernement ou un ministre responsable, c'est la population du Québec qui en paie les frais. Il faut au moins que ceux qui paient sachent pourquoi ils paient. Il faut qu'ils sachent comment cela est administré. Ce n'est pas 18 mois après qu'on regarde comment cela a été. Dans 18 mois, on a perdu quelques centaines de millions de dollars comme dans SIDBEC ou n'importe quelle autre société.

Je pense qu'il faut être prudent dans ce domaine. On nous a parlé — cela m'inquiète beaucoup, Mme la Présidente — de la mobilisation de l'épargne. Cela est inquiétant. Le ministre de l'Industrie et du Commerce nous en a parlé. Le premier ministre dit ceci: "Il faut désormais qu'une part croissante de notre épargne disponible soit consacrée au développement du Québec. Pour ce faire, le gouvernement mettra bientôt en place de nouveaux mécanismes de financement pour les projets québécois d'investissement industriel et commercial". Quand on commence à nous parler de cela et surtout que le ministre de l'Industrie et du Commerce nous a déjà parlé de mobilisation de l'épargne, qu'il a déjà dit que les caisses d'entraide, les banques, la Caisse de dépôt et les caisses populaires y participeraient, l'inquiétude des petits investisseurs, qu'est-ce qu'on en fait? Tous ceux qui ont de l'argent à quelque part à travers le Québec commencent à s'inquiéter. D'abord, c'est une mauvaise gestion quand on arrive à \$1 600 000 000 de déficit budgétaire cette année. C'est de la mauvaise administration. On dit de plus: Vos épargnes qui sont gérées par l'entreprise privée, un jour ou l'autre, on pense en prendre une petite partie. C'est inquiétant pour l'avenir. Il faudrait être clair à ce sujet et carrément de la part du premier ministre dire: L'entreprise privée a sa place surtout dans le domaine des épargnes, dans le domaine financier. Nous voulons laisser la place à l'entreprise privée. Nous allons garantir les emprunts aux caisses populaires et ainsi de suite, mais ne pas jouer avec l'argent des citoyens du Québec. C'est dangereux. Il est sorti de l'argent du Québec et il va continuer à en sortir parce que justement on fait peur aux gens avec de telles phrases ronflantes dans un budget sans savoir ce qu'est l'administration économique du Québec.

Mme la Présidente, je veux dire un petit mot parce qu'on en a parlé un peu tout à l'heure. On dit: La loi 116, comment se comporte-t-elle? Ce n'est pas fini la loi 116. Cela a été la bataille qui a été commencée à cause de l'incompétence du ministre de l'Agriculture.  
(76 h 10)

Il y a pire que cela, le ministre de l'Agriculture — heureusement, on a des bons fonctionnaires au ministère de l'Agriculture et on peut avoir des informations pas mal précises, des fois avant que le ministre en ait connaissance parce qu'il ne lit pas ses lettres et ne lit pas ses télégrammes non plus; cela lui prend deux mois avant de prendre connaissance de cela... Justement, au début de juin 1978, le ministre de l'Agriculture nous dit: Il n'y a pas de problème, il n'y a pas de chicane entre les coopératives et le syndicalisme agricole, cela va pour le mieux dans le meilleur des mondes. Pourtant, au mois de juin 1978, il y a un chef du syndicalisme agricole qui écrivait au ministre de l'Agriculture et qui lui disait ceci: "Notre président vient de faire une déclaration à l'occasion de l'assemblée annuelle de nos membres et nous vous avons fait tenir copie. Elle est dans la même ligne de pensée et annonce

l'intention formelle du secteur que nous représentons de s'attaquer à l'article 2 de la Loi sur la mise en marché des produits agricoles." L'article 2, c'est l'article qui protège les coopératives. Le syndicalisme agricole dit au ministre, au mois de juin: Nous voulons nous attaquer à cet article pour que les coopératives agricoles ne soient plus protégées au Québec par un article de loi. Le ministre savait cela depuis juin 1978 et c'est lui-même qui a présenté le projet de loi 116. Dans le milieu agricole, je vous dis comment on appelle la loi 116: on l'appelle maintenant la loi des 30 deniers, le prix de la trahison. C'est comme cela qu'on l'appelle dans le milieu agricole. Allez dans des comtés agricoles un peu partout au Québec, les producteurs agricoles vous diront: La loi 116, c'est la loi des 30 deniers, c'est le prix que cela a coûté pour trahir les producteurs agricoles et les coopératives agricoles.

On disait ceci dans la lettre au ministre: "Le syndicalisme agricole veut pouvoir créer une nouvelle force économique en faisant l'acquisition d'usines avec les ressources financières que lui procure le prélevé spécial pour la promotion et le développement des marchés — les \$0.10 par 100 livres de lait — que la Régie des marchés agricoles l'a officiellement autorisé à faire." C'est totalement faux, c'est de la fausse représentation. La régie l'avait autorisé pour faire de la publicité et de la promotion pour les produits du lait, pas pour faire un détournement de fonds et pas pour voler les producteurs agricoles de \$1 200 000. C'est ce qu'on a fait et c'est ce qu'on a écrit au ministre au mois de juin. Le ministre ne nous a pas parlé de cela, par exemple.

Dans la même lettre, on dit ceci: "Les coopératives s'asseoient résolument sur de prétendus privilèges concédés par le législateur aux coopératives, article 2 de la Loi sur la mise en marché des produits agricoles, et que le même législateur pourrait bien leur retirer." Un chef syndical agricole dit cela au ministre, au moins de juin 1978. C'est lui qui dicte les volontés au ministre et le ministre ne fait que suivre, un peu marionnette. "La lutte à finir que livre la coopération laitière au syndicalisme agricole ainsi qu'à son régime de plan conjoint de mise en marché du lait et qui atteint dangereusement les secteurs québécois industriels et commerciaux de l'industrie laitière québécoise résulte d'un ensemble de provisions législatives que seule l'Assemblée nationale peut changer." Déjà, au mois de juin, on avisait le ministre en conséquence et on lui disait: Change cela. Le ministre l'a changé.

Pourtant, il l'a changé, mais il ne nous a pas dit les télégrammes qu'il avait des coopératives agricoles protestant contre cela. Il les a cachés, il n'a pas voulu le dire. En plus de cela, le 20 février, le soir même où on a adopté sa loi 116, il nous disait: Non, il n'y a pas de plainte, je n'ai pas eu de télégramme. Il a eu un télégramme à son bureau le 20, dans la journée; encore une fois, il ne l'a pas lu, je ne sais pas s'il ne sait pas lire ou s'il ne lit pas ses télégrammes. Le 20, dans la journée, c'est le Conseil de la coopération laitière qui lui disait:

"Que demande soit faite au ministre de l'Agriculture d'inclure à la Loi des marchés agricoles l'amendement suivant: Que rien, dans l'application de la présente loi, ne doit intervenir entre un sociétaire et sa coopérative." C'est l'amendement que l'Union Nationale a proposé ici, contre lequel le Parti québécois a voté appuyé par le Parti libéral. On a voté contre l'amendement pour protéger les coopératives alors que dans la même journée le Conseil de la coopération laitière demandait au ministre de mettre cet amendement dans sa loi. Le ministre n'a pas voulu écouter les coopératives agricoles. C'est ce qui est actuellement et la Coopérative fédérée écrit au ministre, en plus de cela, le 27 février, et dit: Nous voulons un amendement dans la loi pour protéger les coopératives agricoles. C'est cela votre loi 116, c'est la loi des 30 deniers.

Mme la Présidente, j'aurais voulu parler plus longuement aussi sur certains secteurs qu'on a voulu passer sous silence dans le discours inaugural: l'éducation, l'école privée. On n'a pas parlé de cela. Pourtant, il y a eu une pétition qui a été déposée, de 527 000 noms en faveur de l'école privée, mais 527 000 noms de Québécois et de Québécoises, ce n'est pas assez pour faire fléchir le Parti québécois, le gouvernement péquiste du Québec. On n'a pas parlé de l'avenir des commissions scolaires alors que, justement, les commissions scolaires se battent pour protéger leur autonomie, pour protéger leur avenir. Les secteurs public et parapublic, on en a parlé finalement pour dire qu'il va falloir que les gens des secteurs public et parapublic réapprennent à vivre selon la capacité de payer de l'Etat. Mais l'Etat, par exemple, ne veut pas réapprendre à vivre selon la capacité de payer des citoyens du Québec.

Ce qui est bon pour les fonctionnaires, pour les gens des services publics et parapublics, ce n'est pas bon pour les péquistes, par exemple. C'est bon pour les autres. C'est grand temps qu'on agisse dans ce secteur, qu'on donne justice aux travailleurs du secteur public et parapublic et à toute la population du Québec. Qu'on négocie en permanence au lieu d'attendre à la fin de l'année.

Dans le cas des infirmières, la convention est échue depuis juin 1978 et on n'a pas encore négocié sérieusement. Cela fait juste huit mois, mais cela ne fait rien. Je pense que ce serait temps que le gouvernement du Québec soit responsable, négocie en permanence, arbitrage obligatoire. Qu'on fasse en sorte de remplacer le droit de grève par un mécanisme qui serait plus juste pour les fonctionnaires, pour les gens du secteur public et parapublic, qui serait plus juste aussi pour les citoyens du Québec qui ont à assumer la facture à la fin de l'année.

On a parlé un petit peu de la famille. Je suis heureux, Mme la Présidente, qu'on ait mentionné la famille. J'avais fait ce reproche au premier ministre, car, au cours des deux premiers discours inauguraux, il n'y avait justement pas un mot de la famille qui est la cellule même de la société. On en a parlé cette année et j'aurais voulu avoir le temps — je vous le lirai une autre fois; je me reprendrai,

car c'est important — de vous lire une libre opinion de Micheline Carrier, qui s'intitule Démagogie ronflante ou mauvaise foi et qui dit ceci — je vais vous le lire rapidement — "Le gouvernement du Parti québécois a l'intention de maintenir les femmes mariées dans la dépendance financière et sous la tutelle de leur mari. Si on voulait faire de la restriction mentale et se montrer aussi intellectuellement malhonnête que M. Jacques Parizeau, c'est ainsi que l'on interpréterait les confidences qu'il a faites à M. Normand Girard dans le Journal de Québec du 22 février. Le ministre des Finances du Québec, drapé cette fois dans sa souveraine indignation, rejette la proposition du Conseil du statut de la femme."

Un petit peu plus loin, à la fin, Mme la Présidente, on dit: "Inutile de jouer sur les mots. Quand on fait la sourde oreille à une demande ou qu'on embrouille délibérément les choses pour ne pas avoir à se compromettre, c'est une fin de non-recevoir déguisée. Il est plutôt singulier de voir le ministre des Finances prêcher la justice sociale alors que son gouvernement diminue l'aide sociale à certaines catégories de citoyens parce qu'Ottawa leur en donne un peu plus. Cette justice chère à M. Parizeau, comme jadis à M. Trudeau, ne devrait-elle pas commencer dans la famille par l'égalité et l'autonomie des conjoints? Voyons, cher M. Parizeau, un peu moins de déagogie ronflante et un peu plus d'indignation créatrice." C'est une femme qui écrit justement dans le Devoir une libre opinion vis-à-vis de ce que M. Parizeau veut faire. On a demandé de protéger un peu plus les femmes mariées et le ministre des Finances ne veut pas faire en sorte justement de donner justice aux femmes mariées et spécialement aux femmes qui restent à la maison pour prendre soin de leurs enfants.

Mme la Présidente, je vais terminer en parlant de souveraineté politique. Le premier ministre, dans son discours inaugural, a intitulé ses deux pages sur la souveraineté politique "L'association économique." Lorsqu'on commence à lire cela, on s'aperçoit qu'il nous parle de souveraineté politique. Est-ce que c'est encore une cachette de la part du Parti québécois, qui comme toujours, voudrait cacher sa souveraineté politique derrière l'association économique? Le titre est là.

On a le discours inaugural, on s'en aperçoit et, d'ailleurs, c'est encore dans le Journal de Québec ou le Journal de Montréal que Normand Girard a repris. Il s'est aperçu de cela, lui. Il a dit: "Il l'a fait — le premier ministre — sous le titre l'association économique pour promettre le dépôt d'un document devant l'Assemblée nationale, document qui portera sur la "souveraineté politique", la conclusion d'une nouvelle entente "d'égal à égal" et le "droit à l'autodétermination" des Québécois." Le premier ministre sous le titre "L'association économique" nous parle de souveraineté politique. Je pense que le Parti québécois le fait exprès pour faire la confusion la plus totale dans ses idées là-dessus. D'abord, pour ne pas dire son programme. Là-dessus, il est copié par le chef du Parti libéral du Québec. Il s'agit pour eux

autres de ne pas dire leur programme, ce qu'ils veulent comme fédéralisme renouvelé ou comme souveraineté-association.

Mais le gouvernement, lui, mêle tout cela. Le droit à l'autodétermination, à l'égalité des droits, à l'égalité des chances, tout cela est mêlé ensemble. Cela fait un beau pot-pourri. Confusion la plus totale. Qu'on le dise donc une fois pour toutes c'est quoi la position du Parti québécois. C'est la séparation ou c'est l'indépendance politique; qu'on le dise, mais qu'on n'ait pas honte au moins, qu'on ne cache pas cela derrière l'association économique comme gros titre pour nous faire avaler la souveraineté ou l'indépendance politique ou la séparation.

Quant à l'Union Nationale, nous avons dit clairement notre position. Nous sommes un parti nationaliste québécois à l'intérieur du Canada. On assume les mots, on assume les titres. Le nationalisme québécois, cela a été inventé pas mal avant le Parti québécois et l'Union Nationale n'a pas de leçon à prendre du Parti québécois là-dessus. Nous sommes un parti nationaliste québécois au service des Québécois, mais à l'intérieur du Canada. Ce que nous voulons, c'est régler les problèmes d'une façon définitive. Cela fait trop longtemps qu'on parle de cela. Il y a deux problèmes au Québec: Le problème économique et le problème constitutionnel. Les deux problèmes font justement en sorte qu'on empêche les citoyens à l'heure actuelle, les investisseurs, les Québécois d'investir chez eux parce qu'on leur fait peur. Au point de vue économique — j'en ai beaucoup traité — on voit tout ce qu'on cache, on voit que le gouvernement ne veut pas vivre selon ses moyens. (16 h 20)

Au point de vue constitutionnel, j'ai ici une coupure de Executive, de janvier 1979, qui nous dit ceci: "Until investors in Québec and the rest of Canada and the rest of the world, no matter Québec is in or out, discretionary investment in all areas other than natural resources will be minimum". Tant et aussi longtemps qu'on ne dira pas où le Québec va aller, cela va être indépendant, cela va être dans le système fédéral canadien, mais aussi longtemps qu'on n'aura pas réglé le problème, les investisseurs ne reviendront pas, à cause de la question constitutionnelle, et ne reviendront pas non plus à cause de l'attitude économique de ce parti qui surtaxe les gens, les entreprises du Québec.

Mme la Présidente, je pense que c'est le temps qu'on dise la vérité à la population du Québec. J'ai essayé de le faire le plus honnêtement possible en apportant cette approche d'administration qui a été mienne pendant de nombreuses années et que je veux encore être mienne, même si je suis devenu un homme politique. C'est important maintenant, je dis cela en terminant, que le gouvernement soit responsable, apprenne à vivre selon ses moyens. Qu'on montre à la population du Québec à vivre selon ses moyens. Qu'on soit honnête avec tous les citoyens du Québec et que le gouvernement lui-même donne l'exemple clair, net et précis. Qu'on dise qu'on va

vivre maintenant avec nos ressources, avec les revenus que nous avons et non pas avec de l'argent emprunté partout, autrement on s'en va à une faillite lamentable au point de vue économique. On s'en va d'ailleurs à la faillite lamentable au point de vue constitutionnel.

### Motion de censure

Mme la Présidente, en terminant, je veux simplement déposer cette motion de blâme pour signaler que l'Union Nationale n'est pas contente, n'est pas heureuse du tout de ce discours inaugural qui traite d'économie mais, en fait, qui n'a absolument rien de concret dans le domaine économique pour régler le vrai problème, c'est-à-dire le problème des taxes qui sont trop élevées au Québec.

Cette motion de blâme est celle-ci: "Que cette Assemblée blâme le gouvernement d'agir de manière irresponsable en nous présentant un programme législatif qui confirme une mainmise accrue de l'Etat sur l'économie québécoise au détriment de l'entreprise privée à un moment précis de notre histoire où il est plus urgent que jamais que le Québec apprenne à vivre selon ses moyens".

**La Vice-Présidente:** M. le député de Rouyn-Noranda.

### M. Camil Samson

**M. Samson:** Mme la Présidente...

**La Vice-Présidente:** M. le ministre, à l'ordre s'il vous plaît!

**M. Samson:** Le discours inaugural...

**M. Lessard:** Question de privilège.

**M. Samson:** ... de cette quatrième session de la 31<sup>e</sup> Législature est le douzième discours inaugural que j'ai l'occasion d'entendre, depuis que je siége en cette Chambre. Evidemment, à plusieurs reprises, j'ai vu des énoncés de principe, des vœux pour la législation qui devait venir au cours de la session qui se ressemblaient. Mais à travers ces douze reprises d'un discours inaugural, c'est la troisième fois que je vois un discours inaugural qui se ressemble.

La première fois, c'est en 1973, la deuxième fois c'est en 1976, et cette année, la troisième fois. Drôle de coïncidence, avec ce genre de discours, en 1973, nous avons eu des élections générales; en 1976 également. Le discours inaugural de 1976 nous a menés à des élections générales. Cette année, c'est un discours inaugural du genre préélectoral. Il se pourrait cependant que ce soit plutôt un discours inaugural pré-référendaire, car soit une élection générale ou soit un référendum du type de celui que veut tenir le Parti québécois, c'est, bien sûr, un besoin pour le Parti québécois de tenter d'aller chercher de la sympathie.

Même avec le présent discours qui est nettement un discours servi à la sauce référendaire avec le présent discours et tous les assaisonnements que nous y retrouvons, il est, je pense, correct de souligner et de soutenir que le Parti québécois veut tenter, en utilisant le pouvoir et en utilisant les fonds publics, de s'acheter les sympathies qu'autrement il n'aurait pas de la population du Québec.

On a entendu parler, dans le discours inaugural, de l'économie en général, des programmes OSE, des sommets de toutes les sortes, d'un futur énoncé vague de principes ou de politiques économiques, d'investissements, d'exportations, d'aide à l'entreprise, du secteur coopératif, du secteur public, de l'énergie, du tourisme, des pâtes et papiers, des pêcheries, de l'agriculture, des industries culturelles, de la recherche et du développement et de la souveraineté du Québec, bien sûr, de la souveraineté politique du Québec ou de son droit à l'autodétermination, du référendum, de la condition féminine; nous avons également entendu parler d'un semblant de revenu annuel garanti, des personnes âgées, des jeunes, de l'éducation, des relations de travail, de la qualité de la vie, des minorités, des institutions démocratiques et d'une soi-disant réforme électorale.

Autrement dit, tout le monde est beau, tout le monde est bon, il y en a pour tous! Il y a 27 titres, dans ce discours inaugural, contenus dans 27 pages. Un titre pour chacune des pages du discours inaugural. Le gouvernement a décidé de distribuer sa manne d'illusions en 1979. Il annonce une future distribution de bonis référendaires, un peu comme le gouvernement fédéral quand il a amené les allocations familiales en 1946, je pense, alors qu'il était accusé, par les gens qui n'étaient pas d'accord avec cette mesure, de vouloir acheter les enfants des familles du Canada en leur offrant ce qu'ils appelaient à ce moment-là les "baby bonus". Or, en 1977, le gouvernement du Parti québécois a trouvé quelque chose de nouveau, il a innové, il est allé chercher la recette de 1946 des "bonus" référendaires. C'est la distribution des prix qu'on nous annonce, en quelque sorte, dans ce discours inaugural, bien sûr, en oubliant de dire à la population que, si le gouvernement annonce sa distribution de prix, c'est qu'après il va passer la quête pour aller chercher l'argent dans les poches des contribuables afin de combler cette distribution de la manne d'illusions pour le référendum.

A l'ouverture de la séance, le Parti libéral a choisi, pour protester, de sortir de la Chambre. Je me rappelle avoir vu le gouvernement les blâmer, railler, trouver ça drôle, tenter de les ridiculiser en désapprouvant ce geste. Pourtant, ce que s'apprête à faire le gouvernement du Québec, avec son programme sur l'avenir du Québec, qu'on l'appelle la souveraineté, qu'on l'appelle la souveraineté-association, qu'on l'appelle l'indépendance, qu'on l'appelle la séparation, qu'on l'appelle l'autodétermination ou qu'on l'appelle comme on voudra, ce que le gouvernement s'apprête à faire, c'est exactement la même chose, c'est-à-dire sortir

le Québec du Canada. Ils ont ri de ce genre de geste il y a à peine deux jours.

(16 h 30)

Le Parti québécois, avec cette formule du maintien de cette espèce d'épée de Damoclès au-dessus de la tête des Québécois, en sachant d'avance que la population du Québec n'est pas d'accord avec le programme du Parti québécois sur ce point. Ce qu'il se prépare à faire, c'est justement de se sauver de ses responsabilités en refusant le dialogue, en refusant de négocier. Mme la Présidente, sur ce point, qui est quand même important, qui crée présentement de la confusion au Québec, le parti que je représente a adopté en novembre 1978 un credo qui est composé de dix points, qui sont des énoncés de principe.

A l'article no 1, on dit ceci: Le Canada est notre pays, nous voulons le conserver. Tous se doivent de participer positivement à son développement dans le respect des deux peuples fondateurs et des droits de tous ses citoyens. Je n'ai pas besoin de vous dire, Mme la Présidente, que cet énoncé de principe dit bien ce qu'il veut dire. C'est-à-dire que la séparation de notre pays, la division du pays qui est le nôtre ne réglera rien. Au contraire, elle ne provoquerait que des problèmes et davantage de problèmes pour les Canadiens et pour les Québécois. Bien sûr, nous reconnaissons que le contrat qui est celui de la constitution canadienne a besoin d'améliorations, de changements, de réadaptations, parce que c'est un contrat de vie en société et qu'après une certaine d'années il y a sûrement des choses qui sont différentes, des choses qui ont besoin d'être revues. Mais est-ce qu'on améliore la situation de quelqu'un en le détruisant? Est-ce qu'on améliore la situation d'un logement ou d'une maison en y mettant le feu? Est-ce qu'on améliorera la situation du Québec en l'autodétruisant par le moyen que préconise le Parti québécois? Bien sûr, dans les comtés, dans les régions, dans les localités, les propagandistes péquistes disent à la population que ce que le Parti québécois va réclamer, c'est un référendum lui procurant un mandat fort lui permettant de négocier en mettant de la pression, tout en soulignant qu'il n'y a pas de danger, qu'on ne voudra pas se séparer, mais seulement, il faut l'avoir, vous savez.

Cela me fait penser, ce mandat de pression dont on parle dans les localités présentement, à quelqu'un qui voudrait se procurer un canon pour tuer des mouches. C'est exactement ce que le Parti québécois veut faire, en ne nous disant pas, cependant, que ce serait mettre ce canon dans les mains de personnes irresponsables et dangereuses qui risqueraient, même à leur insu, de tirer sur la gachette. Je dis que le PQ soutient un débat stérile. Le PQ tente de faire oublier à la population son incompetence et les véritables problèmes. Les véritables problèmes sont des problèmes d'ordre économique, des problèmes que nous connaissons: hausse du chômage, maintien de ce chômage au Québec, manque de pouvoir d'achat dans les mains des citoyens, des individus et des

familles québécoises. Le réel problème se trouve là et non pas dans la question constitutionnelle, car il va sans dire qu'être un chômeur ou un assisté social en français ou en anglais, cela ne change pas tellement grand-chose! Être "sur le bien-être social", comme on dit, ou encore "sur le chômage", cela ne chôme pas mieux en anglais qu'en français ni en français qu'en anglais! La misère n'est pas raciste; elle n'est pas non plus culturelle. La misère est connue des citoyens qui n'ont pas suffisamment de pouvoir d'achat pour répondre à leurs besoins.

Nous soutenons également, à l'article 4 de ce même credo dont je vous ai parlé tantôt, que la personne est la créature la plus importante de toute société et que cette société a la responsabilité de protéger la vie, la liberté et les droits de tous ses citoyens. Mme la Présidente, cela implique, bien sûr, une politique familiale et une politique familiale veut dire le droit pour chacun des citoyens et pour les familles à un minimum vital décent, autrement dit à un revenu annuel garanti, mais véritablement un revenu annuel garanti. Cela veut dire que ce genre de revenu annuel garanti doit être universel, distribué à tous pour qu'à la base aucun de nos citoyens québécois ne manque de ce pouvoir d'achat nécessaire à sa survie. Non pas une espèce de revenu minimum garanti ou encore, comme on l'appelle, un supplément de revenu du travail comme celui dont on nous parle dans ce discours inaugural où il est dit, d'après un article du journal de ce matin, justement, que la principale condition d'admissibilité au programme sera le travail. Il est dit également que les prestations maximales prévues suivant un rapport déposé hier par le ministre d'Etat aux Affaires sociales dans le cas d'une famille avec trois enfants seraient de \$1473 par année, à la condition stricte que les revenus de travail de cette famille ne dépassent pas \$5892.

J'ai apporté l'arrêté en conseil 3909 du 20 décembre 1978 pour démontrer ce que donnent par point de comparaison avec l'actuel règlement de l'aide sociale, les chiffres que nous pourrions utiliser comme base, c'est-à-dire \$5892 par année, si on veut avec une famille de trois enfants avoir un droit à ces futures prestations. Il est dit, suivant le règlement en vigueur aujourd'hui, qu'une famille de deux adultes et de trois enfants et plus peut recevoir \$512 par mois de prestation d'aide sociale. Un petit calcul rapide vous fait comprendre que cela veut dire \$6144 de bien-être social. Le gouvernement actuel va se gargariser avec son nouveau programme, alors qu'il pourra intervenir pour aider une famille seulement si cette famille gagne \$252 de moins par année que le bien-être social actuel. C'est la situation et c'est là l'odieux de tout programme sélectif d'aide sociale comme celui qui nous est proposé. Bien sûr, nous préconisons un programme universel parce que nous voulons également que, par ce genre de programme universel, nous puissions permettre le libre esprit d'initiative personnelle à tous et chacun d'entre nous et surtout de ne pas empêcher le goût au travail que tous auraient à la condition

d'obtenir un gain pour ce genre de travail qu'ils auront à faire.

(16 h 40)

Or, Mme la Présidente, sous l'actuel système comme sous celui qui est préconisé, cela veut dire que, si on bénéficie de l'aide sociale et qu'on travaille un peu, on se fait couper les prestations d'aide sociale. Dans le nouveau système, pour pouvoir y avoir accès, il faudra gagner \$252 de moins par année. Mme la Présidente, en passant, je vous souligne que le gouvernement actuel a beaucoup de respect pour les enfants de notre société, en cette année des enfants parce qu'il est dit dans ce règlement de l'aide sociale, qui est entré en vigueur le 1er janvier 1979, en même temps que l'année internationale de l'enfant, qu'une famille de deux adultes et de trois enfants peut aller chercher \$512 par mois d'aide sociale, à condition d'y être admissible, et qu'à partir du quatrième enfant, il est ajouté un montant additionnel de \$2 par mois par enfant. Voilà le genre de cadeau que l'actuel gouvernement fait aux enfants en cette année internationale de l'enfant. Passé trois enfants dans une famille, les enfants valent \$2 chacun sous l'actuel gouvernement du Parti québécois.

Je continue, Mme la Présidente, en soulignant aussi cette mesure odieuse qu'a prise l'actuel gouvernement en utilisant les augmentations de pensions de vieillesse de \$20 qui ont été accordées dernièrement, en leur coupant \$15 de ces \$20. Bien, sûr, l'actuel gouvernement, avec toute sa propagande, fait croire à la population qu'il a donné \$5 de plus par mois aux personnes âgées qui vivent en foyers d'hébergement. Alors, ils disent: Voyez comme le gouvernement est généreux: il vous donne \$5 de plus par mois. La réalité, ce n'est pas cela. La réalité, c'est que le gouvernement fédéral a donné \$20 de plus par mois à nos personnes âgées et que le gouvernement du Parti québécois est allé chercher les trois quarts de cette augmentation que le gouvernement fédéral a donnée à nos personnes âgées. C'est cela la réalité, c'est cela la vérité et c'est cela l'odieux des politiques sociales du Parti québécois.

Mme la Présidente, je vous dis qu'il faut cesser ce genre de politique sélective et humiliante pour notre population. Un vrai gouvernement et un bon gouvernement, comme le Parti québécois se gargarise d'en être un, devrait d'abord et avant tout commencer par respecter les personnes âgées de notre société qui ont bâti ce Québec dans lequel nous vivons présentement et qui sont responsables de la situation et du développement que nous avons connu avant que le Parti québécois arrive au pouvoir. Le Québec n'est pas venu au monde en 1976; au contraire, c'est en 1976 que les problèmes ont sérieusement et réellement commencé dans la province de Québec par le gouvernement du Parti québécois qui se fout de la population, qui a comme philosophie politique une philosophie de séparation du Québec du reste du Canada et une philosophie économique socialiste, pour utiliser les mots qu'il faut réellement utiliser.

Mme la Présidente, on aurait également dû, dans ce discours inaugural, s'attendre à une annonce de politique visant l'accès à la propriété familiale pour nos familles du Québec. On a encore une fois passé à côté, malgré tous les "candies" que le gouvernement propose à la population. Ils ont encore une fois oublié des choses essentielles: une politique d'habitation familiale et des plus nécessaires si l'on tient compte que, pour une famille qui veut se procurer une maison unifamiliale présentement... J'ai ici un article de journal qui nous montre un tableau des hypothèques et des taux d'intérêt et des intérêts à être payés pour une personne qui voudrait acheter une maison pour y loger sa famille. Ce tableau n'est qu'à 10 1/4%, alors que nous savons tous qu'actuellement les taux d'intérêt sont encore plus hauts que 10 1/4%. Voyons ce que cela donne. Pour une personne qui voudrait acheter une maison unifamiliale qui coûterait \$70 000 — Dieu sait si, de plus en plus, les maisons s'en vont vers ce prix-là; le tableau est fait avec ces chiffres-là; je vais citer les chiffres qui sont là.

Seulement pour donner un aperçu de ce qui se passe pour nos concitoyens québécois, si on tient compte que ce citoyen donnerait \$14 000 en comptant — ce qui n'est pas facile aujourd'hui — il resterait une hypothèque de \$56 000 à payer sur cette maison unifamiliale. Le remboursement se ferait sur une base de 25 ans et serait de l'ordre de \$511 par mois et, au bout de 25 ans, il y aurait la jolie somme de \$153 000 de déboursée en raison de \$511 par mois. Ceci veut dire que si l'on considère le prix initial, plus les paiements au cours de 25 ans, une maison de \$70 000 coûte exactement la somme de \$167 300. Ceci n'inclut pas les taxes scolaires, ni les taxes municipales, non plus que les taxes pour l'eau, non plus que le chauffage, non plus que l'entretien. C'est donc vous dire de quelle façon actuellement les familles québécoises sont aux prises avec des problèmes sérieux. Nous serions en droit de nous attendre que le gouvernement nous propose un programme visant à permettre l'accès à la propriété privée pour la famille, à de faibles taux d'intérêt, pour éviter ce qui se passe présentement.

Bien sûr, on peut continuer en disant que, lorsque le Parti québécois, dans son discours inaugural, parle de relations de travail, il aurait été mieux qu'il nous parle de la situation que l'actuel gouvernement fait aux travailleurs en ce qui concerne les travailleurs de la construction. Ce gouvernement les oblige à posséder des cartes de classification A, B ou C et ces cartes ne sont délivrées que sur l'attestation d'un certain nombre d'heures travaillées l'an dernier ou dans les cinq dernières années. Il y a actuellement au Québec des ouvriers de la construction qui sont éliminés de leur métier parce qu'ils ont été ou bien en chômage il y a quelques années ou bien malades et qu'ils ne peuvent pas faire la preuve d'heures de travail pour pouvoir obtenir cette classification. C'est là, je pense, une politique de contingentement susceptible de faire se révolter les travailleurs de la construction, ces ouvriers qui, pour

la plupart d'entre eux, travaillent déjà depuis longtemps dans ce secteur.

Il y a un autre sujet que je voudrais développer. Malheureusement, je n'ai pas tout le temps dont j'aurais besoin pour développer tous les sujets qui me viennent à l'esprit. Un fait demeure, c'est que l'actuel gouvernement est en train d'endetter la province comme jamais cela ne s'est vu auparavant. On n'a qu'à se référer à des déclarations tout à fait récentes. Même si le gouvernement avait annoncé, dans son dernier budget, un déficit d'environ \$1 035 000 000, nous apprenons que le budget du gouvernement avait été soufflé dans ses revenus pour permettre de démontrer un déficit un peu passable, alors que la réalité est tout autre. Nous apprenons en effet que l'impôt sur le revenu des particuliers rapportera \$140 millions de moins que le ministre des Finances avait prévu cette année. Nous apprenons également que l'impôt sur le revenu des sociétés rapportera \$30 millions de moins que le ministre des Finances avait prévu cette année. Les droits et permis, il me semble que, s'il y a un secteur où on ne peut pas se tromper parce que c'est très prévisible, ce sont les droits et permis. Légère erreur encore là, un manque à gagner de \$47 millions. (16 h 50)

J'en conclus donc, Mme la Présidente, que le gouvernement a soufflé les revenus pour essayer d'équilibrer un peu son budget alors que la triste réalité c'est que, cette année, il y aura des emprunts qui vont dépasser \$1,5 milliard. Si on ajoute à cela les emprunts et la dette actuelle du gouvernement, on découvre facilement qu'à ce rythme le gouvernement nous mène carrément vers la faillite parce que tous les développements et le manque à gagner du gouvernement proviennent d'emprunts à l'étranger, emprunts à des taux d'intérêt qui sont les taux du marché. D'autant plus que si l'on considère évidemment cette chose que nous avons au Canada, la dévaluation du dollar canadien comparativement à d'autres monnaies fortes, compte tenu de l'endroit où le ministre des Finances va emprunter l'argent pour le Québec, compte tenu de cela, les taux d'intérêt augmentent de plus en plus et il en coûte de plus en plus cher pour aller emprunter à l'étranger.

Je me demande, Mme la Présidente, dans une circonstance comme celle-là, alors qu'on se voit presque acculé à la faillite, où on emprunte et on emprunte, comment on doit interpréter les slogans du Parti québécois. Par exemple, Dieu sait si j'ai entendu souvent crier "le Québec aux Québécois." De quelle façon peut-on prétendre que le Parti québécois va remettre le Québec aux Québécois alors qu'il est en train de le vendre aux étrangers, aux Américains, aux Japonais, aux Suisses, aux Allemands, aux Belges ou ailleurs dans le monde entier? Quand est-ce qu'on peut réellement prétendre être maîtres chez nous quand on se doit à tout le monde, quand on se vend à tout le monde et quand partout dans le monde entier on a des intérêts au Québec, sauf les Québécois. C'est cela la situation réelle, Mme la Présidente. Bien sûr, je dois en toute honnêteté

vous dire que je ne suis pas d'accord avec la forme d'administration actuelle et que les motions de blâme qui ont été déposées, et par l'Opposition officielle et par l'Union Nationale, recevront mon consentement. C'est avec plaisir que j'appuierai ces motions de blâme à l'endroit de l'actuel gouvernement. Merci, Mme la Présidente.

**La Vice-Présidente:** M. le député de Beauce-Sud.

**M. Fabien Roy**

**M. Roy:** Merci, Mme la Présidente. A mon tour, je voudrais faire quelques commentaires sur le discours inaugural prononcé par le premier ministre mardi dernier. Il est évident que trois intervenants ayant déjà pris la parole, un certain nombre de choses ont été dites. Mais quand même, Mme la Présidente, j'aurais quelques observations personnelles à faire et je voudrais profiter des 30 minutes que j'ai à ma disposition effectivement pour faire part au gouvernement de certaines réserves que j'ai sur les discours qui a été prononcé, de certains points sur lesquels je serai d'accord et de certains autres points sur lesquels je suis beaucoup moins d'accord. J'aimerais aussi, en guise de conclusion, faire quelques recommandations bien spéciales au gouvernement dans l'intérêt du Québec et dans l'intérêt de toute la population québécoise.

Mme la Présidente, il est bien entendu qu'un discours inaugural est un énoncé d'intentions. C'est à l'occasion de l'ouverture d'une session, évidemment, que le premier ministre livre à la population l'ensemble du menu législatif, l'ensemble des législations qu'il entend proposer, les choix politiques que le gouvernement a établis dans un certain ordre de priorités qu'il veut présenter à l'Assemblée nationale et qu'il veut présenter à la population du Québec.

Le discours inaugural — à la suite de tous ceux que j'ai entendus en cette Chambre, et ils sont nombreux, car je suis ici depuis déjà de nombreuses années — Mme la Présidente, est toujours relatif évidemment au contenu du discours du budget. On sait très bien qu'on aura beau offrir les meilleures mesures administratives possibles, c'est dans le budget qu'on peut mesurer les possibilités de réalisation. Comme on sait très bien, d'ailleurs cela a été dit et répété par l'actuel ministre des Finances, cela a été dit et répété également par les ministres des Finances qui ont précédé le ministre actuel, on nous le dit toujours au tout début d'une session et avant même que la session soit convoquée. Vous savez, la marge de manoeuvre est extrêmement limitée. Nous aurions beaucoup d'intentions, mais nous avons peu de moyens.

Je pense que de ce côté, Mme la Présidente, c'est peut-être dans l'élaboration des politiques, dans les grands choix politiques, dans les grandes orientations, les grandes décisions gouvernementales qu'on pourrait faire en sorte de mettre à contribution beaucoup plus de Québécois, beau-

coup plus de nos travailleurs, de nos concitoyens. On devrait permettre à nos hommes d'affaires, à nos industriels, à nos commerçants d'être en mesure de développer leurs entreprises, de développer leurs commerces, d'ouvrir la porte à la création d'emplois nouveaux, de façon que de plus en plus de citoyens qui le veulent, qui sont en mesure de le faire puissent être considérés à juste titre comme un actif dans leur société et non pas être obligés malgré eux de vivre aux crochets de l'Etat, ce qui a pour effet de diminuer considérablement la marge de manoeuvre du gouvernement.

Il y a une grande différence entre un travailleur qui paie de l'impôt, qui paie des taxes, et ce même travailleur qui se voit forcé d'être en chômage à cause de l'absence de politique économique vraiment dynamique, vraiment réaliste et qui doit vivre des deniers de l'Etat. A ce moment, on se retrouve dans une situation qui veut que le nombre de travailleurs diminue de plus en plus et que le nombre de ceux qui doivent dépendre du bon vouloir de l'Etat, de la générosité de l'Etat pour vivre augmente. Il y a des lignes de démarcation, il y a des limites qu'on ne peut pas franchir. C'est justement à ce sujet que j'ai bon espoir — du moins, j'en formule le voeu — que le ministre des Finances, dans l'élaboration de ses politiques à l'occasion de son discours du budget, annonce aux membres de cette Chambre, des deux côtés de la Chambre, et à la population du Québec également quelles sont les mesures qu'on entend prendre cette année pour développer davantage l'économie du Québec, pour mettre en valeur les immenses ressources dont regorge le sous-sol québécois, les immenses possibilités que nous avons partout et cette masse de travailleurs à l'heure actuelle qui ne demande qu'à travailler.

Il est bien évident que, dans le discours inaugural du premier ministre, il y a beaucoup de bonnes intentions. On a vu justement que le gouvernement avait un souci bien évident — il aurait fallu vraiment être aveugle pour ne pas le voir — de vouloir apporter des mesures d'adoucissement, des mesures d'amélioration à différents groupes de la société. Ceux qui m'ont précédé ont dit que c'était une stratégie préférendaire. Lorsque c'est une année qui précède une élection, on trouve une autre excuse, on dit que c'est une année préélectorale. Lorsqu'il y a une autre circonstance, c'est de bonne guerre, on trouve toutes sortes de qualificatifs. Mais, en ce qui me concerne, ce n'est sûrement pas moi qui vais blâmer le gouvernement pour les bonnes mesures qu'il a proposées à l'endroit de la population du Québec.

Je n'ai pas l'intention, non plus, de m'opposer de façon systématique, de façon bien radicale parce que je fais partie de l'Opposition. Je n'ai jamais voulu être un de ceux qui, parce qu'ils sont du côté de l'Opposition, trouvent foncièrement mauvais tout ce que préconise le gouvernement, tout ce que suggère, tout ce qu'annonce le gouvernement, pas plus que, si j'avais été du côté gouvernemental, je ne me serais fermé les yeux pour dire automatiquement que tout est bon et que tout est parfait.

Je pense que c'est dans l'objectivité que nous devons assumer nos responsabilités respectives, des deux côtés de la Chambre. Notre première préoccupation doit être celle de servir le mieux possible nos concitoyens de nos comtés d'abord, nos concitoyens du Québec tout entier. Je pense que cela doit être une de nos premières préoccupations, que cela doit être un de nos premiers soucis. C'est dans ce sens, Mme la Présidente, que j'ai toujours voulu assumer mes responsabilités en cette Chambre.

Mme la Présidente, le premier ministre a parlé des jeunes. C'est le premier point sur lequel mon attention a été attirée de façon toute particulière, puisque nous avons souligné à maintes occasions en cette Chambre qu'il fallait absolument — c'était devenu une question d'urgence, je dirais même d'urgence nationale — s'intéresser à nos dizaines de milliers de jeunes travailleurs qui entrent sur le marché du travail chaque année. Quand on sait tous les efforts que le contribuable du Québec doit faire au niveau de ses taxes et de ses impôts pour leur donner une bonne éducation, la meilleure formation professionnelle possible, il est bien évident qu'il faut faire en sorte que, lorsque ces jeunes arrivent sur le marché, à la fin de leurs études, ils puissent être en mesure d'assumer leurs responsabilités, d'exercer leur métier ou leur profession comme des citoyens à part entière et d'être un actif dans leur province, dans le Québec. C'est important, c'est fondamental.

(17 heures)

A ce niveau, il faudrait réfléchir bien sérieusement sur les difficultés qu'ont nos jeunes à entrer sur le marché du travail. Nous sommes rendus depuis quelques années — quand je dis "quelques années", je veux dire sept ou huit ans — à apporter des mesures coercitives de façon à rendre difficile, voire même à interdire dans certains cas, l'accès au travail à nos jeunes. Ce n'est pas la première fois que j'ai l'occasion d'en parler en cette Chambre, je l'ai souligné à plusieurs reprises à l'ancien gouvernement et je le souligne encore aujourd'hui parce que je trouve absolument déplorable de voir que des jeunes, après avoir fait des études dans un secteur donné — ou encore, pendant leurs études, peut-être veulent-ils se trouver un peu de travail durant les vacances, durant l'été — ne puissent rien trouver pour se perfectionner dans leur métier, dans l'option qu'ils ont choisie. Ils peuvent vouloir exercer quelque travail durant la période des vacances pour avoir des revenus pouvant servir à défrayer une partie du coût de leurs études puisque, effectivement, nos lois de prêts et bourses les y obligent.

Combien de fois, trop souvent, j'ai vu des cas de jeunes qui ont été entraînés devant les tribunaux pour avoir exercé un travail. Effectivement, j'ai eu un cas il n'y a pas très longtemps, celui d'un jeune homme accusé — il devra aller en cour — d'avoir exercé un travail dans l'industrie de la construction, alors que son option, à l'école polyvalente, était un métier de la construction. Ce sont des lacunes comme celles-là que nous avons dénoncées. Certes, il y a eu des améliorations au cours de l'année dernière à l'effet de permettre à ceux

qui ont des diplômes d'avoir accès au marché du travail dans l'industrie de la construction, mais il va falloir aller un peu plus loin que cela. J'estime que si on empêche un jeune, au terme de ses études, de s'intégrer à la société et de devenir un citoyen à part entière, on ne contribue sûrement pas à améliorer d'abord sa qualité de vie personnelle et on ne contribue sûrement pas au progrès économique du Québec.

Un deuxième élément qui a retenu mon attention à l'occasion du discours inaugural a été le chapitre touchant le financement des entreprises. Evidemment, nous avons un certain nombre d'institutions financières au Québec qui nous font honneur; je veux parler des caisses d'épargne et de crédit. Il y a quelques années, on parlait de quelque \$100 millions; aujourd'hui, on parle de plusieurs milliards. Ce sont de nos capitaux, les épargnes des citoyens du Québec, des hommes et des femmes, des travailleurs et des travailleuses, des hommes d'affaires, des industriels; en somme, ce sont les épargnes de l'ensemble des Québécois. Nous avons des réservoirs de capitaux qui commencent à être intéressants. Il faudrait que de ce côté-là, du côté gouvernemental, on aille plus loin que des énoncés de principe. Il va falloir qu'on passe aux actes. S'il y avait une loi qui verrait à garantir, dans une certaine mesure et non en totalité, les emprunts faits par nos industriels, par nos hommes d'affaires, par ceux qui veulent partir de petites entreprises de façon à favoriser le développement de la petite et de la moyenne entreprise au Québec, qui jouent un rôle fondamental, le rôle le plus important dans le développement économique du Québec, ce serait peut-être la solution. Il serait nécessaire que nous ayons des lois souples, simples — des lois pas compliquées — de façon qu'une fois mises en vigueur elles ne deviennent pas un moyen de contrôle de l'industrie, de contrôle de l'entreprise, de contrôle de l'homme d'affaires.

Il y a eu des petites lois, à l'époque le premier ministre appelait cela "des petites législations salvatrices." On aura deviné de qui je veux parler! Il y a eu des lois, par exemple, dans le domaine de l'agriculture. La loi du nantissement agricole a permis aux institutions financières, aux banques, aux caisses d'épargne et de crédit, aux caisses populaires surtout, à l'époque, de consentir des prêts pour la modernisation des entreprises agricoles. Combien cela a-t-il coûté à la province? C'était tout simplement des lois qui apportaient des mesures de garantie, des lois qui permettaient aux institutions financières de jouer leur rôle et d'avoir la sécurité qui leur était indispensable pour protéger les épargnes de ceux qui les leur avaient confiées. C'était absolument indispensable. Cela a coûté des sommes minimales à la province et on a toujours dit et répété — c'est connu dans tout le Québec — que des lois comme celle-là ont fait en sorte de développer l'agriculture au Québec. Pourquoi ne ferait-on pas la même chose du côté industriel?

J'ai demandé l'an dernier, j'ai demandé il y a deux ans, j'ai demandé ici, en cette Chambre, il y a cinq ans, des modifications à la Loi des caisses

d'épargne et de crédit. On l'a demandé, entre autres, lorsque le gouvernement a mis en application la loi créant les SODEQ, les Sociétés québécoises de développement. On a vu les difficultés qu'ont eues certaines caisses d'épargne et de crédit. Il a fallu qu'elles passent par leur fédération pour être en mesure de souscrire le capital-actions dans ces entreprises. Mais il y a aussi cette possibilité qui devrait exister actuellement de permettre aux institutions financières et aux caisses d'épargne et de crédit de participer un peu dans les entreprises comme telles pour favoriser le développement industriel du Québec. Cela prend des lois comme celles-là qui n'impliquent pas des sommes énormes sur le plan budgétaire, mais des sommes minimes, qui exigent une volonté politique, d'abord. Après cela, politiques réalistes, faciles d'application qui aident et non pas embêtent l'entreprise.

Je pense que mes collègues, tant de l'Opposition que du côté gouvernemental, seront d'accord avec moi pour dire qu'il y a bien des gens qui nous disent que c'est trop compliqué de faire affaires avec le gouvernement. Il y a trop de formules. Et combien avons-nous d'hommes d'affaires, d'industriels, qui décident de ne pas donner d'expansion à leur entreprise, qui décident de ne pas en ouvrir d'autres parce que c'est trop compliqué, qu'il y a trop de formules. La bureaucratie gouvernementale est trop écrasante. Les exigences sont énormes. On est obligé d'engager du personnel spécialement pour remplir les formules gouvernementales. Ce sont des choses qui gênent l'entreprise, ce sont des choses qui paralysent notre développement économique. Pourtant, apporter des mesures comme celles-là n'implique pas des problèmes de budget pour le ministre des Finances. Il s'agit tout simplement de regarder de façon bien objective la situation du Québec et de faire confiance. Que ce serait donc important! Faire confiance aux Québécois, à la population du Québec, à nos hommes d'affaires, à nos industriels, de les aider plutôt que de chercher à les contrôler ou à les surprotéger, ce qui devient étouffant. Parfois, il y a de la bonne volonté derrière ces mesures. Mais, sur le plan pratique, cela cause énormément d'embêtements, cela cause énormément de difficultés et on en vient au point où on en est rendu à freiner la liberté d'entreprise. C'est incroyable, actuellement, comme les paradoxes ne manquent pas chez nous! Nous rencontrons des gens qui sont intéressés à former des entreprises, à développer leurs entreprises. On sait très bien que le secteur de la construction est le deuxième secteur de l'activité économique. On empêche des gens, actuellement, de former des entreprises, des gens honnêtes, des gens solvables, consciencieux, qui ont une bonne réputation et qui ont la confiance de leur milieu, parce que nos lois ne permettraient pas à l'entrepreneur de travailler dans son entreprise à cause des soi-disant exigences de qualification et autres. Non pas que l'homme n'a pas de compétence, c'est parce que les normes ne sont pas réalistes. La compétence est là, la satisfaction du public est là,

elle est facile à démontrer. Alors, à vouloir protéger les gens, on en vient à faire de la surprotection, et cette surprotection devient étouffante, écrasante, et parfois même un obstacle. (17 h 10)

J'invite le gouvernement de façon très sérieuse, M. le Président, à examiner tous ces aspects de notre vie économique québécoise actuelle pour faire en sorte de créer justement au Québec ce dynamisme dont nous avons besoin, de permettre aux gens qui ont de l'initiative d'être en mesure de faire leur part, d'être capables d'exécuter leurs projets, de relever des défis, et Dieu sait si nous avons des défis à relever un peu partout.

M. le Président, le développement économique du Québec actuellement ne manque pas de bras. Il ne manque pas d'industriels, d'hommes d'affaires. Le développement économique ne manque pas de moyens. C'est assez curieux quand même. Nous avons des capitaux dans nos institutions. Nous n'avons pas le problème d'un manque de main-d'œuvre. Nous n'avons pas le problème d'une population qui ne veut pas travailler. Notre population veut tellement travailler que nous en sommes réduits à élaborer des politiques de contrôle de contingentement dans le domaine agricole. Il y a de la place dans le domaine agricole. C'est le développement économique. C'est la base même de tout développement économique. C'est le fondement même de l'économie rurale. Je dirais que c'est la grande base de l'économie toute entière quand on pense à tous les emplois que l'industrie agro-alimentaire peut créer, à partir de la fabrication de l'outillage, des intrants, avant même qu'on entreprenne le stade de la production. Une fois la production faite, toute cette transformation, cette commercialisation, cette mise en marché, partout dans le monde, il y a des débouchés énormes puisque le premier problème, le problème numéro un de l'humanité, c'est la sous-alimentation.

Je rencontrais lundi soir de cette semaine, effectivement, le président de la Commission canadienne du lait, M. Gilles Choquette qui nous disait, à l'occasion d'une réunion qui regroupait un certain nombre d'agriculteurs, qu'actuellement les stocks de poudre de lait — on me dira que c'est fédéral et c'est vrai — sont tous écoulés. Il n'y en a plus. Cela veut dire qu'il y a des débouchés. S'il y a des débouchés, le gouvernement du Québec devrait encore davantage utiliser ses agences, les agences du Québec que nous avons à l'étranger. Il devrait les utiliser davantage pour tâcher d'accueillir d'abord comme il se doit nos hommes d'affaires du Québec qui vont à l'étranger, d'être en mesure de leur offrir des services à l'étranger. C'est commencé. Il y a eu des progrès de ce côté, depuis quelques années. Je dois l'admettre. Il y a eu des progrès depuis cinq ou six ans. Il y a encore eu des progrès récents, mais il faut aller plus loin, de façon à ouvrir à nos hommes d'affaires du Québec — je le répète parce que je pense qu'il faudra le répéter peut-être encore malheureusement plusieurs fois — ouvrir à nos hom-

mes d'affaires du Québec les possibilités du marché international.

M. le Président, j'ai évidemment parlé du secteur privé, des immenses actifs que nous avons à notre disposition, des immenses possibilités. Cela m'amène évidemment aussi à parler un peu du secteur public. On sait très bien que depuis les années de la révolution tranquille — ce n'est pas d'hier — on a mis beaucoup d'insistance sur la création des sociétés d'Etat, le développement des sociétés d'Etat, la consolidation des sociétés d'Etat et là, nous en sommes rendus au stade de la réorganisation ou de la réorientation, après avoir passé par celui du refinancement des sociétés d'Etat. Evidemment, cela fait passablement de re, re, re. Pendant ce temps, on engloutit des millions, des dizaines de millions, des centaines de millions au Québec et malgré les efforts du gouvernement précédent, malgré les efforts du gouvernement actuel, les problèmes sont loin d'être réglés. Je pense qu'il faudrait être prophète et déborder d'optimisme à ce moment-ci pour dire que nous nous acheminons vers des solutions prochaines pour assurer la rentabilité de nos sociétés d'Etat.

M. le Président, évidemment, on me dira que lorsqu'on est dans l'Opposition, c'est facile de critiquer. Mais je pense qu'il faut voir les choses comme telles. Je pense que nous devons aussi nous permettre de faire des suggestions. Je pense qu'au niveau des sociétés d'Etat, notamment en ce qui regarde SIOBEC, qui est encore dans des difficultés, qui est encore dans des problèmes... On m'a blâmé bien des fois à l'Assemblée nationale de voter contre les lois présentées par le gouvernement. Je l'ai fait sous l'ancien gouvernement. Je l'ai encore fait avec le gouvernement actuel. Je me suis retrouvé parfois pratiquement seul à voter contre les lois de ce côté-là, en prédisant que cela ne prendrait pas deux ans avant qu'on revienne à l'Assemblée nationale avec un autre projet de loi identique pour tâcher encore de re, refinancer les sociétés d'Etat. Malheureusement, c'est arrivé.

Je pense, M. le Président, qu'il faudrait changer les structures d'organisation de ces sociétés d'Etat de façon à impliquer les travailleurs, les citoyens du Québec. Il faudrait reprendre ou répéter l'initiative qui a été prise ailleurs de distribuer les actions de ces sociétés aux employés de ces sociétés, et aux citoyens québécois de façon à obliger ceux qui administrent les entreprises à rendre des comptes quelque part. La plus grande faiblesse des sociétés d'Etat — elle ne peut pas être ailleurs; elle ne pourra jamais être ailleurs — c'est qu'elles n'ont pratiquement pas de comptes à rendre. Le chef de l'Union Nationale le disait cet après-midi: Il faut attendre un an et demi pour avoir les bilans.

C'est curieux, il y a des institutions financières au Québec actuellement, il y a des entreprises qui publient des états financiers sur une base trimestrielle parce que les actions sont à la Bourse. Elles sont obligées de le faire pour maintenir l'information du public et l'information des actionnaires. Nous avons des coopératives et des caisses d'épargne et de crédit qui, trois mois après la fin

de leurs opérations annuelles, rendent publics leurs états financiers et tiennent l'assemblée générale des membres. Ces gens qui se présentent devant leurs membres, devant leur assemblée générale doivent rendre des comptes. Ils sont obligés de donner des détails. Ils sont obligés de préciser les orientations. Ils sont sujets à caution, à approbation ou à désapprobation.

Mais quand il a fallu se battre pendant trois ans en cette Chambre pour faire en sorte qu'une de ces sociétés d'Etat vienne pour la première fois comparaître devant une commission parlementaire après dix ou douze ans d'existence, il est permis de se poser bien des questions. Qu'on se réfère à la commission parlementaire qui a eu lieu l'an dernier. Ceux qui ont pu suivre les travaux de cette commission parlementaire ou encore qui ont pu lire le journal des Débats ont été en mesure de se rendre compte des choses qui ont été dites, des choses qui ont été dévoilées à cette occasion. Evidemment, on dit: C'est fait, il faut "abrier" le passé, il faut repartir vers l'avenir. Mais le passé est garant de l'avenir. Si on adopte toujours cette attitude en disant: Le passé, c'est le passé, les gens qui sont là — on peut leur faire une petite motion de blâme — demeurent en place et on continue. Après une erreur, on en fait une autre. On fait une expérience et on se retrouve avec les difficultés qu'on connaît.

Ce qui est plus tragique encore, c'est que, malheureusement trop souvent, ces sociétés d'Etat ont des filiales; elles contrôlent des entreprises qui entrent directement en concurrence avec des entreprises privées, qui sont dans un même secteur d'activité économique et qui paient des taxes. A ce moment-là, je veux parler des filiales de SIDBEC. Je pourrais parler de filiales d'autres sociétés également.

On oblige nos entreprises, nos hommes d'affaires, nos industriels du Québec à être rentables. Ils ne peuvent pas se permettre de ne pas être rentables. Evidemment, s'ils sont rentables, ils paient des impôts. S'ils paient des impôts, ils doivent, par l'entremise de leurs impôts, combler les déficits de leurs concurrents qui, eux, n'ont pas de comptes à rendre et qui ne risquent rien. Il y a une anomalie sérieuse, il y a une anomalie grave. Si on continue à développer davantage et à multiplier davantage les sociétés d'Etat, les organismes d'Etat, nous allons tout simplement alourdir l'administration, nous allons alourdir le pouvoir public et tout ceci se fera, évidemment, au détriment du secteur privé, au détriment du développement économique et du développement industriel du Québec.

M. le Président, j'aimerais dire un mot également sur la formule qui a été proposée d'accorder un genre de supplément de revenu à une catégorie de travailleurs. Cette mesure doit constituer — doit constituer — les premiers jalons d'une véritable politique de revenu annuel garanti. Il le faut, c'est absolument important parce que, actuellement, il est difficile d'accepter chez nous des situations que nous retrouvons dans bien des familles et dans trop de familles.  
(17 h 20)

On a parlé aujourd'hui — il y a eu une motion que j'ai approuvée d'ailleurs — de la journée internationale de la femme. J'aimerais attirer l'attention du gouvernement sur une catégorie de femmes qui constitue, je pense, la majorité des femmes au Québec qu'on pourrait peut-être appeler la majorité silencieuse des femmes. Ce sont les femmes qui se consacrent à leur foyer et à l'éducation de leur famille et qui ont dû suspendre, voire même abandonner une carrière pour se consacrer à ce travail, ce très noble travail, à ce travail indispensable, essentiel. Pourtant, nos lois fiscales, lorsqu'il y a un seul revenu du travail à la maison, sont loin d'être adéquates. Quand je vois des pères de famille, seuls à gagner le revenu de la famille, remplir leur déclaration d'impôt du Québec et ne pas pouvoir tenir compte d'une déduction de leurs enfants qu'ils ont à charge, je trouve cela véritablement aberrant. J'invite le gouvernement à examiner cette question; il y a urgence de ce côté.

Il y en aurait long à dire, j'aurais beaucoup plus de choses à dire, M. le Président, mais le temps ne me le permet pas. Mais il faut que nos lois fiscales répondent à une volonté gouvernementale, à une volonté politique de la sécurité de la famille québécoise. C'est la base même de tout développement social. Il y a quelque chose à faire de ce côté et il y a urgence de le faire.

M. le Président, je termine là-dessus: Evidemment, le premier ministre a parlé d'autodétermination du Québec, dans son discours inaugural. On sait très bien que, l'an dernier, j'ai déposé un projet de loi à cette Assemblée, portant le no 194, et pour des circonstances de règlement de la Chambre, il n'a pas été possible de lui faire franchir l'étape de la deuxième lecture et de lui faire franchir les étapes finales. J'aimerais dire ceci: Le Québec doit confirmer l'autodétermination dans ses statuts. C'est la base même de toute négociation, qu'on lui donne le nom, l'étiquette qu'on voudra. Je pense qu'il y a eu 50 ans d'expérience par je ne sais combien de premiers ministres, à l'occasion de conférences constitutionnelles, pour faire en sorte que le Québec ait certains pouvoirs, points qu'on a discutés dans le passé, pour assumer ses responsabilités, et il n'y a jamais eu aucun moyen de gagner quoi que ce soit. Ce qui me fait dire que la base même de toute discussion, la base même de tout changement, si minime soit-il, remarquez bien, doit partir du fait qu'on accepte et qu'on reconnaît que les Québécois doivent s'autodéterminer et ont le droit de choisir.

Je ne parle pas du choix comme tel, je parle du principe de l'autodétermination. La question de choix vient en second lieu. Il devra y avoir un deuxième débat; il devra y avoir d'autres discussions. Mais le principe même du droit de choisir est la seule façon, le seul moyen, le seul point sur lequel on peut s'appuyer pour négocier sur un pied d'égalité. Égalité, comme disait M. Johnson; égal à égal, comme le dit le dernier document du Parti québécois ou, encore, au niveau de tous les documents qui ont été publiés par les différents partis politiques qui reconnaissent tous la nécessi-

té d'un changement constitutionnel. Je n'aborde pas le fond de la question, le moment n'est pas choisi et, d'ailleurs, je n'ai pas le temps. D'ailleurs, vous me faites signe que nous terminons, de ce côté.

Où toute façon, j'en profiterai pour dire à tous les membres de cette Chambre, des deux côtés de cette Chambre, tant de l'Opposition que du côté gouvernemental, face à cette question fondamentale, face à notre avenir national, qu'il est important que nous placions le Québec, les intérêts du Québec et des Québécois au premier rang de nos préoccupations, et cela doit se situer bien au-dessus et bien au-delà des seuls impératifs de la rentabilité politique ou électorale.

**Le Vice-Président:** Merci, M. le député, je n'ai pas dû vous interrompre.

Je reconnais M. le député de Verchères.

**M. Jean-Pierre Charbonneau**

**M. Charbonneau:** Merci, M. le Président. C'est le troisième message inaugural que j'ai l'occasion d'entendre dans cette Chambre et les messages inauguraux cela doit aussi nous ramener à des engagements électoraux. Je me rappelle qu'en octobre et novembre 1976, durant la campagne électorale, le Parti québécois avait fondamentalement deux grands engagements politiques, deux grandes promesses. La première, c'était d'être, dans la mesure du possible, dans la mesure d'un gouvernement provincial, un bon gouvernement. De ce côté-ci de la Chambre, on a la prétention de penser qu'on a réussi jusqu'à maintenant à être un bon gouvernement. Mais quelle que soit notre prétention, de toute façon, ce sont les citoyens et les citoyennes du Québec, qui, le moment venu, auront à juger de la performance du gouvernement. Il y avait également un autre engagement, à ce moment. Il y avait un engagement de consulter les citoyens et les citoyennes du Québec sur notre avenir collectif.

Cela supposait notamment de leur parler de cet avenir. Pendant un certain temps, on s'est abstenus, dans la plupart de nos rencontres, de nos réunions avec nos concitoyens, de leur parler de cette question, s'étant consacrés d'abord et avant tout à être un bon gouvernement. Mais, l'échéance approchant, il est de plus en plus temps, finalement, que nous respections notre deuxième engagement, que nous entreprenions une explication et un dialogue ouvert, franc et honnête avec la population du Québec. Cela m'amène, M. le Président, à parler de la motion qu'a présentée hier, à la fin de son discours, le chef de l'Opposition officielle, le député de Bonaventure. La motion se lit comme suit pour les gens qui n'étaient pas à l'écoute, qui n'étaient pas en cette Chambre hier: L'Assemblée nationale adresse un blâme sévère au gouvernement pour son manque de franchise, de droiture et de clarté sur tout ce qui touche son option indépendantiste et elle déplore que l'obsession référendaire du gouvernement fasse passer en second plan les intérêts véritables des Québécois.

Je ne m'attarderai pas sur l'importance qu'il y a concernant les intérêts des Québécois lorsqu'on discute de la question constitutionnelle. A moins d'être "déconnecté" de la réalité québécoise, n'importe qui qui vit au Québec depuis une vingtaine d'années sait quelle importance ces questions ont sur le bien-être quotidien constant des Québécois. Les petits problèmes dont on traite ici dans cette Assemblée, dont ont traité certains intervenants avant moi sont reliés aux questions constitutionnelles parce que, pour agir sur le bien-être des citoyens, il faut avoir les outils de travail pour le faire. Arrêtons de faire croire aux gens que les questions constitutionnelles, c'est de la politique de haute voltige et que les petits problèmes, cela c'est de la vraie politique et cela concerne les intérêts des Québécois. Il y a un lien direct et constant et on ne peut pas faire de distinction entre ces deux questions. Mais, quand on nous accuse de manquer de clarté, de manquer de franchise et de manquer de droiture, il faudrait peut-être d'abord se regarder le nombril. Je suis heureux d'avoir entendu, avant mon intervention, le député de Beauce-Sud parce qu'il n'est ni du côté de la majorité ministérielle, ni du côté du Parti libéral ou de l'Union Nationale. Il s'est fait la réputation dans cette Chambre d'être un député qui avantageait l'objectivité ou la neutralité. Venant du député de Beauce-Sud, l'insistance sur la question du droit à l'autodétermination est importante. En fait on nous presse, depuis deux ans et demi, de consulter les gens.

On nous presse de clarifier notre option. Il faudrait peut-être se demander actuellement si tout le monde s'entend au départ sur la question préalable, sur la question de principe de base. Est-ce qu'on s'accorde nous autres mêmes Québécois et est-ce qu'on se reconnaît à nous autres mêmes le droit de décider nous autres mêmes de notre avenir collectif, quelle que soit la décision? Nous, on pense que oui. D'autres dans cette Chambre pensent que oui. Mais le problème c'est que ceux qui nous accusent de manquer de franchise, de droiture, de clarté véhiculent deux ou trois options sur cette question. Il y a le nouveau chef du Parti libéral, que j'ai bien connu pour avoir travaillé avec lui cinq ans au Devoir, qui, dans certains discours, reconnaît sans ambages le droit du Québec à l'autodétermination. Mais il y a le porte-parole constitutionnel du Parti libéral, le député de Saint-Laurent, qui lui véhicule un autre message. Il véhiculait, par exemple, à Trois-Rivières, récemment, à la fin du mois de février, devant la Société Saint-Jean-Baptiste de Trois-Rivières, le message suivant: "Le droit à l'autodétermination n'est pas une bonne façon de régler les problèmes constitutionnels, a-t-il dit. On n'a qu'à regarder ce qui s'est passé au Katanga ou au Biafra qui revendiquaient le droit à disposer d'eux-mêmes et où l'ONU a dû intervenir."  
(17 h 30)

C'est le genre de messages contradictoires, de manque de franchise, le manque de droiture dont on nous accuse et dont se drape l'Opposition officielle et les députés quand ils se promènent

dans le paysage québécois et qu'ils vont rencontrer des groupes. Dans certaines déclarations on reconnaît ce droit, dans d'autres déclarations on ne le reconnaît pas; on dit que c'est dangereux, on évoque même les pires exemples dans l'humanité.

Il va falloir qu'ils nous le disent ces gens, clairement, si, oui ou non — et ce n'est pas compliqué de répondre — ils reconnaissent le droit de la population du Québec à disposer de son avenir. Est-ce que c'est la position du député de Saint-Laurent ou la position du chef du Parti libéral qui est la position officielle du Parti libéral du Québec? Est-ce que ce sont les faux-fuyants du premier ministre canadien actuel ou la position du député de Saint-Laurent qui est la bonne? Est-ce qu'on endosse les opinions de la commission Pépin-Robarts ou si on endosse la position du député de Saint-Laurent? Avant d'accuser les autres de manquer de franchise et de droiture, on devrait se regarder.

Mais une fois qu'on va avoir réglé cette question primordiale, on va vraiment entrer, à ce moment, dans le coeur du débat. Je n'ai pas de honte aujourd'hui, je n'ai pas de scrupule non plus, compte tenu de notre engagement et compte tenu de la motion qui est devant nous à aborder de front cette question maintenant. Parce que depuis deux jours, on a entendu pendant des heures des députés de l'Opposition qui ont essayé de faire peur au monde, qui ont essayé d'associer l'option du Parti québécois à toutes sortes d'épouvantails. Mais qu'est-ce qui est en cause fondamentalement dans le débat actuel? Bien simplement l'avenir et ce que veulent 23 millions d'êtres humains, d'hommes et de femmes qui sont poignés pour cohabiter ensemble sur un même territoire entre deux océans. C'est cela le vrai problème de fond actuellement. Quelle est la façon dont vont vivre dans l'avenir ces gens qui sont pris à cohabiter ensemble? Quelle que soit leur volonté de séparation ou non, ils sont poignés ensemble. Cette question se pose d'une façon particulière, parce qu'au Québec, selon les sondages, entre 83% et 86% des citoyens et des citoyennes pensent que le statu quo actuel est insatisfaisant; pensent qu'ils ne peuvent pas, dans le régime actuel, selon les structures politiques actuelles, réaliser leurs aspirations, finalement arriver à un niveau de bien-être économique, culturel, politique qu'ils ont toujours voulu.

C'est pour cela que dans tous les sondages, pas uniquement depuis qu'on est là, depuis des années, les Québécois se sont montrés insatisfaits. C'est la raison pour laquelle, depuis des générations, tous les gouvernements du Québec se sont intéressés à la question constitutionnelle, parce qu'ils savaient que les Québécois et les Québécoises n'étaient pas satisfaits de la situation actuelle, qu'ils étaient contre le statu quo. Ou on est pour le statu quo et on le défend, comme vient de le faire le chef du Parti libéral, M. Ryan, dans son document "Choisir le Québec et le Canada", une apologie du fédéralisme et du statu quo, expliquant toutes les raisons pour lesquelles il faudrait garder ce régime, ou on est contre le statu quo.

Mais on ne peut pas être pour et contre. On ne peut pas manger son gâteau et le garder en même temps, il faut choisir à un moment donné.

Mais sur quoi s'appuie-t-on pour faire les changements qui s'imposent? A partir du moment où on reconnaît qu'ici il faut des changements particuliers, à partir du moment où on reconnaît qu'au Québec il y a des gens qui sont contre le statu quo, à partir du moment où, par exemple, le sondage de Radio-Canada au mois de juin dernier nous indiquait clairement que les Québécois majoritairement veulent un changement en profondeur, ils veulent un repatriement de pouvoirs pour l'État du Québec. Cela a toujours été la ligne de pensée politique de tous les partis au Québec dans cette Chambre, à l'exception peut-être de la nouvelle orientation qu'est en train de se donner le Parti libéral du Québec. Tous les partis politiques à l'Assemblée nationale ont toujours privilégié un accroissement des pouvoirs politiques entre les mains du gouvernement québécois. C'est cela la ligne politique traditionnelle du Québec.

Bien sûr, il y a des différences entre le pourcentage de pouvoirs qu'on veut récupérer d'Ottawa, mais, à l'exception du Parti libéral du Québec, tous les autres partis ont toujours prôné et continuent de prôner une récupération des pouvoirs d'Ottawa vers Québec et non pas l'inverse, comme nous le propose le premier ministre canadien et comme s'appête à nous le proposer le chef du Parti libéral.

Une fois cela acquis, il faut vraiment avoir une base pour se poser des questions sur le genre de restructuration, le genre de changements qu'on désire. En principe, les structures politiques ou les régimes politiques sont des inventions des êtres humains pour améliorer leur bien-être matériel, économique, culturel, pour finalement atteindre l'objectif essentiel de ce qu'est la politique dans son sens le plus noble, c'est-à-dire l'organisation du bien commun d'une société. Les structures politiques sont des inventions des êtres humains, des sociétés humaines. Il faut se demander si elles sont, ces structures, des absolus ou si, au contraire, on va d'abord orienter ces structures politiques sur les réalités humaines, sur les besoins des êtres humains, sur les aspirations des êtres humains qui vivent sur ce bout de terre entre deux océans. C'est la question.

Or, ce qu'on constate, c'est une dangereuse tendance du côté fédéraliste et en particulier du nouveau chef, du nouveau Messie du Parti libéral du Québec à privilégier, comme principe fondamental, comme base de restructuration, non pas d'abord la réalité humaine, mais d'abord les structures politiques. On nous dit qu'on est prêt à tous les changements à une condition, que ce soit un régime fédéral, que ce soit un type particulier de structures politiques. Je me réfère au professeur Léon Dion de l'Université Laval qui est un éminent sociologue et politologue du Québec, qui est reconnu pour son allégeance fédéraliste et qui écrivait il y a à peine quelques jours, le 2 mars dernier, dans le Devoir une opinion sur le nouveau document du Parti libéral. Il disait, au départ: "Ce

régime fédéral (qu'on propose) parce qu'il permet aux Canadiens de profiter d'un haut degré de félicité, de prospérité et de liberté", selon le chef du Parti libéral, "est en quelque sorte — et c'est là que cela devient important — promu au rang d'une fin première et non d'un moyen au service de la promotion culturelle et économique des individus et des collectivités". C'est une fin première, alors que nous et que d'autres au Québec pensent que toute la restructuration, que tout changement doit d'abord s'appuyer sur la réalité humaine.

Or, quelle est cette réalité humaine? Je l'ai dit tantôt, bien sûr, 23 millions d'habitants ou à peu près répartis sur un grand territoire, mais fondamentalement deux peuples, deux nations, deux communautés particulières. Est-ce l'invention du PQ de parler de la thèse des deux nations, des deux peuples? Non, cela fait longtemps que c'est dans le paysage québécois. On n'en attendait pas tant de la commission Pépin-Robarts, mais dernièrement on a eu une confirmation élogieuse qu'il était important de reconnaître fondamentalement la réalité humaine de ce pays qui s'appelle le Canada. La réalité humaine, écrite à la page 21 sous le titre "La genèse d'un conflit, un conflit qui dure depuis qu'il y a deux peuples ici, c'est d'abord une dualité". On y ajoute par la suite, la réalité d'un régionalisme. C'est bien évident. Ce n'est pas la trouvaille du siècle de la commission Pépin-Robarts, le régionalisme. A partir du moment où vous avez un territoire aussi immense que celui du Canada, on ne peut pas faire autrement que d'avoir des différences régionales.

Ce qu'on oublie, c'est qu'il existe des différences régionales et du régionalisme même à l'intérieur du Québec. Le Québec est au moins trois fois plus grand que la France et entre les gens de la Gaspésie et les gens de la Côte-Nord, entre les gens du Bas-du-Fleuve et les gens du Nord-Ouest québécois et les gens de ma région, de la rive sud de Montréal, il y a des différences régionales considérables. Mais ce qui unit ces gens, malgré leurs différences régionales, c'est une culture propre, une langue propre, une volonté particulière de vivre ensemble. C'est ce qui fait qu'il y a un peuple qui s'appelle le peuple québécois ou canadien-français. C'est la même chose pour l'autre peuple qui vit avec nous autres sur le territoire canadien. Eux aussi, malgré leurs différences régionales, ont des choses en commun qui font qu'ils sont autre chose que des morceaux de peuple, qui font qu'ils sont autre chose que des régions et qu'ils sont ensemble, eux aussi, un peuple.

(17 h 40)

Ce n'est pas nous qui disons cela, c'est la commission Pépin-Robarts. Elle a dit cela il y a quelques mois. Et avec un peu de prétention, le député de Rosemont et moi avons écrit, il y a quelque temps, un livre où nous aussi nous parlions de régionalisme. Nous consacrons un chapitre entier au régionalisme, le respect du régionalisme et le titre d'un de nos chapitres. Des régions bien différenciées du Canada. Il n'y a pas que les

fédéralistes qui parlent de régionalisme! Les nationalistes québécois et les gens du Parti québécois qui prônent la thèse de la souveraineté-association parlent, eux aussi, de régionalisme.

Mais ce qu'il faut savoir, en fonction de ces deux peuples-là, c'est l'insatisfaction chronique qu'on constate ici, dans ce pays. Il faut se demander pourquoi cette insatisfaction. Quel genre de régime politique, quel genre de structures seraient mieux adaptés aux besoins et à cette réalité humaine? Finalement, pourquoi les gens sont-ils insatisfaits du régime actuel? Bien simplement, M. le Président, parce que le fédéralisme n'est pas adapté à cette réalité humaine. Je vais en surprendre plusieurs: nous ne sommes pas des antifédéralistes. Nous ne sommes pas contre le principe du fédéralisme en soi. Nous trouvons simplement que le fédéralisme, comme type de structure politique, n'est pas adapté à la réalité humaine de deux peuples inégaux en nombre: un de 6 millions et un autre de 16 millions. C'est cela le problème.

Un régime fédéral, pour ceux qui l'ignorent encore, c'est un régime à deux paliers de gouvernement, deux niveaux d'administration publique. Dans un pays démocratique, cela veut dire que les députés sont élus en proportion de la population. Nous étions 33% de Canadiens français en 1865, nous sommes 26% à travers le Canada, dont 22% au Québec, et dans 20 ans nous serons 20%. Le fédéralisme n'est pas adapté à la réalité humaine canadienne parce qu'un des deux peuples — et c'est le nôtre — a toujours été minoritaire et le sera de plus en plus. Du fédéralisme renouvelé, c'est de la dépendance renouvelée, c'est de la minorisation renouvelée. Point. C'est cela qu'il faut expliquer aux gens. Quel que soit le type de fédéralisme, troisième voie, quatrième voie, cinquième voie, il y en a sept voies dans le rapport de la commission Pépin-Robarts, sept formules de fédéralisme renouvelé.

C'est drôle. Nous, nous avons consacré la moitié de notre livre à parler du fédéralisme et des options de l'avenir. Et, curieusement, nous avions aussi sept formules de fédéralisme renouvelé. Nous nous sommes rendu compte que toutes les formules de fédéralisme ne sont pas appliquées à la réalité humaine de deux peuples inégaux en nombre.

Ces deux peuples vivent dans un mariage. C'est devenu un mariage de raison. Cela a été, au départ, un mariage forcé. Cela n'a jamais été un mariage d'amour et ce ne sera jamais un mariage d'amour. Nous sommes différents et nous sommes poignés pour vivre ensemble et pour cohabiter dans la même maison. Mariage de raison, avec les années, mais fondamentalement, encore un mariage forcé parce que nous sommes contre le statu quo, nous n'acceptons pas ce régime. Ce que nous proposons, contrairement...

**M. Verreault:** S'il vous plaît!

**Le Vice-Président:** Une question de règlement?

**M. Verreault:** Je proposerais, M. le Président, qu'il y ait quorum.

**Le Vice-Président:** Un instant! Il y a quorum. M. le député de Verchères.

**M. Clair:** Vous devriez être plus nombreux, cela vous instruirait!

**Le Vice-Président:** A l'ordre, s'il vous plaît!

M. Charbonneau: M. le Président, s'il y avait un peu plus de députés libéraux dans cette Chambre, on pourrait peut-être un peu mieux éclaircir certaines questions. Peut-être que le chef de l'Opposition n'aurait pas fait sa motion. Peut-être serait-il prêt à la retirer s'il était ici et s'il comprenait un peu le bon sens.

**M. Blank:** Je vous conseille de transmettre votre message aux...

**Le Vice-Président:** S'il vous plaît! A l'ordre! A l'ordre, s'il vous plaît! Nous avons deux commissions parlementaires qui siègent présentement. Ce n'est pas mon problème.

La parole est au député de Verchères, qui a droit à ses 30 minutes.

**M. Charbonneau:** Je comprends, M. le Président, que cela commence à les énerver l'autre bord. Ils commencent à comprendre qu'ils n'ont pas de logique dans leur argumentation, qu'une fois qu'on met cela clair, net, précis à la face de la population cela commence à être menaçant, le fédéralisme renouvelé, parce que c'est seulement de la domination renouvelée. Cela les agace de se faire dire cela parce qu'ils savent que, quand on explique cela aux gens, ils comprennent. Ils ne sont pas "caves". Ils savent très bien qu'à mesure qu'on fait des tournées dans nos comtés et qu'on rencontre des gens, eux, ils comprennent.

Je vous parlais, M. le Président, d'un mariage forcé qui est encore un mariage forcé, mais qui est devenu aussi un mariage de raison. Ce qu'on propose, nous, ce n'est pas un divorce. C'est ni un divorce, ni une séparation. C'est une renégociation de contrat de mariage. C'est pas mal différent. Pendant des années, on a essayé de véhiculer et on continue de véhiculer — parce que, que voulez-vous, cela "poigne" pour certains gens qui sont plus craintifs — l'idée que la thèse que défend le Parti québécois est une thèse séparatiste. On voulait briser une association qui existait et qui rapportait des fruits. On voulait briser un mariage. Je voyais le député de Bonaventure, hier, nous ridiculiser. Il a un talent extraordinaire; il a une vingtaine d'années d'expérience parlementaire. J'espère que je n'aurai jamais ce talent de ridiculiser mes compatriotes. Je le voyais ridiculiser notre option, une option qui est partagée par pas mal de Québécois et je me rappelle aussi comment le député de Bonaventure, chef parlementaire du Parti libéral, nous ridiculisait il y a quelques mois en disant: Le PQ, ils veulent se séparer et,

après, ils veulent se remarier. Comment cela a-t-il du bon sens? vous disait-il, M. le Président. Trouvez-vous une logique, M. le Président? Ils veulent se séparer et se remarier. Et là, pendant dix ou quinze minutes, il tâtonnait autour de ce même thème pour essayer de faire rire son monde. Ce n'est jamais cela qu'on a proposé. Cela leur fait peut-être de la peine qu'on ne soit pas des séparatistes. On propose d'aller chez le notaire pour changer le contrat de mariage. On ne propose pas de divorcer. On ne propose pas de se séparer. On propose d'aller chez le notaire. Est-ce clair, cela? C'est de changer le contrat d'association qui existe actuellement.

**Des Voix:** Bravol

**M. Charbonneau:** M. le Président, vous qui êtes notaire, vous êtes mieux placé que n'importe quel autre dans cette Chambre pour comprendre le bien-fondé de mes arguments. Ce qu'il nous faut, c'est d'aller chez le notaire pour changer le contrat de mariage. On a seulement un problème, c'est que notre partenaire dans ce mariage forcé — il s'y plaît, que voulez-vous, c'est un vieux "bucké" — entre un divorce et un mariage, il aime mieux un mariage. Il est aussi antiséparatiste que nous. Mais, entre un mariage où c'est lui qui domine et un mariage d'égal à égal, avez-vous déjà vu un vieux mâle "bucké" préférer l'égalité plutôt que la domination? Ce n'est pas pour rien que les femmes du Québec se battent actuellement. C'est parce qu'il y a un paquet de mâles au Québec qui n'ont pas encore compris que c'était possible et qu'on était peut-être plus heureux dans un mariage d'égalité plutôt que dans un mariage forcé où il y en a un qui domine toujours l'autre.

C'est cela qu'on propose: d'aller chez le notaire pour changer le contrat de mariage. Comme le partenaire est un vieux "bucké", comme il ne veut pas y aller de lui-même, il faut lui faire comprendre, d'une façon claire et non équivoque, que cela est à prendre ou à laisser. Il faut lui faire comprendre que c'est cela que nous voulons. On ne veut pas le divorce; on trouve que le mariage, tout compte fait, nous a apporté des avantages. On n'est pas contre la thèse du Parti libéral ou de l'Union Nationale qui essaient de véhiculer l'idée qu'on a obtenu des bienfaits dans ce régime-là. Nous sommes les premiers à le reconnaître. Nous sommes aussi les premiers à reconnaître que, tout compte fait, même si le mariage a aidé les deux partenaires, il en a aidé un plus que l'autre, par exemple. Cela ne "poigne" plus. Le Québec, c'est un peu comme la femme dans le couple: depuis une couple d'années, elle s'est émancipée. Le Québec s'est émancipé. Il a pris conscience de ses possibilités, de ses droits; il a pris conscience qu'il n'a jamais été inférieur; il a pris conscience qu'il avait autant de droits à l'égalité que l'autre et que, pour ce faire, il fallait un changement de contrat. La seule façon d'amener le partenaire chez le notaire — et peut-être aussi le notaire avec — c'est, à un moment donné, de prendre la décision. Dans un couple, lorsque à un moment

donné, il y a un conflit et qu'on veut changer et mettre les cartes sur la table, il faut un "bargaining power" excusez-moi l'expression. C'est exactement ce qu'on recherche.

(17 h 50)

Vous allez me dire: Avec le mandat de négociateur, vous allez essayer de mêler le monde. Mais arrêtons donc de mêler le monde pour rien! Il y a des juristes en cette Assemblée. Vous, M. le Président, vous êtes notaire. Je vois le député de Saint-Louis qui est avocat. Mon collègue de Jonquière est avocat. Mon collègue de Drummond est avocat. Des juristes qui savent très bien que, dans le contexte constitutionnel actuel, de toute façon, quelle que soit la question, cela va être un mandat pour négocier. Cela doit aussi être dit clairement. Ce n'est pas le lendemain du référendum qu'on va avoir le nouveau contrat de mariage. Cela prendra un certain temps, mais ce qu'il faut que les gens comprennent, par exemple, c'est qu'un nouveau contrat de mariage ne s'obtiendra jamais sans un mandat clair, précis et fort de l'ensemble des citoyens et des citoyennes du Québec. Maintenant, de plus en plus les Québécois le comprennent; ils l'acceptent. Ils sont même prêts de plus en plus à donner ce mandat-là. On n'a qu'à se promener à travers le Québec pour voir le revirement actuel. Cela les énerve de l'autre côté.

On a publié récemment, M. le Président, un petit document. On n'a pas besoin des études épaisses comme cela du Parti libéral. Remarquez que c'est un peu mal placé, on a publié un livre de 600 pages, mais le parti a finalement réussi, en seize pages, à dire clairement et simplement ce qu'on veut. Même si on prend seulement les pages qui concernent clairement l'option et son explication simple, sans ambiguïté, sans détournement, il y en a quatre. Pour les gens qui ne l'ont pas vu et qui voudraient se le procurer, c'est "égal à égal". C'est exactement ce que je vous disais tantôt: c'est la fleur de lys et la feuille d'érable. Ce n'est pas Québec-Canada comme les fédéralistes l'entendent, avec une fleur de lys à l'intérieur, emprisonnée dans une feuille d'érable. C'est d'égal à égal. Cela a une signification importante. Les guerres de drapeaux, parfois on les ridiculise un peu. Mais de notre côté, comme du côté des fédéralistes, ce n'est pas pour rien qu'on insiste sur ces guerres de drapeaux. Les symboles, c'est important pour le monde. C'est important pour nous autres aussi. Nous ne sommes pas des machines; nous sommes des êtres humains.

Or, ce qu'on dit dans cela bien simplement, M. le Président, c'est que la souveraineté est le moyen pour le peuple québécois, via son Parlement... C'est le seul Parlement au monde où les Canadiens français, où les députés canadiens-français sont majoritaires et peuvent espérer l'être, le seul au monde. Il n'y en a pas d'autre. A Ottawa, on est minoritaire et on va l'être de plus en plus. C'est le seul Parlement au monde où les députés de notre nationalité peuvent espérer influencer les décisions. Ce qu'on veut, c'est que ce Parlement ait seul le pouvoir de faire des lois, de lever des impôts et de nous représenter sur la scène internationale.

Je vois le député de Laval, qui est notaire, rire. Peut-être qu'il a compris, de l'autre côté, ce qu'on voulait dire tantôt.

**M. Lavoie:** Est-ce que vous me permettriez une question?

**M. Charbonneau:** Ecoutez, je me rappelle les tentatives que j'ai faites auprès de vous et, chaque fois, j'ai été refusé. Il me reste quelques secondes, M. le député de Laval. Ecoutez, il n'y a pas de problème, il me reste cinq minutes. Si vous voulez, on va faire cela jusqu'à 18 heures.

**Le Vice-Président:** Un instant, je ne veux enlever la parole à personne. Je ne sais pas si M. le député de Laval a déjà fait un discours. S'il ne permet pas la question, vous ne pourrez pas invoquer l'article 96.

**M. Lavoie:** Je n'ai pas l'intention d'invoquer l'article 96; j'ai demandé la permission au député de poser une question.

**Le Vice-Président:** Je pense que la Chambre y consentira.

M. le député de Verchères.

**M. Charbonneau:** Merci. Je vais continuer parce que le temps me presse. Je suis prêt à expliquer cela en long et en large au député de Laval après, s'il le veut. Ce qu'on veut, c'est que le Parlement du Québec, le seul Parlement au monde où les députés canadiens-français sont majoritaires, soit le Parlement qui contrôle la destinée du peuple québécois. L'association, comme je l'indiquais, comme elle existe déjà, il s'agit de la transformer. Il s'agit d'aller renégocier un partage des pouvoirs à l'intérieur de cette association. Il s'agit de faire en sorte que, pour une réunion monétaire qui existe déjà, que pour une union douanière qui existe déjà, que pour un marché commun qui existe déjà, les règles du jeu en termes de décisions politiques, de décisions, soient maintenant prises d'égal à égal. L'égalité n'est pas une question de nombre; c'est une question de droit.

A la dernière conférence constitutionnelle, il y avait dix provinces. Le premier ministre de l'Île-du-Prince-Édouard, qui représente une population deux fois plus grande à peu près que celle du comté de Verchères, a les mêmes droits que le premier ministre du Québec qui représente six millions d'habitants et que le premier ministre de l'Ontario qui en représente huit millions. On reconnaît le principe de l'égalité de droit à l'intérieur du régime fédéral. Nous, ce qu'on dit: Si cela s'applique entre des provinces inégales en nombre, cela pourrait s'appliquer entre deux pays inégaux en nombre, mais égaux en droit. C'est ce qu'on veut.

**Le Président:** M. le député de Verchères, sans vouloir être désagréable et sans vouloir interrompre le fil de votre discours, je suis obligé de vous demander de tirer les conclusions puisque votre temps est expiré.

**M. Charbonneau:** M. le Président, je vous remercie. Je n'abuserai pas du temps de cette Chambre. Donc, simplement, ce qu'on propose aux Québécois, ce n'est pas une séparation, ce n'est pas un divorce et un remariage après. Ce qu'on propose, c'est de renégocier un contrat de mariage sur une base fondamentale, la base de l'égalité de ces deux peuples. On l'a dit tantôt et je le répète, on n'est pas des antifédéralistes. Ce qu'on considère, c'est que le régime fédéral, ce type de structure politique n'est pas adapté à la réalité humaine de deux peuples qui, de toutes façons, sont pris à cohabiter ensemble entre deux océans. Il n'est pas question d'isoler le Québec. Il n'est pas plus question que le Québec parte à la dérive dans l'Atlantique. Merci.

**Le Président:** M. le député de Verchères, si mes renseignements sont exacts, vous aviez autorisé le leader parlementaire de l'Opposition officielle à vous formuler une question après cette intervention.

M. le leader parlementaire de l'Opposition officielle.

**M. Lavoie:** Ma question est bien simple. Je ne sais pas si le député de Verchères ne s'est pas exprimé clairement, mais je pense qu'on est tous d'accord sur sa déclaration à savoir que le Parlement du Québec est le seul Parlement au monde où les Canadiens français sont en majorité. C'est cela qu'il a dit. Je pense que tout le monde est d'accord sur cela parce que, comme en Italie, la majorité des parlementaires italiens est en Italie. A quel autre place au monde les Canadiens français peuvent-ils être majoritaires dans un Parlement, ou les Italiens? Ce n'est pas en Chine, quand même.

**M. Charbonneau:** Je vous remercie, M. le Président. La seule chose, c'est que l'Italie, c'est un pays, et le Québec, c'est une province, et que nous, on a deux "gangs" de députés, pas une, comme en Italie. Et en Italie, il y a un Parlement. Nous autres ce qu'on veut, c'est un Parlement aussi. Vous me parlez des Allemands, je vous remercie infiniment. Les Allemands, mon cher monsieur, ils sont un peuple. Ils ont un régime fédéral et c'est un bon régime parce qu'il y a un peuple. Ils croient en une réalité humaine d'un peuple. Ce que je viens de dire et ce que, je pense, le député de Laval, par son signe et sa colère contenue vient de comprendre, c'est que le régime fédéral ce n'est pas adapté à deux peuples inégaux en nombre.

**M. Lavoie:** Vous voulez l'indépendance.

**Le Président:** A l'ordre, s'il vous plaît!  
M. le député de Saint-Louis.

**M. Harry Blank**

**M. Blank:** Il reste deux minutes avant l'ajournement. Je veux seulement, dans ces deux minutes, commencer un petit discours et je demande l'ajournement des débats.

Après avoir entendu le député de Verchères, je suis plus confus qu'avant. Il a parlé de cette fameuse visite au notaire; on ne veut pas un divorce, on ne veut pas une séparation, on veut renégocier le contrat de mariage. Mais, deux minutes après, il dit qu'on va faire une fédération avec deux pays égaux. Mais, si on est un pays, on doit être un pays souverain. Cela vient de votre définition de la souveraineté. La souveraineté, c'est la séparation exacte, c'est l'indépendance. Vous jouez encore avec les mots aujourd'hui.

**M. Clair:** M. le Président.

**Le Président:** M. le député de Drummond.

**M. Clair:** M. le Président, en vertu de notre règlement, si le député de Saint-Louis me permettait une question, je lui demanderais s'il a lu les définitions de la commission Pépin-Robarts.

**M. Blank:** Oui, j'ai lu le rapport Pépin-Robarts. Si vous regardez dans le rapport Pépin-Robarts, lisez tout le rapport, vous allez trouver votre option tout au bout de la ligne; cela ne vaut pas un cent vis-à-vis de l'opinion du rapport Pépin-Robarts. Cela ne vaut pas un cent vis-à-vis de la majorité de la population du Québec. N'essayez pas de les mettre en confusion.

Aujourd'hui même, j'ai trouvé une nouvelle définition de souveraineté-association. C'est la cinquième ici en Chambre. Avec cette déclaration, je demande la suspension du débat.

**Le Président:** Cette suspension vous est accordée, M. le député de Saint-Louis.

M. le leader parlementaire adjoint du gouvernement, je suppose que nous reprenons les débats à vingt heures ou 20 h 15?

**Une Voix:** 20 heures.

**Le Président:** Il y a une demande pour 20 h 15.

**M. Bertrand:** Avez-vous un caucus? Ah oui!

**Le Président:** Caucus spécial. Les travaux sont suspendus jusqu'à 20 h 15.

Suspension de la séance à 18 heures

Reprise de la séance à 20 h 21

**Le Vice-Président:** Le claquoir ayant claqué, je vous rappelle à l'ordre.

Vous pouvez vous asseoir.

Au moment de la suspension des débats, M. le député de Saint-Louis avait demandé la parole. Je lui fais grâce des deux minutes qu'il a employées comme préambule.

**M. Blank:** Merci, M. le Président. Je voudrais

continuer ma petite réplique au discours du député de Verchères, lui qui s'est vanté aujourd'hui d'en être à son troisième discours inaugural. J'en suis peut-être à mon vingtième, je pense; c'est au moins le vingtième et peut-être plus parce qu'on a parfois eu deux ou trois sessions la même année durant les années antérieures. On discute normalement, durant la réponse au discours du trône, comme on le disait anciennement — aujourd'hui, c'est la réponse au message inaugural — de choses sérieuses dans l'ensemble.

Aujourd'hui, j'ai entendu le discours un peu émotionnel et violent du député de Verchères qui a parlé d'une nouvelle théorie sur cette fameuse souveraineté-association. Aujourd'hui, il a parlé de la souveraineté-association comme étant un fédéralisme renouvelé. Il a lui-même dit qu'il n'était pas antifédéraliste, qu'il ne voulait pas divorcer, qu'il ne voulait pas se séparer. Qu'est-ce qu'il veut? Le statu quo? Est-ce cela?

**M. Springate:** C'est ce qu'il veut.

**M. Blank:** C'est le statu quo avec un nouveau nom. On nous accuse, on accuse M. Claude Ryan, mais c'est lui qui, ici en Chambre, a dit qu'il n'est pas contre le fédéral, qu'il n'est pas contre le divorce — le député de Verchères — qu'il n'est pas contre la séparation, mais que peut-être on aurait un nouveau contrat. Un nouveau contrat, ce serait le fédéralisme renouvelé.

**Une Voix:** Non.

**M. Blank:** C'est cela.

**Une Voix:** Non.

**M. Blank:** C'est exactement cela. Il y avait une autre contradiction dans son exposé. Comme je l'ai expliqué avant 18 heures, il a dit qu'il ne voulait pas de divorce, qu'il ne voulait pas de séparation, mais deux minutes après il a parlé de l'égalité de deux pays.

**M. Bertrand:** C'est bien, ça.

**M. Blank:** Si on a deux pays, un pays doit être souverain.

**Une Voix:** Oui.

**M. Blank:** Un pays souverain, c'est un pays indépendant.

**M. de Bellefeuille:** ... compris.

**M. Blank:** Un pays indépendant, c'est un pays, une partie séparée du nôtre. Cela veut dire qu'il est séparatiste encore.

**Des Voix:** Non.

**M. Blank:** Non?

**Le Vice-Président:** Je m'excuse, M. le député de Saint-Louis. Je m'excuse de vous interrompre, mais vous êtes tellement souvent interrompu que je ne puis le permettre. Jusqu'à présent, le débat sur le discours Inaugural s'est poursuivi d'une façon très correcte et je demanderais à tous les députés présents de le continuer de la même façon.

**M. Blank:** M. le Président, cela ne me dérange pas, parce que, du moment que ces gens-là commentent à grouiller comme cela, je sais qu'ils sont dans la même situation que moi. Ils ne comprennent pas ce qu'est la souveraineté-association.

Je pense que le monde est assez confus et j'espère qu'on va discuter un peu ce qui s'est passé en Chambre ici avec ce discours inaugural.

As the leader of the Opposition of the House said the other day, this speech that was given by the Prime minister the other day, the inaugural speech before this House, was what was called by the editorialist of *Le Devoir* a referendum supermarket. What do we mean by a referendum supermarket? All we found in this speech was a listing of goodies, goodies that are on the shelves of a supermarket, that are going to be handed out or supposedly handed out, either real or imagined or perhaps merely promises to the people of Quebec to entice him. Give us a yes, give us a yes.

But, as we all know, as the honorable member for Westmount reminds me, every supermarket has a cash register. You have to pay a price. But these items that were marked, that were put on the shelves of the supermarket, there is not one of them that has a price tag on it. Not one of them! And when in the press conference, after the speech that the Prime minister made, one of the newspaper people asked him: What is all this going to cost? We do not know. We did not calculate it. We have no idea. That is the whole method that the government is using, the government that is supposed to be the good government, that was not going to talk about separation in 1976. That was a promise, it was going to be a good government. We still have not seen a good government, or any government for that matter, but we have seen and heard a lot of talk about separation, about sovereignty, about independence. But nobody has talked about the cost of all this. Nobody has mentioned what it is going to cost, what are going to cost these give-aways.

This does not surprise us at all! When one sees the method that the government has used in its approach to try to get a yes vote at any cost, when I say any cost, it is not the Liberals that are talking now, the leader of the Opposition in his speech mentioned the famous document, this internal document that circulated in the Parti Québécois by one of their senior politicians, if you want to call it that, one of the men who has been part of the organization right from the beginning, le Père Gédéon, known in the trade, but Doris Lussier on the hustings. This is the man who was beaten by Bona Arsenault in 1973 in the Gaspé.

This same man advised the Prime minister, Mr Lévesque, and the Parti québécois that we must have independence at any cost. No cash register, no matter what we say or what we do and whose money we use. He said in his letter: Use government funds. Use the government apparatus. Use the government propaganda machine. The end serves the means or the means serve the end, either way you want to look at it. It does not make any difference. At all cost! And that is what we are getting today.

This government in front of us is not here to govern. They do not want to govern. Anything they are trying to tell us they are going to do today has got one purpose in mind: suck in as many people as possible to that "yes" vote. They do not want to tell us what the vote is going to be all about. They have names. They have slogans. They have speeches. They have theories but it changes day by day.

The Prime minister says: For ten years, it has been the same option. For ten years, it has been the same thing I have been preaching. But in this House alone, in the last six months, he has given us three different versions. Then his last version had to be corrected by the National Council of the Parti québécois where the truth started to come out. The Prime minister, back in October, spoke about sovereignty-association with a hyphen. Sovereignty and association at the same time. We cannot have one without the other. But what does the National Council do when they rap his knuckles. They say: Listen here. Excuse me, Mr Prime minister René, you went a little too far. That is not what we want and that is not what we are going to tell the people. Sovereignty is what we want. It is absolutely essential. If association comes along, it is a lucky strike extra. "Souhaitable" is the word in French which was used by the National Council "souhaitable" translated literally in English "if possible". We would like it. We would love it. Sure! Everybody would love to have their cake and eat it. But it does not operate that way. It does not work that way.

We are faced with a situation here that the Parti québécois, the present government knows that they cannot sell separation to the French Canadians. They cannot sell separation to the Anglophones. They cannot sell separation to the ethnic groups. They cannot sell separation to the entire conglomerate known as "québécois". By the way, there is one of the basic differences between the Liberal party of Québec and the famous Parti québécois.

(20 h 30)

In the speech of the deputy for Verchères a few minutes ago — I will quote him — he was talking about the different regions of Canada and he said: Ici, dans cette section, on a un peuple qu'on appelle des Québécois, des Canadiens français. Translated in English, he says: We have here a conglomeration of people known as Québécois, as French Canadians. What happened to the rest of us? Where do I side in this affair? What am I? At least, we, in the Liberal Party, say a

Québécois is a person that resides in Québec, be he English, French, Chinese, Japanese, Ukrainian; you name it. We are all Québécois. This definition of the deputy for Verchères is not new. Read the Parti québécois program; you will find it right in there. They talk about "Québécois and nouveaux arrivés": Québécois and new arrivals. The new arrivals, that is me. My family has only been here two generations. Some have been here three and four.

**Une Voix:** So am I.

**M. Blank:** Yes, it is very good that he came to listen. The minister of Communications said he came to listen to me. I am glad he came to listen. You will learn something today.

**M. O'Neill:** It is about time you did something!

**M. Blank:** But the problem with all this confusion which the Parti québécois is creating here in the province is that it is causing a great uncertainty, a great malaise here in the province. Demandez cela au maire Drapeau. The minister of Communications says all is well. Ask Mayor Drapeau. He is not a Liberal. Mayor Drapeau is not a Liberal. I am not speaking for him as a party member. Ask him in his recent speech before the Chamber of Commerce of Montreal what he said...

**Une Voix:** The Canadian Club.

**M. Blank:** ... or the Canadian Club. See what he said.

**M. de Bellefeuille:** Ne cherchez pas, il parle sans texte.

**M. Blank:** Let me quote you what Mayor Drapeau said of the situation today. I quote Mayor Drapeau. I have a little difficulty without my glasses, but I will try the best I can. He says this: "I know that you wish and expect that I will speak on a number of issues headlined almost daily since a certain date of November 1976". We all know what date it is. Oh, it is an accident in history, it will pass. Do not worry about it. He says: "The consequences of fiscal burden borne by a specific group of citizens". He is now talking about the economic future of Montreal. When you talk about the economic future of Montreal, you talk of the economic future of Québec because Montreal is the cornerstone of this province whether some of us like it or some of us do not. It has been the "vache à lait" for a long time and still is. It is the milk cow of the province.

We provide probably three quarters of the revenues of this province in Montreal, and Montreal is the corner stone of the economy of Quebec. When the mayor talks about Montreal, he is talking about Quebec. When he talks about the content of the fiscal burden borne by specific groups of citizens, he is talking about this famous situation we find ourselves in, where anybody who

is earning a decent living cannot afford to stay here because the minister of Finance decided: Soak the rich. But he does not give to the poor either, I will come to that in a moment. He soaks the rich, takes it and what has it been used for? PQ progaganda for the referendum. That is all.

There is more money that has been spent by this government on propoganda, publications, pamphlets, TV, trips around the world, shows, you name it, to further their one objective, the independence and the separation of Quebec. That is all they want. The money that they are taking from the so-called wealthy... Anybody earning more than \$20 000 a year is deemed to be wealthy. You know that a policeman earns \$20 000 a year now, or more? Teachers earn more than that. They are taking that extra money from these people and fulling in the coffers of the government and using it for purposes that it was not intended to be used for.

These people, many of them, are in positions of command, in positions of decisions. They are needed here in the province, and the majority of them, by the way, are French Canadians, not Anglophones. What is happening to these people? They are being recruited elsewhere because their dollar is worth an extra 20% next door, in Ontario. Not in the United States, but in Ontario, because the tax burden is a lot less. And we are not talking about millionnaires, we are not talking about the \$50 000, \$60 000 or \$70 000 here, like the ministers earn here. They can afford to pay the extra tax, they are earning \$70 000 a year, that is fine. The man who is earning \$20 000 or \$25 000 a year, with a family of three or four, he cannot even send his kids to college. That extra money the minister is taking from him is stopping his kids from going to college.

The mayor also mentions another expression. The feeling that the boat is pulling too much to the left. What does he mean by that? He means what we have been complaining about: Too much government interference, too much government in everyday life. Our country, our province and our city were built on private enterprise, built by private enterprise. Private enterprise is still the corner stone of our economy and if the government is going to interfere too much, private enterprise is very fickle, it can move very easily, and we see it everyday.

The minister in charge of economic development says that the head offices are not going. It is true, the head offices are not going but the head office of 200 is still here. But who is here? A titular president, a titular vice-president and a titular secretary. Those three people are in the office of the other 197 elsewhere. The 197 are making the decisions, are deciding where to invest, where to buy, where not to buy. Technically, perhaps it is right that maybe not as many head offices have left that we might think. But the core of the head office, the real head office has gone. What is left is a shelf. We see that everyday of the week. The mayor makes another remark here. The minimum salary rate which is higher than elsewhere and has impact on

all other work conditions, salaries and fringe benefits. Contrary to the government's own report... They asked for a report on the impact of the minimum wage on the economy of Québec by, I think, it was a professor from Laval.

The first report they get says that it is going to cost them 20 000 jobs. Did that stop them? No, Sir. They increased the minimum wage, immediately there after another increase. They do not care. Perhaps increase the minimum wage, would give them more votes for the referendum. That is all they are interested in. They are not interested in what the impact or the effect of increasing the minimum wage has upon the economy of Québec. How many industries are not coming here because of that? We have the highest minimum wage in the North American continent, more than the richest country in the world, the United States, right at our borders, and Ontario, right in Canada. We have got the highest one. It is much easier for somebody who is here in Québec to move his equipment and office over the border from Montréal to Cornwall or Hawkesbury or across the border to Mount Burlington or Plattsburg so he is able to compete.

The only thing that has saved our neck right now a bit in Québec in the fact that the Canadian dollar has dropped so that we can do a little exporting. But of course, on the other hand, we find the same people who are happy with the drop of the dollar. The minister of Natural Resources is one of them, the paper industry has made a fortune, and survived in the last year or two because of the drop of the dollar, the mining industry. But this drop of the dollar has nothing to do with the government in front of us. It is the world condition that did it. It is true. I repeat it again.

**Le Vice-Président:** Pardon, à l'ordre. M. le député de Saint-Louis, vous avez la parole.

**M. Blank:** Merci. Another quote from the mayor. One of the problems that have arisen since 1976, that famous date in November, he says. "Labour relations in general and the power wielded by labour unions in private, public and parapublic fields." It is not enough that the labour unions are strong and we must have labour unions. I am not anti-labour or anti-labour unions. We must have unions but up to a point. Management still should have a say in operating its business and labour should not run the government and the government should not kowtow to labour.

Look at what is happening with James Bay, look what is happening there; \$32 millions worth of damages are caused to the James Bay project by union vandalism. The James Bay Corporation and Hydro-Québec, who realize that they are handling our money, taxpayers' money, take the union to court and they have a good case. The case is before the courts right now and the case is proceeding very nicely. What do we hear? The government and the Prime Minister said it is a

good idea; they want to settle the case for the union to pay \$125 000. Now, is it not a bit ridiculous? \$32 millions of your money and my money to be settled for \$125 000; why? Well, he wants the union on the side of the referendum; it is coming up, another one of the supermarket goodies is being handed out, and its price: \$31 875 000, this is the cost of this goody; for this one, we know the price tag.  
(20 h 40)

The mayor also mentioned the flight of head offices, plants and industries. Well, I have already gone into that, there is no point in repeating what I have said about that.

Bill 101, and its good or bad incidence on advertising and "francisation" in several fields of activity. Now we, on this side, were the first ones to recognize the need of the primacy of the French language in this province. Nobody will ever say that Québec should not be French, but not at the expense of everybody else. When we passed our legislation here, we allowed the anglophones to carry on in their own language, their own customs, wherever they want it. We wanted French; we had a sign? The sign should be in French, but you have English on the sign; nothing to stop people from being able to understand what is going on. But, come the Parti québécois, what have we got? No English, even in a place where 100% of the business and the language of the day, of the place is English. No, you cannot have it.

If you go so far, however — as said a former minister of Culture — English books will have to have French covers. It is great, it is very interesting and our fellow citizens, in the rest of Canada, who come to Québec cannot send their children to English schools.

**Une Voix:** Qu'ils aillent ailleurs.

**M. Blank:** Where there are French schools, they go; they go to French schools in Ontario, they go to French schools in New Brunswick, they go to French schools in Alberta. It is a great propaganda to say that, but get down to the details. There are 100 000 French Canadian children going to school in Ontario, in French. O.K.? Say it, tell the truth sometimes!

**Le Vice-Président:** M. le député de Saint-Louis.

**M. Blank:** One of the great problems of this lack of economic activity in this province as a result of this incertitude, uncertainty in relation to the famous question of separation, independence, you name it... Call it what you want, it comes to the same thing. One of the worse effects was demonstrated yesterday clearly by the honourable member for Bonaventure, the leader of the Opposition in this House, with his graph: The exodus of the population from this province. It is interesting to see that graph. In 1960, when the Liberal Party came into power in Quebec — and we are proud of the fact that we are the ones that brought

Quebec out of the Middle Ages and brought Quebec into the twentieth century... All the social reforms that we have today, the greatest part of them are due to the Liberal Party: hospital insurance, medical insurance, education, new form of education, CEGEPS, universities, pension plan, legal aid, you name it. We, Liberals, did it and we are proud of it. We are proud of it and we did it in the federal system.

We have, here in Quebec, some of the finest social legislation in Canada. Yes, we did it. We, Liberals, and we did it in the federal system. What is everybody complaining about? If you listen to what is going on in this House, in some of the speeches you hear from the Parti québécois, here and out in the hustings and anywhere else, if people did not know Quebec, did not know Canada and they lived in South America or in Africa or in Australia, some place, they would think we were a third World country like Uganda, people starving in the streets, they cannot walk, they cannot eat, they cannot talk! Why do you not tell the truth? We have one of the highest standards of living in the world! This is while we are colonized, this is while we are oppressed. Imagine what would happen if we were not! We will go down to twentieth, that is what will happen.

Getting back to what I was saying, one of the biggest problems is the exodus of the population. What is ever worse is that the greatest part of the population leaving is our young people and the high percentage of French Canadians that are leaving. Yes, they are leaving. Those who are lucky enough to have learned to speak English in the schools because those who are being brought up now will not speak English and are going to be ghettoized right here.

**Une Voix:** Menteur!

**M. Blank:** Menteur? Did you see the graph? Did you see the graph? It is right in front of you. The honourable member for Vanier, that is sitting right in front, can see that graph and he can see the exodus of the population.

**M. Bertrand:** Ce n'est pas vrai, ce que vous dites.

**M. Blank:** Some member would like to challenge me on that? I would be glad to show him the statistics. I would like to show him the graph that was prepared from the statistics. We have a great exodus of population. In 1978, we had a negative increase in population in this province, that is we lost 8000 people. This is the first time in the history of Quebec, the first time since Quebec has been oppressed for 200 years. When has it been oppressed? When the PQ government came into power, then it was oppressed.

**Une Voix:** Plus de chômeurs, moins de monde.

**M. Blank:** The terrible part of this is that the exodus will go on until the new crop of young

French Canadians comes out of the schools, unilingual. Then, they will get problems, because where are they going to go?

**M. Bertrand:** Ce n'est pas vrai, vous le savez!

**M. Blank:** Ce n'est pas vrai? The minister of Education has even stopped...

**Le Vice-Président:** Excusez-moi. Ce n'est pas un dialogue. On s'adresse à la présidence. Justement! M. le député de Laval, c'est la troisième fois que je rappelle que la parole est au député de Saint-Louis.

**M. Lavoie:** Le député de Saint-François, le député de Vanier, le ministre des Communications, voyons!

**Le Vice-Président:** M. le député de Saint-Louis.

A l'ordre, s'il vous plaît!

**M. O'Neill:** M. le Président, une question de règlement.

**Le Vice-Président:** M. le ministre des Communications, une question de règlement.

**M. O'Neill:** C'est une information que je vous demande, M. le Président. Est-ce que le député de Laval a le droit d'employer ce mot "fasciste" ici, comme cela?

**Le Vice-Président:** Je pourrais me cacher derrière l'écran en disant qu'officiellement il n'a pas été entendu ni enregistré parce que j'étais debout, mais de toute façon j'ai entendu tellement d'autres mots, et je connais le vocabulaire qui est utilisé dans l'ancien règlement. Je vais passer par-dessus l'incident. M. le député... A l'ordre, s'il vous plaît! Un instant, s'il vous plaît! Rien de ce que vous dites n'est, heureusement, enregistré! J'aimerais que l'on procède comme nous l'avons fait cet après-midi et que M. le député de Saint-Louis ait le même respect, quelles que soient ses opinions, que tous ceux qui ont été opinants avant lui.

M. le député de Saint-Louis.

**M. Blank:** Merci, M. le Président. Vos dernières paroles étaient très intéressantes parce que M. Ryan, notre chef, a fait allusion à cela en fin de semaine dernière, à Montréal, quand il dit que nous n'avons pas la même option que les gens en face de nous, le Parti québécois. Nous devons être fiers d'être Québécois, fiers d'être des nationalistes libéraux. Nous avons le droit de dire ce que nous disons et nous ne devons pas avoir honte de cela. Ce n'est pas seulement le Parti québécois qui a droit à la vérité. Vous n'avez pas le monopole de la vérité et nous sommes fiers de notre attitude, comme Québécois... Pardon?

**Le Vice-Président:** S'il vous plaît, à l'ordre!

**M. Levesque (Bonaventure):** Un instant, là!

**M. Blank:** Au moins je peux dire que j'ai fait un peu plus que vous pour mon pays. J'ai versé mon sang sur un champ en Allemagne où j'ai fait la guerre pour sauver des gens comme vous. Comme Canadien, avec des Canadiens français à côté de moi!

**Une Voix:** Il n'a pas besoin de l'abbé Dion pour écrire ses textes.

**M. O'Neill:** Arrêtez d'insulter le monde et cela ira pareil!

**M. Blank:** J'étais dans la huitième brigade avec...  
(20 h 50)

**Le Vice-Président:** A l'ordre! Je m'excuse. Je n'aime pas nommer les députés par leur nom de comté pour les rappeler à l'ordre, mais des deux côtés de la Chambre, j'entends d'autres paroles que celles du député de Saint-Louis et comme il nous reste peu de temps, j'aimerais qu'il en bénéficie au maximum. M. le député, attendez un peu.

M. le député de Saint-Louis.

**M. Blank:** Mr Speaker, I think that the message that I have tried to convey to my friends in front of me, notwithstanding the insults, notwithstanding the intolerance, notwithstanding these great democrats in front of me whose right to speak is only for themselves, who do not wish to hear the opinions of others nor do they wish the opinions of others to be heard by others, that is their main objective. They only want to pass their message but the other side of the coin, the truth, they want to hide it to the public. But the public cannot be fooled. You can fool some of the people some of the time, but you cannot fool them all of the time when the public realizes the truth. And we, on this side of the House, we will see that they get to know the truth, that no matter under what name you call it, no matter what fancy description, no matter what beautiful picture, it comes down to one thing. You want to separate. You want to break up Canada and you know that the Quebecers do not want it. You are trying to camouflage it. You are trying to hide it. You are trying to push it aside. You are trying everything. But it will not work. You cannot fool the Quebecers. We are not that stupid.

**Le Vice-Président:** Merci, M. le député de Saint-Louis, parce que, de fait, je vous avais déjà accordé deux minutes avant et peut-être deux après.

Je reconnais immédiatement pour suivre l'ordre ordinaire des réponses au message inaugural, M. le député de Gaspé.

**M. Michel Le Moignan**

**M. Le Moignan:** M. le Président, avant d'entrer dans le vif du message inaugural proprement dit,

j'aimerais faire passer d'abord mon propre message et je crois que dans les limites de ce débat, je n'ai pas l'intention de m'en éloigner du tout. Mais comme vous savez que je suis très autodiscipliné et que je n'ai pas voulu soulever de question de privilège en Chambre cet après-midi pour éviter une perte de temps, je voudrais rectifier une certaine impression créée dans le public à la suite d'une photo parue hier dans le Journal de Québec. D'habitude, je ne suis pas tellement photogénique, mais, pour une fois, cela a très bien réussi. L'inquiétude vient, M. le Président, d'un petit texte: "Que pouvaient bien se dire ces deux ex-curés devenus politiciens, hier, à l'ouverture de la session? On reconnaît Michel Le Moignan, député unioniste de Gaspé". Maintenant, je sais qu'il y a certaine confusion. Quand on parle d'ex-curé, on peut parler aussi d'ex-prêtre. Cela fait déjà 30 ans que j'investis de l'argent là-dedans. Je n'ai pas l'intention de changer de compagnie. Si je fais cette allusion, M. le Président, peut-être par pure coïncidence, c'est parce que je reçois aujourd'hui même une lettre qui m'intrigue un peu et qui me crée certains scrupules. La lettre commence comme ceci: "Pauvre âme ballottée". Ballottée, cela veut dire tiraillée. Si on s'inspire de cet article, je comprends qu'on ait pitié de moi. Si je suis tiraillé, probablement qu'on le regarde au point de vue spirituel. Je sais que Victor Hugo a dit, quelque part, en parlant d'un type comme moi: "Sans raison, ballotté dans les espaces imaginaires, il ne tenait plus qu'à ce fil". J'espère bien, M. le Président, que je ne suis pas encore perdu pour la cause spirituelle et pour la cause temporelle. C'est la raison pour laquelle j'ai failli dire: Eminence, M. le cardinal, je me recommande à vos bonnes prières.

M. le Président, le message inaugural nous a fourni de nombreuses pages de littérature, des redites des années antérieures. Il est vrai que le Parti québécois, ce gouvernement, dans ses premières sessions, a placé l'accent sur le domaine social, sur le domaine culturel et que, depuis deux ans, l'Union Nationale blâme le gouvernement péquiste d'oublier ce champ important qui est celui de l'économie provinciale. Je ne veux pas engager de débat avec le député de Saint-Louis quand il vient nous dire que 1960 a été un peu comme la résurrection du Québec. Le député sait très bien que si le Québec est sur la carte, c'est parce qu'il y a eu le gouvernement de l'Union Nationale. Il y a eu Duplessis, l'électrification rurale, des constructions d'hôpitaux, d'universités, même du côté anglophone, et il ne faut pas oublier cela. Quand le gouvernement libéral a pris le pouvoir pour ce qu'on a appelé la révolution tranquille, cela avait été préparé par les prédécesseurs et il a hérité d'un très bel héritage. Il l'a continué, mais grâce à l'Union Nationale et à Maurice Duplessis. C'est cela qu'il ne faudrait pas oublier.

Dans ce message inaugural, M. le Président, cette année, on a décidé, puisque c'est une année préréférendaire, de placer l'accent sur l'économie parce que de partout, dans toute la province, on se lamente et on blâme ce gouvernement. Mainte-

nant, ce qui est inquiétant là-dedans, c'est qu'il y a environ une quarantaine de projets de relance économique. Cela nous arrive tout à coup. On l'a souligné déjà en cette Chambre: il y a à peine deux pages pour parler du référendum ou parler de souveraineté ou encore d'association économique. C'est peut-être cela qui est inquiétant, ce silence. On se demande pourquoi masquer la réalité. Pourquoi ne pas la dire clairement? Parfois, j'ai de mes bons amis d'en face qui me disent: Mais tu comprends cela, toi, la souveraineté. Vous autres, l'Union Nationale, vous êtes des nationalistes, vous êtes des Québécois comme nous. Mais oui, nous sommes tous des Québécois. Nous sommes des nationalistes, mais il y a peut-être une petite distinction à apporter. Nous autres, on voudrait savoir une fois pour toutes ce que vous entendez par souveraineté, souveraineté-association, indépendance, séparation. Qu'on nous le dise donc clairement une fois pour toutes. A ce moment-là, nous serions peut-être plus en état de répondre à nos électeurs. On se fait poser des questions même par les Péquistes. Quand je regarde le message inaugural, quand on voit les réactions depuis mardi, quand on voit les points d'interrogation d'intellectuels, de journalistes, de membres influents de la société québécoise, on nous dit: Que l'on affirme donc une fois pour toutes si le Québec doit rester dans le Canada ou en dehors du Canada. Ce serait tellement simple à clarifier et à préciser.

Quand on nous parle d'une association avec le reste du Canada, c'est facile de jouer sur les mots, c'est facile de masquer la réalité. Ce message inaugural me fait penser à un proverbe chinois, arabe ou russe; je ne m'en souviens pas. Quand j'étais professeur de versification, cela veut dire professeur de onzième année, j'avais infligé à mes élèves une dissertation et je leur avais donné ce proverbe: "Elles sont belles les cloches que l'on entend tinter de l'autre côté de la montagne". Quand on regarde le message inaugural, il y a là une montagne de projets, une montagne de promesses. Il y a tellement de choses là-dedans que cela nous ramène presque à Paspébiac sur la montagne de l'Eternel. Si Moïse est venu ici hier...

**Une Voix:** Avant-hier.  
(21 heures)

**M. Le Moignan:**... Avant-hier, et s'il était porteur de révélations célestes destinées au premier ministre, peut-être trouverions-nous dans les révélations de Moïse, s'il est réellement inspiré par le Très-Haut, les véritables destinées qui devront guider le Parti québécois au cours des prochaines années. Malheureusement, le premier ministre n'a pas reçu Moïse. Je n'ai pas à le blâmer pour cela. Si Moïse est vraiment l'envoyé de Dieu, il va revenir et il va rencontrer le premier ministre. Je suis sûr que nous aurons la solution à toute la destinée concernant la collectivité québécoise.

C'est une véritable montagne de l'Eternel que nous avons dans le message inaugural. Quand on va voir le ministre des Finances, dans quelque temps, il faudrait qu'il soit un véritable Mandrake

le magicien, pour pouvoir ajuster son budget, pour pouvoir placer des étiquettes à chacun des ministères pour trouver l'argent nécessaire pour réaliser cette quarantaine de projets de relance. Je lui souhaite de réussir mais il me semble qu'il a très peu de temps devant lui. On a blâmé le Parti libéral, en 1976, d'avoir fait un déficit de peut-être \$1 milliard qui était dû aux Jeux olympiques; il n'y a pas eu de jeux olympiques en 1977, il n'y en a pas eu en 1978 et le budget dépasse le milliard, \$1 500 000 000. C'est de l'argent!

On veut bâtir un Québec, on est rendu à un tournant, à un moment historique; il faudrait qu'on donne les preuves. On a dit aujourd'hui en Chambre du côté péquiste: Nous avions eu l'ambition de créer, de former un vrai et bon gouvernement. Qu'on nous en donne les preuves et, quand nous serons placés en face de l'évidence, nous serons obligés d'admettre les faits. Mais, jusqu'à présent, on dit ce gouvernement, franc, honnête et ouvert; cela a été dit cet après-midi. La transparence, le premier ministre en parlait beaucoup en 1976, mais on n'emploie pas souvent ce mot de l'autre côté. Je ne sais pas si on a un mot plus opaque ou bien si on croit que les Québécois ont saisi, ont réussi à approfondir tout ce qui est caché derrière ce mot "transparence", mais il reste qu'il y a beaucoup de chemin à faire.

Je voudrais, M. le Président, parler de certains problèmes qui concernent l'économie régionale, qui concernent un peu la Gaspésie. On a écrit tellement de choses dans le passé, on a fait tellement d'enquêtes et, assez souvent, certaines revues publient des reportages où la Gaspésie est encore considérée comme une région très éloignée, comme une région délaissée, comme une région abandonnée. Je sais très bien que le premier ministre, alors qu'il parcourait la province, qu'il venait en Gaspésie, disait à nos Gaspésiens: Quand nous formerons le gouvernement, nous allons résoudre les problèmes de la région. Jusqu'à maintenant, nous attendons toujours les réponses. Nous ne sommes pas contre le règlement des problèmes régionaux de l'Est du Québec, bien au contraire.

Ceci m'amène à certaines promesses du Parti québécois dans l'Est du Québec. Nous avons, entre autres, un problème qui a été débattu; nous avons l'exécutif du Parti québécois de l'Est qui avait promis, l'an dernier, la visite du ministre délégué à l'énergie. On avait écrit dans les hebdomadaires: Le ministre va venir, le ministre va régler tous les problèmes et nous allons enfin être sur le même niveau que les gens qui habitent les grandes villes. J'ai ici un article publié en 1977 alors qu'on semait beaucoup d'espoirs dans la population et qu'on parlait du prix de l'essence. On disait: C'est aberrant que, dans l'Est du Québec, on doive payer le gallon d'essence \$0.04 à \$0.06 de plus qu'à Montréal. Mais on sait, dans les faits, que cela jouait dans les \$0.15 à \$0.20 de différence. Il y a une différence de Gaspé à Rimouski, de Rimouski à Québec et, souvent, des goélettes prennent l'essence à Gaspé même, dans d'immenses réservoirs, transportent la même essence à Rimouski et c'est \$0.03 à \$0.04 meilleur marché

pour l'essence qui est transvidée au port même de Gaspé. On s'est posé des questions; le Parti québécois de l'Est nous a dit: On va les régler, le ministre va venir sur place et vous n'avez pas à vous inquiéter. Il va corriger, il va apporter une loi pour corriger l'injustice qui nous pénalise.

Le ministre a déclaré en Chambre au cours de la session, au mois de décembre ou au mois de février qu'à cause du nombre plus faible de détaillants il était tout à fait normal que l'essence coûte plus cher chez nous. Parce qu'à Montréal on en vend un peu plus, le profit est donc meilleur là-bas. Mais on a oublié les distances. On oublie les transports. On oublie tout ce qui nous sépare des grandes villes. Dernièrement, le Parti québécois, toujours, par une voix très autorisée, celle du président de l'exécutif de l'Est du Québec — je l'ai vu au petit écran, il revenait du congrès national, vers le 17 février, je crois, il faisait partie d'une délégation — ce président, ce petit patronneux de comté, mon adversaire aux dernières élections, affirmait avec beaucoup de sérieux qu'il avait rencontré le ministre des Finances.

Ce sont les paroles qu'il avait dites à la télévision. Il avait rencontré M. Jacques Parizeau qui affirmait clairement qu'il avait en poche de l'argent à investir pour accélérer le relèvement économique de l'Est du Québec. J'aimerais bien que le ministre des Finances se lève. J'aimerais qu'il nous dévoile ses plans, qu'il nous dise combien de millions. Je pense que le député de Bonaventure ne s'opposera pas à ce que le ministre vienne nous verser des millions. Le ministre, député de Matane, je crois qu'il serait de mon avis. Il aimerait bien aussi pour son comté, qui touche le mien et dont les problèmes sont tellement identiques, que M. Parizeau nous fasse un chèque le plus vite possible. Mais la délégation de l'Est du Québec avait justement rencontré M. Parizeau et on voulait avoir des formules compensatoires pour les inconvénients économiques causés à l'Est du Québec par le prix élevé qu'on y doit payer pour les hydrocarbures.

C'est un beau mot cela, peut-être, pour ceux qui ne comprennent pas. Pour moi cela veut dire de l'essence, quelque chose comme cela. Il a déjà été démontré qu'il en coûte annuellement dans l'Est du Québec — c'est fait par des économistes, ce sont des chiffres précis — uniquement pour l'essence, \$9 millions de plus que si son prix était celui de Montréal. Or, on sait qu'en Gaspésie le salaire moyen est beaucoup inférieur à celui des grands centres. M. Parizeau a reconnu que cette situation est préjudiciable à l'économie de l'Est du Québec. C'est très encourageant! Et il a reconnu que son gouvernement doit prendre des mesures spéciales pour favoriser le développement économique de cette région nettement désavantagée à ce point de vue. Alors, M. Parizeau est prêt à injecter, non pas à faire une injection directe de fonds, mais il veut nous apporter des projets créateurs. M. Parizeau en mentionne trois. Maintenant, nous ne savons pas encore où en est rendue l'étude de ces trois points qui sont mentionnés. Les mines de sel des Iles-de-la-Madeleine. Un jour,

probablement en 1979 ou en 1980, nous aurons peut-être le rapport. Comme les rapports prennent du temps à sortir des tablettes des ministères, peut-être qu'après la prochaine élection M. Parizeau gardera toujours ses millions dans ses poches. Maintenant, il y a l'industrie du bicarbonate de soude en Gaspésie. C'est conditionné par les mines de sel. Ensuite, une usine de pâte à papier dans la vallée de la Matapédia.

Ce sont tout de même des projets. C'est le ministre des Finances qui l'a déclaré puisque son porte-parole de la Gaspésie l'a affirmé à la télévision devant une quantité de personnes. Si le gouvernement injectait de l'argent dans la région, si le gouvernement prend vraiment à coeur les intérêts de l'Est du Québec — et je n'en doute pas — la simple présence du député de Matane...

**M. Bérubé:** Question de règlement, Mme la Présidente.  
(21 h 10)

**M. Le Moignan:** Quel numéro?

**La Vice-Présidente:** Sur une question de règlement, M. le ministre des Richesses naturelles.

**M. Bérubé:** Le député de Gaspé me permettrait-il une question? Dans son énoncé, Mme la Présidente, il a donné une série de projets. J'aimerais qu'il mentionne le projet de Grande-Vallée dans son comté où le gouvernement est intervenu et a permis de soutenir des emplois.

**M. Le Moignan:** Mme la Présidente, je n'ai pas dit que le gouvernement du Parti québécois... Je m'en venais tranquillement là. Oui, oui, je m'en venais tranquillement. Je vous en fais part et je voudrais que les Gaspésiens, les gens de l'Est soient au courant. C'est de l'espoir que je veux semer. Quand M. Parizeau dit qu'il y a des millions pour l'Est du Québec, il faudrait que les gens le sachent, pas seulement dans un petit hebdo qui est lu par quelques personnes. Je parle de ces millions qui sont à venir. Sur les autres millions, j'ai des petites notes ici, M. le ministre des Communications. Radio-Gaspésie, oui, c'est dû à l'initiative des gens de Gaspé qui, depuis des années, par des bingos, par des collectes, par des parts sociales, par des caisses. Je suis membre de Radio-Gaspésie; j'ai personnellement contribué. J'ai assisté à la fondation de Radio-Gaspésie il y a déjà des années. Que le gouvernement soit venu apporter de l'aide à Radio-Gaspésie alors que nous sommes tellement mal desservis, il a rempli son devoir et il a très bien fait.

**Une Voix:** Puis Radio-Canada.

**M. Le Moignan:** Radio-Canada, laissez-moi donc faire. Vous avez un poste de Radio-Canada à Rimouski et vous en avez un à Matane à 50 milles de distance, alors que nous avons des paroisses de la Gaspésie où la télévision ne pénètre même pas. Nous avons des paroisses où même la radio ne pénètre pas...

**M. Bérubé:** A nouveau, j'aurais une question.

**M. Le Moignan:** Donnez-moi une chance.

**M. Goulet:** Question de règlement, s'il vous plaît.

**M. Bérubé:** J'aurais une question.

**M. Le Moignan:** Non. A la fin.

**M. Goulet:** En vertu de...

**La Vice-Présidente:** M. le député de Bellechasse, je vous accorde cette question de règlement et j'entendrai ensuite le ministre des Richesses naturelles qui voulait faire une intervention.

M. le député.

**M. Goulet:** Je sais très bien que mon savant collègue de Gaspé peut se défendre, mais je ne peux accepter qu'on entende de l'autre côté des interventions aussi farfelues. Chaque député dans cette Chambre aura une demi-heure tout à l'heure ou lors de la semaine prochaine pour pouvoir se prononcer sur le discours inaugural. Si le député de Rimouski a vraiment des choses intéressantes à dire à la population du Québec, la population va vouloir l'entendre. J'ai hâte de voir ce qu'il a à dire, parce que, lorsque nous allons dans la région de Rimouski, ils ne semblent pas très satisfaits de leur député.

**La Vice-Présidente:** M. le député, j'avais déjà rappelé à l'ordre M. le député et je vous demanderais, vous aussi, s'il vous plaît... M. le ministre des Richesses naturelles, vous vous levez...

**M. Bérubé:** Oui, Mme la Présidente, tel que le veut notre règlement, un député au cours de son intervention peut accepter de répondre à une question et j'aimerais savoir si le député de Gaspé aimerait répondre à la question suivante.

**M. Le Moignan:** Si je perds mon temps, est-ce que vous m'ajoutez dix minutes de plus?

**La Vice-Présidente:** M. le député de Gaspé, je vous demande tout de suite si vous acceptez de répondre à une deuxième question pendant votre intervention.

**M. Le Moignan:** Non.

**La Vice-Présidente:** Non. Alors, qu'on se le tienne pour dit, s'il vous plaît.

M. le député de Gaspé.

**M. Le Moignan:** Si vous m'accordez quelque cinq ou six minutes de plus, Mme la Présidente, je pourrai répondre aux questions à la fin de l'intervention.

**La Vice-Présidente:** M. le député, je dois voir à ce que le règlement soit bien observé.

**M. Le Moignan:** Mme la Présidente, je sais que le ministre pourra me poser ses questions à un autre moment.

**M. Marcoux:** Il les posera au feuilleton.

**La Vice-Présidente:** M. le député de Rimouski, s'il vous plaît!

**M. Le Moignan:** Le député de Rimouski aura son tour, lui aussi. C'est si facile de japper.

Maintenant, il y a un autre problème qui intéresse les Gaspésiens en ce moment, c'est celui des chantiers maritimes. Un incendie vient de réduire à néant ce qui procurait du travail à une soixantaine d'employés. Je n'ai pas un mot à dire contre le gouvernement, puisqu'en ce moment il y a des pourparlers, il y a des échanges entre différents ministères à Québec et à Ottawa et les Pêcheurs Unis et on m'a promis que c'est une chose qui va se réaliser. Donc, c'est une bonne nouvelle à annoncer à la population. On dit que je n'en ai pas de bonnes. J'en ai une excellente nouvelle.

En Gaspésie, nos sources de revenus? Murdochville, cinq mois de grève. Il y a là une population qui souffre, il y a 1500 employés qui ne travaillent pas. Il y a toute l'économie non seulement d'une ville, mais d'une région qui est paralysée. Il y a des travailleurs là-dedans qui ont le droit de revendiquer, qui veulent une parité de salaire, qui soutiennent, dans la peine et dans les difficultés, un conflit qui déjà dure depuis cinq mois. Je pense qu'ils méritent notre sympathie. Je ne parle pas contre le gouvernement. Le ministre du Travail a dit que ce conflit n'est pas de sa juridiction dans le moment. Je ne parle pas du tout contre le gouvernement.

Il y a donc un problème avec les chantiers maritimes qui disparaissent, avec Murdochville dont l'économie paralyse toute la région gaspésienne, avec ce chômage endémique chez nous qui est une plaie. Quand on sait qu'il y a des paroisses qui ont 45%, 50%, 60% de chômage, c'est un état qui ne peut tout de même pas perdurer éternellement. Nos assistés sociaux vivent d'une maigre pitance dans bien des cas; on sait qu'on aurait besoin d'une refonte là-dedans. Une femme seule reçoit \$125 ou \$220; elle a une maison, elle paie des taxes, des assurances et elle doit vivre. Il y a des cas là-dedans qui ont besoin d'être révisés. Dans la grande ville de Gaspé — on dit qu'à Montréal ce n'est pas utile de construire des logements parce qu'il y en a qui sont vides — il y a des demandes pour 400 logements. Il y a beaucoup de gens qui vivent dans des taudis, des gens qui n'ont pas de place et qui vivent dans des chambres. Ce sont des problèmes sérieux qu'on doit soumettre à un gouvernement responsable. Il n'apportera peut-être pas la solution dès ce soir...

**Une Voix:** Il n'en a pas.

**M. Le Moignan:** ... mais, si on ne mentionne pas ces problèmes, si personne ne revendique les

droits de nos concitoyens, qui va le faire? Pensons également à nos vieillards qui auraient besoin de foyers d'accueil. Ils sont clairsemés sur la côte de Gaspé.

Si on parlait des transports. On va me dire: C'est le fédéral qui est là-dedans. Chez nous, dans le moment, les gens sont privés des autobus Voyageur; ils sont à la merci de Québécois. Quand il y a de la brume — ce n'est pas de la faute de Québécois — nous avons été six jours au mois de janvier sans avion, sans télévision, sans journaux, sans nouvelles, coupés du monde extérieur. Il faut vivre cela! Je n'ai pas dit que le gouvernement est responsable, mais ce sont des états de fait. Il faudra qu'un jour, que cela dépende du fédéral ou du provincial, nos gouvernements puissent dialoguer et, pour des régions aussi éloignées, puissent nous aider à trouver des solutions.

Le message inaugural a parlé de l'aide à la pêche. Vous voulez que je vous parle de quelque chose de positif? Oui, c'est vrai, Je n'ai pas peur de le dire et je vais le dire aux gens dans la région. Le gouvernement veut décentraliser. Cela fait des années qu'on se bat en Gaspésie pour demander la décentralisation. C'est un début et on a l'espoir que cela soit réglé pour 1980. Pendant ce temps, la population continue d'attendre. Le gouvernement se doit de poser des gestes positifs. Quand le premier ministre est venu à Gaspé, au mois de mai l'an dernier, et qu'il a parlé de Gaspé, capitale des pêches, qu'il a parlé du développement des pêches, tout le monde a applaudi. Personne dans la salle ne pouvait s'opposer à une telle nouvelle. Cela fait presque un an. Nous attendons, nous avons l'espoir que les choses vont commencer avant le référendum ou avant la prochaine élection.

On a choisi la Gaspésie comme région pilote pour l'enfouissement sanitaire. Je vous assure qu'il faut avoir vécu les problèmes de mon comté avec les normes de l'environnement. On leur donnait jusqu'au 1er décembre pour se fixer; avant le 1er décembre, des inspecteurs, des spécialistes devaient aller sur place. Ils sont arrivés vers le 15 ou le 16 décembre, dans la neige, pour faire des sondages de terrain et pour vérifier les endroits où ces sites d'enfouissement sanitaire seraient placés. Je comprends les maires du comté avec qui j'ai causé la semaine dernière; ils font face à des problèmes insolubles parce que cela va coûter des fortunes vu que les paroisses sont éloignées. Le gouvernement leur dit: Cela coûte tant. Le gouvernement ne promet aucune subvention.

(21 h 20)

Le message inaugural ne dit pas un mot, par exemple, de l'avenir de l'enseignement privé. Quand on sait qu'il y a eu 150 000 signatures, cela commence à compter. Cela fait un an qu'on nous promet une réponse. Pour ou contre, mais qu'on nous le dise donc une fois pour toutes. L'avenir des commissions scolaires, un autre point qui inquiète nos commissions scolaires dans tout le Québec.

On parle beaucoup de tourisme en Gaspésie.

C'est la mine d'or de la Gaspésie. Mais cela dure deux mois, l'été! Il suffit de voir les hôtels qui ferment. Les gens abandonnent leur commerce parce que ce n'est pas rentable; une fois le tourisme terminé, ces gens-là n'ont absolument rien, ils ne peuvent travailler nulle part. Il y a ce problème de la classification des ouvriers de la construction. J'en connais des centaines qui n'ont pas réussi à faire leurs 1000 heures en 1978. Ce sont des gens qui ont du coeur, ce sont des gens qui veulent travailler mais qui sont paralysés parce qu'il ne se faisait pas de construction dans la région. Même ceux qui étaient de la classe B, 500 heures, il y en a qui ont 475 heures. Ils ont été bloqués, ils sont refusés au travail actuellement parce qu'il leur manque, imaginez-vous, 25 heures! Il faudra apporter un peu de souplesse pour des régions éloignées, établir des sous-régions. Il en a été question; je n'ai pas le détail de la dernière commission parlementaire qui a siégé, mais chez nous cela devient tragique. S'il n'y a pas plus de travail cette année, les ouvriers de la classe A vont disparaître, les ouvriers de la classe B, nous n'en aurons plus. Actuellement, si on a un édifice en construction, on va chercher des gens à Paspébiac, à Rimouski, à Rivière-du-Loup et même sur la Côte-Nord, qui arrivent avec une classe A et qui délogent les B et les C qui ont autant d'expérience, qui sont de très bons ouvriers de la construction.

Nos jeunes, maintenant, un autre point tragique. Il y a de l'ouvrage en Gaspésie l'été. Il y a des centres de distribution. Cela marche encore par les ordinateurs ces choses-là. Que ce soit pour le ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, la conservation de la faune, nous avons quelques étudiants qui sont allés pour travailler l'an dernier, qui ont passé leurs examens avec succès et qui n'ont pas été placés. Ce sont quatre ou cinq jeunes venant des villes et qui sont venus prendre la place des nôtres, qui ont été condamnés au chômage tout l'été. Cela se fait depuis trop d'années chez nous. C'est une situation que nous ne pouvons plus tolérer très longtemps, que les postes réservés à nos jeunes soient donnés aux jeunes de l'extérieur. Evidemment, s'il s'agit d'un spécialiste, d'un étudiant à l'université et que nous n'en avons pas, le fait est facile à comprendre. Mais il y a trop de postes qui sont occupés alors que les nôtres chez nous n'ont aucune chance dans tout cela.

Mme la Présidente, il y aurait bien autre chose à dire, même si les ministériels sont surpris parfois, même si le député de Matane a des questions à poser. Le député de Matane a parlé de l'industrie de Grande-Vallée où le gouvernement... Enfin, mais le député de Matane a parlé de l'ouverture d'une nouvelle scierie. Le député de Matane sait que j'ai fait des pressions déjà pour l'Anse-Pleureuse Lumber, il y a un homme qui était prêt à ouvrir cette usine qui aurait donné du travail à 100 personnes. Il ne demandait pas d'argent au gouvernement, il demandait un permis et le ministre m'a donné comme réponse qu'il y avait, à côté, à Marsoui, l'industrie Bobois, peut-être, qui coupe 27 ou 30 millions de pieds par année. Mais si le

ministre veut ouvrir, l'Anse-Pleureuse Lumber est toujours là! Le même monsieur est toujours prêt à faire l'acquisition de cette usine. Il est prêt à donner du travail à 100 personnes, ce sera peut-être 50 ou 60 familles qui ne seront pas sur le bien-être social. Je laisse cela à l'attention du ministre. Je le félicite pour Grande-Vallée, c'est ce que vous voulez, M. le ministre? Un petit peu d'encens? On vous en donne. Pas trop, juste un peu! Un peu d'encens, mais vous n'avez pas réglé le cas de l'Anse-Pleureuse Lumber qui...

**La Vice-Présidente:** M. le député de Gaspé, je tente depuis tantôt de vous faire des signes pour vous avertir que votre temps est déjà écoulé. Vous allez devoir conclure.

**M. Le Moignan:** Mme la Présidente, je n'avais pas mes lunettes, vous m'excuserez. On m'a fait perdre beaucoup de minutes, on m'a fait perdre le fil. J'avais des choses tellement intelligentes... Je vais donner une chance aux autres, je ne veux pas accaparer tout le temps de cette Chambre. J'aurai l'occasion de revenir.

**M. Bérubé:** Question de règlement, Mme la Présidente.

**M. Le Moignan:** Mme la Présidente, je vous remercie.

**M. Bérubé:** Mme la Présidente, question de règlement. En vertu de l'article 96, le député peut toujours répondre à certaines questions et comme il dépasse son temps, je suis certain qu'il ne voudra pas hésiter à répondre à cette question. J'aimerais qu'il commente également...

**La Vice-Présidente:** M. le ministre, je regrette de devoir vous dire que, quand le temps du député est déjà terminé, on ne peut plus empiéter sur le temps d'un autre intervenant, même pour poser une question.

**M. Le Moignan:** Si le ministre veut poser des questions mardi prochain, Mme la Présidente, à la période des questions, je suis prêt à lui répondre.

**La Vice-Présidente:** M. le député de Drummond, vous avez la parole.

#### M. Michel Clair

**M. Clair:** Mme la Présidente, avant d'entrer dans le cœur de la brève allocution que j'ai l'intention de prononcer, j'aimerais faire une remarque au député de Gaspé qui nous parlait du mauvais sort réservé par le gouvernement actuel du Québec à la Gaspésie. J'aimerais simplement lui donner deux chiffres qui vont sûrement l'intéresser. Je pense qu'il devrait être d'accord avec ces statistiques. La population gaspésienne représente 3,8% de la population totale du Québec. Si on regarde le budget du ministre des Finances actuel, Jacques Parizeau, pour l'an dernier, on

remarque qu'un total de 5,5% du budget était réservé aux Gaspésiens, tenant bien compte de la situation actuelle de la Gaspésie, tenant bien compte de la nécessité de faire, comme il le disait lorsqu'il était de passage dans la Gaspésie, peut-être un peu plus pour la Gaspésie que pour d'autres régions.

**M. Le Moignan:** Où est allé cet argent?

**La Vice-Présidente:** A l'ordre!

**M. Clair:** Cela m'inquiète, Mme la Présidente, de savoir que 5,5% du budget du Québec sont dépensés en Gaspésie et que le député de Gaspé ne sait même pas où. Cela m'inquiète.

**M. Le Moignan:** On n'a absolument rien eu.

**M. Clair:** Mme la Présidente, vous savez — vous qui siégez en cette Chambre depuis le 15 novembre 1976 en même temps que moi — que jusqu'à maintenant, au cours des derniers messages inauguraux, le temps des députés était surtout utilisé, tant par l'Opposition que par le parti ministériel, à discuter, en quelque sorte, du bien-fondé des mesures annoncées par le gouvernement ou encore à parler de problèmes régionaux ou de problèmes de comtés. Cette année, brisant la tradition, dès le départ, le chef de l'Opposition officielle, le député de Bonaventure, a lancé le débat immédiatement sur la question de l'avenir national des Québécois, nous accusant tantôt de confusion, tantôt d'essayer de tromper les gens. Mêlant les sujets, mêlant les objets, le député de Bonaventure a essayé de donner le ton aux discours qui font suite au discours inaugural du premier ministre.

Mme la Présidente, je vous avouerai que j'ai découvert en entendant ces discours que j'étais bien naïf. J'étais jusqu'à un certain point heureux de voir que le député de Bonaventure amenait cette importante question de l'avenir de la nation québécoise sur le tapis, comme on le dit. Là où j'ai été bien naïf, c'était que je pensais que le droit des Québécois à s'autodéterminer, que l'avenir national des Québécois dépassait le cadre strictement partisan des discours qu'on allait entendre. Je pensais qu'on allait s'élever un peu au-dessus de la mêlée, si on veut, parce que c'est un sujet qui tient à cœur à l'ensemble des Québécois. C'est un sujet dont on a discuté depuis des générations. C'est un sujet pour lequel même le Parti libéral, alors qu'il était au pouvoir, a fait du mieux qu'il pouvait pour essayer d'avoir des morceaux de souveraineté, sans succès. Et on se rend compte aujourd'hui que la première occasion que le chef de l'Opposition officielle a saisie, c'est pour diminuer le débat, pour le rapetisser, pour ramener la question nationale à un simple niveau de chicane de bouts de chemin sur lequel on pourrait tromper, on pourrait divaguer, on pourrait dire n'importe quoi.

(21 h 30)

Cela me déçoit profondément, Mme la Présidente, parce que, quand on se fait accuser, comme l'ont fait tantôt des députés de l'Opposition, de racistes, de tout ce que vous voudrez, je pense que, vous comme moi, cela ne peut pas faire autrement que nous faire mal quand on pense au droit sacré que constitue le droit à l'autodétermination du peuple québécois et quand on pense avec quelle désinvolture, avec quelle âpreté le Parti libéral et le chef de l'Opposition officielle ont défendu des positions basement partisans.

L'un des sujets chers au chef de l'Opposition a donc été la confusion entretenue par le Parti québécois sur la définition de la souveraineté-association. D'une part, nous dit-on, vous, de votre côté, vous proposez des choses et vous ne savez même pas ce que c'est, vous vous contredisez. Mais, Mme la Présidente, la première chose que j'aimerais vous dire à ce sujet, la première question que j'aimerais poser au Parti libéral qui est absent actuellement, à l'exception du député de Shefford, de cette Chambre, c'est: Le fédéralisme renouvelé, est-ce qu'on nous a dit, à un moment ou à un autre, ce que c'était? Le Parti libéral, sous la plume du grand ayatollah québécois, vient de publier "Choisir le Québec et le Canada", comme s'il s'agissait de choisir le Québec et le Canada quand on prend connaissance de ce volume, de ce document qui a été publié par le Parti libéral qui n'est en fait, comme...

**M. Verreault:** Mme la Présidente, question de règlement, s'il vous plaît!

**M. Clair:** ... le soulignait le député de Verchères, que l'apologie du statu quo.

**La Vice-Présidente:** M. le député de Drummond.

**M. Verreault:** Mme la Présidente, question de règlement.

**La Vice-Présidente:** J'ai une question de règlement de la part de M. le député de Shefford.

**M. Verreault:** Je remercie quand même le député de Drummond de souligner ma présence, mais j'aimerais aussi qu'on signale les absences des ministériels de l'autre côté et...

**La Vice-Présidente:** M. le député, s'il vous plaît! Nous avons actuellement un intervenant et je vous demanderais de respecter son droit de parole.

M. le député de Drummond.

**M. Verreault:** Madame, je vous demande de respecter le règlement. Mme la Présidente, je vous demande de respecter le règlement et j'invoque le quorum pour la deuxième fois.

**La Vice-Présidente:** D'accord, nous vérifions le quorum, M. le député. Nous avons quorum, M. le député.

**M. Verreault:** Il en est quand même rentré cinq pendant ce temps-là, madame.

**La Vice-Présidente:** M. le député de Drummond.

**M. Clair:** Je vous disais donc, Mme la Présidente, que, si nous, de notre côté, avons la responsabilité de définir ce qu'est la souveraineté-association — j'y viendrai tantôt — le Parti libéral, ces grands défenseurs d'un fédéralisme renouvelé, qu'ont-ils précisé comme notion de fédéralisme renouvelé? Ils ont dit des choses dans le document que je vous citais tantôt, "Choisir le Québec et le Canada". Le titre est très trompeur, Mme la Présidente, parce que, en fait, on s'attendrait à voir dans ce document des arguments par lesquels le Parti libéral dirait oui en même temps au Québec et au Canada et, dans une tradition de nationalisme libéral, si cela peut exister, à voir un minimum de précisions sur ce que cela serait, du fédéralisme renouvelé. Or, il n'y en a pas et ce document ne constitue, en fait, comme le soulignait le député de Verchères, que l'apologie du statu quo. Ce n'est donc pas choisir le Québec et le Canada, mais choisir uniquement le Canada, choisir uniquement le statu quo canadien actuellement qui est rejeté selon n'importe quel sondage par au moins 80%, 85% de la population.

Quand on nous accuse d'entretenir la confusion, je vous donne un autre exemple de la confusion qu'entretient volontairement le Parti libéral. Alors qu'on serait en droit d'attendre du Parti libéral un respect minimum pour notre option, un respect minimum pour l'exactitude du sens des mots, au contraire, il patauge dans le plus grand mélange des mots et eux-mêmes font tout ce qu'ils peuvent pour "confusionner" les gens. Je ne vous en donne qu'un exemple. Dans le discours du chef...

**M. Verreault:** Le quorum, s'il vous plaît!

**La Vice-Présidente:** M. le député de Shefford.

**M. Verreault:** Je vous demande le quorum pour une troisième fois.

**La Vice-Présidente:** Je pense qu'effectivement, M. le député de Shefford, il manque un membre à cette Assemblée pour que nous ayons quorum. Je demanderais s'il n'y aurait pas... Nous avons maintenant quorum.

**M. Clair:** Mme la Présidente, je vous donnais un autre exemple de la confusion entretenue par le Parti libéral, eu égard au sens des mots. Dans son allocution, le chef de l'Opposition officielle disait: "Le Canada, c'est également un espace économique déjà doté d'un réseau complet et diversifié d'institutions économiques qui font de la vie économique de notre pays une réalité déjà fortement intégrée, "ce qu'on ne nie pas". Le marché commun canadien, le marché commun des ressources, tout cela, ce sont des réalités".

Si on regarde les définitions données par la commission Pépin-Robarts elle-même de ce qu'un marché commun signifie... Juste un exemple: le chef du Parti libéral dit: Le marché commun, on l'a déjà complètement, c'est une réalité vécue à 100%. Voyons donc la définition que donne la commission Pépin-Robarts d'un marché commun: "Un marché commun implique non seulement l'union douanière mais aussi la libre circulation de la main-d'oeuvre et des capitaux entre les pays membres; les capitaux peuvent alors s'accorder aux fluctuations du rendement des investissements et les travailleurs peuvent se déplacer d'un pays à l'autre, selon les disponibilités d'emplois et les niveaux de rémunération. Cette libre circulation des personnes à l'intérieur d'un marché commun impose aux Etats constituants de renoncer partiellement au contrôle interne de l'immigration. Cependant — c'est là que c'est important — il demeure des moyens qui permettent encore à chaque Etat d'agir unilatéralement sur cette liberté de circulation." C'est là toute la différence, Mme la Présidente. La faculté, un vrai marché commun, cela reconnaît l'égalité des partenaires et cela n'existe pas actuellement dans le pseudo-marché commun canadien dont nous parlait le chef de l'Opposition officielle. Ce n'est pas un marché commun que nous avons actuellement, dans le sens juste du mot. Quand on nous accuse de vouloir entretenir la confusion, le chef de l'Opposition officielle, le député de Bonaventure, devrait avoir au moins le respect minimum des mots et préciser qu'un vrai marché commun ne peut se faire que d'égal à égal.

C'est ce qui est au coeur du projet du Parti québécois: la notion d'égal à égal, de respect mutuel. Depuis des décennies, les gouvernements qui se sont succédé à Québec ont tous, chacun à leur façon, réclamé un peu plus d'autonomie, un peu plus de souveraineté pour le gouvernement du Québec, pas pour le Parti québécois, pas pour le Parti libéral, mais pour le gouvernement du Québec. Je ne connais pas un parti, dans l'histoire du Québec, que ce soit le parti de l'Union Nationale, le Parti libéral, et peut-être même l'ancien parti conservateur, qui ait un jour dit: Au Québec, on voudrait un peu moins de pouvoirs; on voudrait envoyer un peu plus de pouvoirs à Ottawa. Non, Mme la Présidente, vous n'en trouverez pas. Quand le chef de l'Opposition officielle défend, comme il le fait, le statu quo intégral, quand le chef du Parti libéral, M. Claude Ryan, également défend le statu quo sans changement, c'est quoi, si ce n'est pas un statu quo intégral que vous défendez? Définissez-le votre fédéralisme renouvelé.

Mme la Présidente il y a quelque chose que je ne comprends pas, quand je vois le Parti libéral, qui a négocié dans des conférences fédérales-provinciales à de multiples reprises, pour essayer d'avoir des petites parcelles de souveraineté, aujourd'hui, en quelque sorte, renier son passé. Tous les gouvernements du Québec ont toujours réclamé plus de pouvoirs pour le gouvernement du Québec. Il y a une seule raison à cela, une

seule: c'est que tous les premiers ministres qui ont occupé le siège qu'occupe actuellement le député de Taillon étaient conscients, comme le disait le député de Verchères, qu'il n'y a, en Amérique et dans le monde entier, qu'un seul gouvernement que les Québécois pourront contrôler dans l'avenir, un seul gouvernement qui peut parler leur langue et qui est composé uniquement de gens qu'ils peuvent contrôler, et c'est le gouvernement du Québec. Il n'y a pas d'autre raison pour laquelle tous les gouvernements de Québec, tous les partis politiques ont toujours visé à atteindre un peu plus de pouvoirs pour les Québécois.

Ce n'est pas à Ottawa qu'on va contrôler. C'est l'illusion du "french power", c'est l'illusion qu'une minorité puisse imposer ses vues d'une façon ou d'une autre à une majorité. On ne reproche pas, Mme la Présidente, au gouvernement fédéral de prendre des décisions importantes en fonction des intérêts de la majorité. On se trouve dans une situation où le gouvernement du Québec contrôle à peu près la moitié des leviers et où le gouvernement fédéral contrôle l'autre moitié. Il se trouve qu'au gouvernement fédéral, on est minoritaires, on le sera toujours, et on le sera toujours de plus en plus.

Comment se résume donc le projet du Parti québécois, la souveraineté-association? La souveraineté, c'est simplement l'addition de ce que réclament, depuis des années, les partis politiques du Québec, c'est simplement le total. C'est le pouvoir exclusif de faire des lois, de lever des impôts et de les administrer soi-même. Je ne pense pas que le peuple québécois soit un peuple inférieur, un peuple diminué qui n'est pas en mesure de s'administrer lui-même de ce côté. (21 h 40)

Mais le Parti québécois propose deux choses, en même temps, indissociables, la souveraineté et l'association économique. Une association d'égal à égal, une association par laquelle les deux partenaires canadiens mettraient en commun ce qu'il est de leur intérêt mutuel de mettre en commun d'égal à égal. Cela m'apparaît être une notion simple. Je ne comprends pas, Mme la Présidente, que le Parti libéral ne soit pas encore parvenu à comprendre ce que c'est que le projet de souveraineté-association du Parti québécois. Si le Parti libéral ne comprend pas, il y en a d'autres qui l'ont compris et qui respectent notre option. Je fais référence à la commission Pépin-Robarts. La commission Pépin-Robarts a fait état de ce que c'est en gros de façon générale le projet de souveraineté-association proposé par le Parti québécois. Ce qu'il y a d'intéressant à noter dans ce document de la commission Pépin-Robarts, c'est justement cela. C'est qu'on sent le respect de la commission Pépin-Robarts à l'égard de la formule souveraineté-association qui est proposée par le gouvernement du Québec, par le Parti québécois. On ne sent absolument pas cela du côté du Parti libéral, qui ne pense qu'à rendre confus les gens, qu'à les apeurer et qui ajoute toutes sortes d'épouvantails à moineaux dans le seul but de faire un écran de fumée autour du projet collectif

des Québécois et de tenter de les distraire en leur faisant peur.

Mme la Présidente, un autre thème qui a été beaucoup utilisé par l'Opposition officielle, cela a été l'interférence du gouvernement du Québec dans les libertés individuelles. Le député de Saint-Louis y a fait allusion. Le député de Bonaventure également, et le député de Lotbinière. Et tout cela en essayant de se relier au discours inaugural. Quand je prends connaissance des dizaines de mesures qui sont prévues dans le discours inaugural actuel, je ne comprends absolument pas laquelle parmi celles-là fait interférence, laquelle parmi celles-là diminue les libertés individuelles des Québécois autant que les libertés collectives.

**M. Verreault:** ... interférence, mais je veux vous faire remarquer pour la quatrième fois qu'on n'a pas le quorum.

**La Vice-Présidente:** Sur la question de règlement, M. le député.

**M. Charbonneau:** Je veux bien que le député de Shefford soulève continuellement des questions de règlement sur notre quorum en Chambre, mais il faudrait peut-être qu'on signale aux gens qu'ils viennent juste d'entrer en Chambre, qu'il n'y a pas un député de l'Union Nationale, qu'il y a deux députés libéraux...

**La Vice-Présidente:** M. le député de Verchères, nonobstant vos considérations, je dois faire observer le quorum dans cette Assemblée et nous allons le vérifier immédiatement. Il manque un membre de cette Assemblée pour que nous ayons quorum. Il n'y en a pas d'autres qui apparaissent. Je demanderais à quelqu'un parmi vous d'aller voir en commission parlementaire ou quelque part dans les corridors pour que nous ayons au moins quorum dans cette Assemblée. M. le député de Roberval, c'est vous qui complétez le quorum. M. le député de Drummond. A l'ordre, s'il vous plaît! A l'ordre! S'il vous plaît, M. le député de Bellechasse.

M. le député de Drummond.

**M. Clair:** Mme la Présidente, avant de terminer mon intervention, à laquelle je m'apprête à mettre un terme, j'aurais le goût de demander au député de Roberval si ses députés vont continuer à entrer et sortir pour s'amuser avec le quorum ou s'ils vont rester en Chambre.

**La Vice-Présidente:** A l'ordre, s'il vous plaît! ...A l'ordre, s'il vous plaît! M. le député de Bellechasse et M. le député de Limoilou, est-ce que je puis vous demander de cesser votre dialogue?

C'est M. le député de Drummond qui a la parole.

**M. Clair:** Mme la Présidente, je m'apprêtais à conclure en disant que l'un des thèmes qui ont été développés par les intervenants précédents a été de dire que les mesures annoncées allaient inter-

férer dans les droits et libertés individuelles des citoyens québécois.

Moi, je ne peux qu'inciter les Québécois à prendre connaissance des rapports des journaux pour découvrir laquelle de ces mesures va interférer dans les droits et libertés individuelles des Québécois. Franchement, il me semble qu'il n'y a absolument aucun motif de faire de telles affirmations, sauf peut-être un motif, soit celui d'essayer de jeter du discrédit facile sur le gouvernement du Québec. C'est tellement facile, au moment où le peuple québécois s'apprête à faire un choix en ce qui concerne son avenir collectif, d'essayer de crier: Au loup! d'essayer de jeter de la boue sur ceux qui ont le courage de leurs idées, sur ceux qui ont le courage d'essayer de les préciser, sans avoir soi-même à proposer quelque chose, sans avoir soi-même à rendre compte des nombreuses infractions, des nombreuses interférences aux droits et libertés individuelles dont on a été responsable au moment où on exerçait le gouvernement.

Mme la Présidente, j'aimerais dire un dernier mot en ce qui concerne un programme particulièrement important du gouvernement du Québec, un programme que le chef de l'Opposition officielle a essayé de ridiculiser, le programme qu'on appelle "supplément au revenu de travail". M. le chef de l'Opposition officielle disait qu'il s'agissait là d'un... Je vais le citer: Même si on a oublié la réforme électorale, il y aura quelque chose de nouveau qu'on va mettre en marché, un commencement timide de programme de supplément de revenu. Evidemment, on n'a pas parlé du montant du budget et il ajoute lui-même dans la phrase suivante: On a parlé apparemment de \$50 millions.

Mme la Présidente, en essayant de diminuer l'importance de ce programme, je pense que le chef de l'Opposition se couvre en quelque sorte, j'oserais le dire, de ridicule. Quand on sait que c'est un projet qui tient à coeur à de nombreux Québécois que le gouvernement intervienne pour soutenir les travailleurs qui ont de la difficulté à joindre les deux bouts avec leur salaire, je pense que c'est faire injure au bon sens des Québécois que de considérer ce programme comme un simple produit de supermarché. Merci, Mme la Présidente.

**La Vice-Présidente:** M. le député de Shefford.

**M. Verreault:** Mme la Présidente, puis-je suggérer l'ajournement du débat?

**La Vice-Présidente:** M. le leader parlementaire du gouvernement.

**M. Bertrand:** Mme la Présidente, nous avons donné notre accord, à 18 heures ce soir, pour que nous puissions recommencer nos travaux à 20 h 15, c'est donc dire que nous avons accepté de donner quinze minutes à l'Opposition qui, semblait-il, avait une réunion ce soir. Je pense qu'il ne serait pas normal qu'au moment où il nous reste

encore quinze minutes de travaux, nous arrêtons cette séance alors que nous avons, au départ, fait le don de quinze minutes à l'Opposition.

Mme la Présidente, nous n'acceptons pas d'ajourner le débat à ce moment-ci. S'il n'y a pas d'orateur du côté libéral, nous en aurons de ce côté-ci.

M. Lamontagne: Mme la Présidente, je voudrais rectifier quelque chose. Le leader adjoint du gouvernement, je pense, va se souvenir que le président de l'Assemblée nationale lui-même a fortement insisté, pour ne pas dire demandé que l'Assemblée suspende ses travaux jusqu'à 20 h 15. Je souligne à l'attention du leader adjoint du gouvernement qu'il est exact qu'il reste 10 minutes, mais, pour quelqu'un qui fait un discours en deux parties, il y aura quatre ou cinq jours de différence. Je pense que ce n'est pas raisonnable. Toutes les fois que quelqu'un demande une telle chose, nous l'accordons, de notre côté. On vous demande votre collaboration pure et simple.

**La Vice-Présidente:** S'il vous plaît!

**M. Bertrand:** Mme la Présidente, nous apprécions beaucoup entendre le député de Shefford à ce moment-ci.

**M. Goulet:** Mme la Présidente, sur la question de règlement.

**La Vice-Présidente:** M. le député de Belle-chasse.

**M. Goulet:** A la suite des propos qu'a tenus le député de Roberval, j'abonde dans le même sens. Chaque fois que le gouvernement d'en face nous a demandé notre collaboration pour l'ajournement, quand il restait quatre, cinq ou six minutes avant la fin d'une journée...

**Une Voix:** Il reste un quart d'heure.

**M. Goulet:** Il ne reste pas 15 minutes; il reste quoi?

**La Vice-Présidente:** M. le député de Belle-chasse, voulez-vous, nous allons en terminer là de ces considérations? Simplement, je ferai remarquer au député de Shefford qu'il n'a pas besoin de demander immédiatement l'ajournement du débat. Si un autre député veut se lever et utiliser les 10 minutes qui restent à cette Assemblée, il a tout le loisir de le faire. Si M. le député de Shefford veut tout de même demander l'ajournement du débat, vous savez que le seul moyen que nous ayons, c'est ou bien de faire adopter cette motion ou non.

**M. Lamontagne:** Mme la Présidente, tout de même, je pense que le leader adjoint du gouvernement en est fort conscient. Je m'adresse à lui personnellement et non pas aux autres. Il sait qu'à tout bout de champ il doit requérir notre consentement. Je lui demande une fois de plus, et pour la

dernière fois, à titre de gentleman, de considérer la situation. Le leader adjoint doit savoir ce que c'est, des bons travaux de la Chambre.

(2? h 50)

**La Vice-Présidente:** M. le député...

**M. Lamontagne:** Qu'il consente donc à l'ajournement des travaux jusqu'à mardi, 14 heures. C'est une simple demande. S'il ne veut pas... Il y a du "fair play" là-dedans aussi, il faut s'en souvenir.

**La Vice-Présidente:** Nous avons devant nous une motion d'ajournement du débat. Cette motion est-elle adoptée?

**M. Bertrand:** Rejeté, Mme la Présidente.

**Des Voix:** Adopté.

**La Vice-Présidente:** Rejeté à la majorité, M. le député.

**M. Marchand:** Mme la Présidente...

**La Vice-Présidente:** M. le député de Laurier.

**M. Marchand:** ... question de règlement. Le leader adjoint...

**La Vice-Présidente:** M. le député de Laurier, je vous ferai remarquer... S'il vous plaît! M. le député de Laurier, vous savez qu'une motion d'ajournement du débat ne peut être faite qu'une fois au cours d'une même séance. Elle a déjà été faite. Il n'y avait plus d'intervenants au moment où j'ai demandé si la motion était adoptée et vous savez que ce débat est un débat restreint. M. le député de Roberval était déjà intervenu. Cette motion est rejetée.

**M. Marchand:** Je m'excuse, Mme la Présidente, je sais que vous ne l'avez pas vu, mais le député de Vanier peut le confirmer, il était debout et voulait prendre la parole. Nous aurions aimé entendre ce que le député de Vanier avait à nous dire.

**La Vice-Présidente:** M. le député, s'il vous plaît, ne faites pas de question de règlement pour rien. J'ai entendu de mes oreilles, je vous le ferai remarquer, M. le député de Vanier, leader parlementaire adjoint du gouvernement, me dire: Motion rejetée. Il parle au nom du parti qui est la majorité. Je pense que cette motion est rejetée, tout simplement.

Y a-t-il des intervenants?

**M. Verreault:** Mme la Présidente...

**La Vice-Présidente:** M. le député de Shefford.

**M. Verreault:**... est-ce que je pourrais débiter par une question de règlement?

**M. Goulet:** Je vous demande une directive, Mme la Présidente, je m'excuse. En vertu de l'article 77...

**La Vice-Présidente:** A l'ordre, s'il vous plaît! Ne revenez pas sur la question, s'il vous plaît!

**M. Goulet:** Je vous demande une directive en vertu de l'article 77. Comment interprétez-vous le fait que j'avais droit à dix minutes pour parler tout à l'heure sur la motion d'ajournement, que vous vous êtes levée pour me couper la parole en me demandant de m'asseoir et après, vous demandez si le vote est accepté et bang, comme cela, c'est fait, madame! Pourquoi avoir été si vite et ne pas avoir permis qu'on prenne peut-être quelques minutes pour s'exprimer sur cette motion d'ajournement alors que nous avions droit à dix minutes? Avant que j'aie le temps de soulever une question de règlement, vous aviez rendu votre jugement. C'est ce que je voulais vous dire et je vous demande une directive pour l'avenir.

**La Vice-Présidente:** M. le député de Bellechasse, je dois avouer que quand je me suis levée, j'intervenais pour parler de la motion et de la façon dont cette motion peut être présentée. Vous ne vous êtes pas relevé ensuite. Je regrette de ne pas être revenue immédiatement pour vous redonner la parole. Je pense, effectivement, que ceci m'a échappé. M. le député, allons-nous jouer sur les mots? Est-ce que je peux tendre une perche? Je pense que, maintenant, nous avons tenté, de toutes les façons, d'utiliser les dix minutes qui restaient.

M. le leader parlementaire adjoint du gouvernement, s'il vous plaît!

**M. Bertrand:** D'accord, Mme la Présidente, quand on a commencé ce petit débat sur l'ajournement, il nous restait quinze minutes, il en reste maintenant sept. Tout le monde aura compris que le député de Shefford, dans le fond, n'avait pas encore préparé son discours...

**M. Verreault:** Mme la Présidente, question de privilège. On m'attaque personnellement et je dois répondre.

La Vice-Présidente: Sur une question de privilège, M. le député de Shefford.

**M. Verreault:** Mme la Présidente, j'ai mon texte préparé. Je n'avais même pas besoin de ces notes, je savais de quoi je parlerais.

**La Vice-Présidente:** Nous avons bien compris, M. le député de Shefford.

M. le leader parlementaire adjoint.

**M. Bertrand:** Mme la Présidente, alors que, ce soir, nous aurions pu, en parlementaires efficaces, consciencieux, à notre travail à 20 heures, avoir la possibilité d'entendre quatre intervenants et ainsi remplir notre devoir qui est de siéger de 20 heures à 22 heures, nous n'aurons eu la chance que de

siéger pendant une heure et demie, c'est-à-dire d'entendre trois intervenants. Je pense que, finalement, la population va juger qu'il y a des gens, en cette Assemblée, qui ne veulent pas utiliser tout le temps qui est mis à la disposition des parlementaires. Alors, je pense que les gens ont compris. Maintenant, Mme la Présidente, je voudrais simplement rappeler d'abord que, demain matin...

**M. Verreault:** Mme la Présidente, avant je voudrais...

**La Vice-Présidente:** M. le leader parlementaire, il m'apparaît qu'il y aurait consentement à ce que nous demandions l'ajournement du débat et je me dois de demander si un député veut répéter cette demande d'ajournement puisqu'à ce moment-ci il faut que je demande le consentement unanime de l'Assemblée.

**M. Verreault:** Je demande l'ajournement, Mme la Présidente.

**M. Bertrand:** Adopté.

**La Vice-Présidente:** Ce sera adopté?

**M. Bertrand:** Oui. Mme la Présidente...

**La Vice-Présidente:** De consentement unanime. Il y a une deuxième motion. Je ne veux pas que nous créions de précédent. Il y a consentement unanime à ce que M. le député de Shefford redemande...

**Une Voix:** ... que c'était nécessaire.

**La Vice-Présidente:** Voilà! Cette motion est adoptée.

M. le leader parlementaire.

**M. Bertrand:** Mme la Présidente, simplement pour rappeler aux parlementaires que, tel qu'annoncé par le leader cet après-midi, il y aura demain matin, à 9 heures, au salon rouge, la poursuite de l'étude du projet de loi 107 pour entendre des organismes de 9 heures à 11 h 30, si ma mémoire est bonne. Mardi, avant que l'Assemblée nationale ne reprenne ses travaux dans l'après-midi, mardi matin à 10 heures, à la salle 81-A, la commission de la justice va siéger et, au salon rouge, la commission des corporations professionnelles, pour étudier le règlement concernant la délégation des actes médicaux et infirmiers.

Mme la Présidente, je fais maintenant motion pour que nous ajournions nos travaux à mardi, 14 heures.

**La Vice-Présidente:** Cette motion est-elle adoptée?

**Des Voix:** Adopté.

**La Vice-Présidente:** Adopté. Cette Assemblée ajourne ses travaux à mardi, 14 heures.

Fin de la séance à 21 h 57